

Cahier de l'Observatoire n° 33

SOUTIEN A LA PARENTALITÉ EN ALSACE

QUELLES INITIATIVES ? QUELLES PERSPECTIVES ?

L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA VILLE

A sa création, en 1992, l'Observatoire Régional de l'Intégration (ORI) fut conçu comme un outil de développement et d'aide à la décision spécialisé dans le champ de l'intégration des populations issues de l'immigration.

La dynamique engagée a contribué, en 1996, à sa structuration en association et à l'élargissement de son champ d'intervention à la politique de la ville et au développement social urbain devenant l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV).

|| ACTIVITÉS

L'Observatoire est un outil de connaissance, de qualification et d'appui au service des acteurs et des décideurs intervenant dans les champs de l'intégration et de la politique de la ville.

Les activités menées par l'ORIV visent à permettre le recueil, la mise à disposition, la production voire la co-production, l'analyse, la diffusion, l'échange ou la confrontation de connaissances -théoriques, pratiques ou techniques- d'ordre quantitatif ou qualitatif dans les domaines d'intervention précédemment cités.

Ces activités relèvent également :

- d'une dimension de veille, qui consiste dans l'analyse, par le croisement d'éléments, des situations et contextes pour percevoir les évolutions
- et d'une dimension d'alerte et d'anticipation qui repose sur la capacité à mettre en débat, à susciter la discussion qu'il y ait ou non demande des partenaires.

Par ses activités, l'ORIV participe à la réduction des déséquilibres sociaux et territoriaux, c'est la raison pour laquelle les signataires du Contrat de Plan (Etat et collectivités) ont souhaité inscrire et financer l'ORIV durant la période de ce contrat (2000-2006).

|| MISSIONS

RENDRE ACCESSIBLE L'INFORMATION

Pour se faire, l'ORIV gère un centre de documentation (ouvert au public, les mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) et répond aux demandes, quantitatives et qualitatives, qui lui sont adressées. L'ORIV recueille les informations nécessaires soit par le repérage et le dépouillement des divers supports existants, soit grâce à ses réseaux de connaissances (notamment " réseau intégration "). Une fois analysées, leur diffusion est assurée régulièrement par divers supports.

PRODUIRE DES ANALYSES ET DES CONNAISSANCES

Il s'agit le plus souvent de produire de la connaissance afin de combler des carences sur des problématiques particulières ou de permettre une meilleure compréhension des processus en jeu. Pour ce faire, l'ORIV réalise des études, des diagnostics ou des notes et aide à la formalisation de réflexion collective par l'animation ou la participation à divers groupes de travail.

FAVORISER LES ECHANGES DE CONNAISSANCES ET LA DIFFUSION DES PRATIQUES ET EXPERIENCES

L'ORIV organise des moments d'échanges et de débats (rencontres régionales, séminaires, colloques, débats,..) en direction d'acteurs et décideurs des politiques d'intégration et de la ville, professionnels de terrain, associations, enseignants, chercheurs...

Par ailleurs, l'ORIV participe activement à divers réseaux, locaux et nationaux, œuvrant dans les mêmes champs d'intervention.

ACCOMPAGNER ET APPUYER LES ACTEURS

Quelles soient techniques et/ou méthodologiques, les missions d'appui consistent à mettre à la disposition des acteurs les informations qui leur sont nécessaires, d'intervenir ponctuellement sur des thématiques ou sur des aspects techniques et méthodologiques.

Les cahiers de l'Observatoire

Cahier n° 33

**SOUTIEN A LA PAREN-
TALITÉ EN ALSACE :**
*QUELLES INITIATIVES ? QUELLES PER-
SPECTIVES ?*

*Actes de la rencontre régionale du
17 novembre 2000*

Document réalisé par Gürcan Kocakaya,
coordonné par Elisa Terrier (UDAF 67), Michel Decherf (FCSC 68)
et Alexandre Fabry (ORIV)

avril 2002

Soutien a la parentalité en Alsace. Quelles initiatives ? Quelles perspectives ?

SOMMAIRE

9	PROBLÉMATIQUE DE LA JOURNÉE
11	POURSUIVRE ET DÉVELOPPER <i>LES RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS</i>
15	BILAN D'ÉTAPE <i>DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES COMITÉS D'ANIMATION DÉPARTEMENTAUX</i>
15	<i>L'organisation des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents</i>
16	<i>Les axes de travail</i>
18	<i>Les perspectives</i>
21	ACTIONS DE SOUTIEN <i>A LA PARENTALITÉ EN ALSACE</i>
22	<i>A) Les activités proposées</i>
25	<i>B) Les modes de soutien à la parentalité</i>
28	<i>C) Les publics concernés</i>
33	PARENTS / PROFESSIONNELS, <i>DES MODES DE SOCIALISATIONS DIVERGENTS</i>
36	<i>A) L'influence de l'environnement social sur les parents</i>
40	<i>B) Les parents et l'école</i>
45	<i>C) Le rôle éducatif des parents</i>
49	QUESTIONS ET REPERES <i>CONCERNANT L'AUTORITÉ PARENTALE SUIVANT LE PRINCIPE DE VALORISATION ET DE MISE EN RÉSEAU DES PARENTS ET DES PROFESSIONNELS</i>

53	COMPTE-RENDU DES ATELIERS
53	<i>A) Initiatives de parents</i>
59	<i>B) Des groupes de parents : pourquoi ? comment ?</i>
64	<i>C) Ecole et Famille</i>
69	<i>D) La culture, support de soutien à la parentalité</i>
79	<i>E) Familles sous contraintes judiciaires : quelle place pour un travail sur la revalorisation parentale ?</i>
84	<i>F) Les jeunes et le projet de "devenir parent"</i>
89	TABLE RONDE
105	ANNEXES

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

.....

PROBLÉMATIQUE DE LA JOURNÉE

Lors de la conférence de la famille de juin 1998, les pouvoirs publics se sont engagés à développer des "réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents" avec pour objectif de conforter les parents dans leur rôle éducatif et répondre à leurs besoins (circulaire du 9 mars 1999).

Ces réseaux s'appuient sur une charte et sur des comités d'animation départementaux, composés d'institutions et d'associations. Cette journée du 17 novembre organisée par les comités d'animation du Bas-Rhin (pilote par l'Union Départementale des Associations Familiales 67 pilote le comité du Bas-Rhin) et du Haut-Rhin (pilote par la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturel 68 pilote le comité du Haut-Rhin et par l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) est l'occasion de présenter le travail déjà accompli.

Cette journée vous invite également, professionnel, bénévole et parents engagés dans des actions, à partager des questionnements et à contribuer, ainsi, à l'élaboration de propositions visant la valorisation de la fonction parentale.

Journée organisée avec la collaboration :

- De la cellule d'appui technique auprès de la DIF (CEDIAS)
- De la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS)
- Des CAF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- Des DDASS du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- Des Amis du Furet - Alsace

***sous le patronage de la
Délégation Interministérielle à la Famille***

.....

POURSUIVRE ET DÉVELOPPER

LES RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Guy Janvier

*Chargé de mission auprès de la
Délégation Interministérielle à la
Famille-*

*Du fait de problèmes techniques,
l'intervention de Guy Janvier lors
de cette journée n'a pu être
retranscrite. Nous reproduisons
donc un article paru dans Le
Furet, n°35, été 2001, pp.16-
17, revenant sur les thèmes
abordés lors de cette rencontre
régionale.*

C'est l'enfant qui fait la famille; la famille reste le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et des repères, et de ce fait, elle joue un rôle fondamental et irremplaçable dans la cohésion sociale.

Tous les parents sont différents mais les parents ont tous des compétences, des savoir-faire et une expérience qu'ils ont développés en accueillant et en élevant leurs enfants. Ils ont tous également des questions, des doutes et, parfois, des problèmes. Les parents peuvent aider les autres parents. Le dialogue, l'échange, l'égalité des rôles permet aux parents de tous les milieux qui se rencontrent de mettre en commun leurs pratiques quotidiennes et d'en tirer des enseignements susceptibles de soutenir d'autres parents. En parler est déjà une manière d'aborder différemment ces questions.

Sur cette base, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents mettent en relation les parents avec les parents. Sans créer de nouvelles structures ni de nouveaux postes, l'implication des parents est à rechercher à partir des lieux d'accueil de la petite enfance, des centres de loisirs, des activités à caractère éducatif, des associations locales, en milieu rural comme en ville. De manière originale, les réseaux se sont construits, dès le départ, en partenariat étroit entre les différentes administrations de l'État (DDASS, politique de la ville, justice, Éducation nationale ...), les collectivités locales, les caisses d'allocations familiales, les grands mouvements associatifs, notamment familiaux (UDAF). Ceci a permis d'associer des efforts parfois dispersés au service des familles.

LES ORIENTATIONS DÉCIDÉES EN 2001

L'Etat et ses différents partenaires ont souhaité poursuivre et développer la dynamique des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents lancée en 1998 en insistant sur les points suivants:

- Les réseaux s'inscrivent pleinement dans la politique familiale du gouvernement conduite en partenariat étroit avec les mouvements familiaux.

Nos partenaires ne manquant jamais une occasion de souligner leur attachement aux réseaux de parents comme en témoignent les interventions lors de la dernière Conférence de la famille.

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents constituent un moyen supplémentaire pour renforcer l'exercice de la responsabilité parentale partagée puisqu'ils s'adressent à toutes les familles, quelle que soit leur configuration et qu'ils ont pour objectif prioritaire de valoriser les rôles et les compétences des parents; de soutenir les familles y compris les plus démunies par un accès gratuit et socialement peu discriminant aux réseaux ; de venir également en aide aux parents en voie de séparation ou séparés ; d'épauler les parents d'adolescents ou de préadolescents.

En 1999 et 2000, l'Etat a consacré 63 MF pour financer les réseaux. Les crédits sont majorés de 5 MF en 2001. Au total, entre 1999 et 2001, c'est environ 200 MF que l'Etat aura consacré à cette forme originale de soutien à la parentalité, qui ont permis de cofinancer 1800 actions. - L'action des réseaux a été prioritairement réorientée vers l'amélioration des relations famille-école, pour que les parents deviennent de véritables partenaires de l'école. L'impulsion doit avant tout être donnée vers les parents de préadolescents et d'adolescents, notamment lorsque le dialogue avec l'école est rompu ou conflictuel.

Sans interférer avec les règles en vigueur dans les établissements scolaires, l'action du réseau peut contribuer à renouer le dialogue entre certains parents et l'institution scolaire, à dédramatiser certains enjeux, à traiter différemment, grâce notamment au dialogue ou à la médiation, certaines procédures (orientations, discipline ...)

L'école constitue un des lieux privilégiés au sein ou par l'intermédiaire duquel les parents ayant besoin d'une écoute ou d'un appui peuvent être informés de l'existence du réseau, notamment par l'établissement scolaire, et être invités à le contacter. En accord avec l'éducation nationale, des espaces peuvent donc être ouverts dans ou en dehors de l'école ou de l'établissement pour accueillir les parents. Ces endroits visent à favoriser les rencontres entre les familles, les personnels de l'institution scolaire et à instaurer une meilleure compréhension réciproque entre les familles et l'école. - Nos partenaires sont très vigilants à ce que les parents soient et restent les acteurs privilé-

giés des réseaux et à ce que l'éventuel recours aux compétences des professionnels soit fait de manière complément et subsidiaire à l'action normale des réseaux. Il faut reconsidérer, dans les opposer, les apports des professionnels et des familles.

QUATRE GRANDS TYPES D' ACTIONS

- **Les actions spécifiques visant les relations parents-école.**

Comme cela a été dit ci-dessus, la Ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées a cosigné en mars 2001 avec le Ministre de l'Éducation nationale et le Ministre délégué à la ville une circulaire qui vise à approfondir le travail des réseaux et à le réorienter prioritairement vers les relations famille-école.

Dores et déjà, un certain nombre d'actions menées en 2000 concernant spécifiquement, les relations famille-école, un nombre bien plus important d'associations intégrant cette dimension dans leur action. À titre d'exemple, le "relais école et famille" de Saint-Ouen l'Aumône est une espace d'accueil, de rencontre et de réflexions qui permet la rencontre des parents avec les acteurs de l'institution scolaire ou de la vie du quartier. Cette démarche favorise l'expression des conflits, la reconnaissance des problèmes posés, la concertation, la définition des rôles et des responsabilités de chacun. Ce dialogue et ces échanges contribuent à une amélioration des relations école/famille.

- **Les échanges de savoir-faire et de compétences entre parents.**

Les parents aident les parents à assumer leurs responsabilités et leur fonction éducative. Les actions conduites ont pour objectif de permettre à des parents d'aider d'autres parents dans leur fonction éducative, en mettant à leur disposition des lieux d'accueil et d'écoute, en favorisant les occasions de rencontre et d'échange. Rompre l'isolement, redonner la parole, créer des lieux entre parents, restaurer la confiance, réaffirmer, les notions d'autorité et de responsabilité, valoriser les compétences des parents ... ont constitué la priorité des réseaux. on observe que les thèmes les plus fréquemment abordés relèvent de la parentalité: qu'est-ce qu'être parent? qu'est-ce qu'être parents d'adolescents? qu'est-ce que l'autorité parentale? mais aussi les relations familles/école, la place des parents, la place du père, les modes de garde, les relations parents/professionnels.

- **Les rencontres des parents avec des professionnels.**

Lorsque l'apport d'un tiers s'avère nécessaire, cette aide est suscitée de manière subsidiaire et complémentaire auprès des professionnels compétents auxquels les parents peuvent s'adresser: assistantes

maternelles, travailleurs sociaux, psychologues, médecins ... L'apport de ces professionnels, mieux compris, mieux écoutés, dans un contexte de reconnaissance mutuelle et de coproduction d'éducation est alors plus efficace. Il s'agit de favoriser l'animation et la mise en réseaux de tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants: équipements de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, relais assistantes maternelles, centres de PMI), ludothèques, centres de loisirs, écoles, collèges et lycées, centres sociaux, maisons de quartiers, milieux de parole et d'écoute

C'est autour de ces lieux que les relations avec les parents se nouent et connaissent un réel approfondissement.

Par exemple, l'accueil collectif et le suivi médical des jeunes enfants accueillis dans les structures de protection maternelle et infantile d'un certain nombre de départements sont l'occasion d'un renforcement des possibilités d'écoute des parents, de leur implication dans la vie des structures d'accueil, d'une ouverture sur d'autres aspects de l'apprentissage de la parentalité: santé, alimentation, éducation, lien affectif.

- L'organisation ou l'accompagnement d'activités de parents avec leurs enfants.

Il est à noter l'insistance avec laquelle les loisirs et la culture sont évoqués comme support d'éducation pour les parents et les enfants: ateliers d'éveil parents/enfants dans les bibliothèques et ludothèques, préparation, accompagnement et suivi de vacances familiales. Ces projets naissent souvent à l'initiative des centres sociaux. Les spécificités des familles d'origine étrangère constituent fréquemment le support d'actions reposant sur les cultures d'origine.

L'expérience d'Enfance et Musique démontre que les actions culturelles et artistiques représentent un moyen efficace d'atteindre un même but: permettre à chacun de prendre la parole pour exprimer son identité, ses désirs, ses projets, pour révéler ses compétences et pour exercer ses responsabilités. Le Gouvernement souhaite poursuivre en le réorientant le travail engagé avec les familles dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Les orientations fixées par la circulaire du 20 mars 2001 permettront une plus forte implication des parents et un partenariat renforcé des familles avec l'école, et en particulier le collège.

Les nombreuses journées départementales organisées autour du thème "Etre parent aujourd'hui" montrent qu'une dynamique est réellement engagée: de très nombreuses actions très concrètes associent les parents, les associations notamment familiales et de parents d'élèves, les caisses d'allocations familiales, les collectivités locales et les différents services de l'Etat, pour un meilleur soutien de la fonction parentale.

L'année 2001 marque ainsi une étape décisive dans le développement et la consolidation des réseaux de parents.

BILAN D'ETAPE

DES TRAVAUX REALISES PAR LES COMITES D'ANIMATION DEPARTEMENTAUX

Elisa Terrier

*Chargée de mission à l'Union
Départementale des Associations
Familiales du Bas-Rhin -pilote du
comité d'animation du REAAP
67-*

Michel Decherf

*Chargé de mission à la
Fédération des Centres Sociaux
et Socio-Culturel du Haut-Rhin -
pilote du comité d'animation du
REAAP 68-*

L'ORGANISATION DES RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ont été créés suite à la conférence de la famille de juin 1998, et confirmés par la circulaire de Mme Martine Aubry en mars 1999. Ces réseaux comportent deux volets : un volet " procédures financières ", géré par les DDASS qui disposent d'une enveloppe spécifique pour soutenir les projets qui s'inscrivent dans la charte (à côté d'autres financeurs qui soutiennent aussi des actions dans le droit commun et dans la politique de la ville); et un volet d'animation et d'échange, qui s'incarne dans un comité départemental d'animation, réuni à l'initiative du préfet et regroupant des institutions, des associations et des structures œuvrant auprès des parents.

Bas-Rhin

Dans le Bas-Rhin, ce comité a été réuni pour la première fois en mai 1999. Sa composition a été élargie en septembre 2000, et il réunit aujourd'hui 39 personnes issues de trois catégories (institutions, associations et personnes qualifiées). Le pilotage de ce comité a été confié à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 67). Il se réunit en moyenne une fois par mois et s'est donné pour missions :

- d'organiser la circulation de l'information, la confrontation et l'éva-

- évaluation des pratiques, la capitalisation des savoir-faire
- de favoriser le maillage des actions et le développement des actions

Haut-Rhin

Dans le Haut-Rhin, le comité a été également instauré en mai 1999, avec 12 structures intéressées et volontaires pour participer aux missions définies dans la charte. Actuellement, le comité regroupe 35 structures. Le pilotage a été confié à la Fédération des Centres sociaux et socio-culturel du Haut-Rhin. Il s'est donné pour missions de :

- valoriser le rôle et la compétence des parents dans leur fonction éducative et socialisante
- susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, mettre à leur disposition les services, les moyens leur permettant d'assurer et, en premier, leur rôle éducatif
- construire un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, la capitalisation des savoir-faire, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

LES AXES DE TRAVAIL

Bas-Rhin

Le comité d'animation du Bas-Rhin s'est donné quatre axes de travail:

✓ *Informer*

Une lettre d'information bimensuelle ou trimestrielle succincte est diffusée pour

- communiquer les dates des actions de chacun (conférences, formations...)
- présenter des expériences
- informer sur le dispositif de soutien à la parentalité
- informer sur les activités du réseau (compte-rendu de groupes de travail, du comité d'animation ...)
- donner des informations de la cellule nationale d'appui

Des rencontres sur demande et des interventions dans différents séminaires pour faire connaître le réseau et ses objectifs et/ ou pour apporter une aide dans le montage d'un projet passe aussi par

✓ *Recenser les Expériences*

Un premier travail de recueil et d'analyse d'expériences a été réalisé par l'ORIV fin 1999 début 2000 avec l'appui de l'UDAF du Bas-Rhin pour la partie Bas-Rhin. L'objectif du recensement est de :

- produire une analyse et d'un état des lieux
- favoriser l'échange d'expériences
- constituer le réseau
- ancrer notre réflexion sur les notions de parentalité et de soutien aux parents
- alimenter la cellule nationale d'appui (site internet)

✓ *Echanger, Réfléchir, Accompagner*

Fonctions particulières au sein du comité d'animation

- Les Amis du Furet, membre du comité d'animation ont une mission d'accompagnement individualisé de projets soutenue par la DDASS.
- RESCIF propose différentes formations soutenues également par la DDASS
- Le centre de ressources " familles et parentalité " de l'UDAF 67 propose différents outils (expositions, films, personnes-ressources) et un petit centre de documentation avec des données disponibles sur le site internet de l'UDAF67
- Le CLAPEST et le CRAVIE interviennent au sein du réseau sur les questions familles-école

Groupe de réflexion

- Groupe de travail " qu'est-ce qu'on trouve dans la famille qu'on ne trouverait pas dans la société " (4 réunions en 2000)
- Groupe de travail sur la notion d'accompagnement des parents (5 réunions)
- Groupe de travail sur " besoins et demandes des parents " (3 réunions)

Composés d'acteurs de terrain, ils ont élaboré des contributions, véritables guides pour l'action. En 2001, deux nouveaux groupes de travail, un sur la " participation des parents ", un sur la coéducation et les relations familles-école se mettront en place.

✓ *Faire émerger des actions, des projets au niveau local par la mise en place des comités locaux*

Les objectifs sont de :

- favoriser le repérage et la connaissance mutuelle des initiatives de soutien à la fonction parentale
- encourager une réflexion et un travail en commun qui permettent de mieux connaître les besoins des parents et d'y répondre.
- contribuer au développement de nouveaux projets ou de nouvelles approches.

Des comités locaux en Alsace du Nord, en Alsace centrale autour de Sélestat et dans la vallée de la Bruche sont en cours de structuration.

Haut-Rhin

Dans le Haut-Rhin, le comité départemental s'est réparti en trois groupes de travail

✓ *La parentalité*

Le groupe a réfléchi sur le concept de parentalité, afin de préciser un minimum de langage commun, pour se comprendre et définir les orientations. " Parentalité, concept nouveau, complexe, qui reflète une réalité sociale, relationnelle aux multiples expressions et donc aux multiples réponses ", concept qui pose plus de questions à ceux et celles qui sont en charge d'intervenir auprès d'eux.

✓ *Le recueil d'expériences*

Un deuxième groupe a réalisé le recueil d'expériences (en cours ou réalisés) dans le réseau de soutien à la fonction parentale. Une étude de ces actions a été confiée à l'ORIV pour un état des lieux préalable à la mise en place d'actions nouvelles. Il devrait aussi nous permettre d'observer et d'interroger la réalité de la fonction parentale.

✓ *Inventaire de l'ensemble des ressources*

Un troisième groupe avait pour mission de faire l'inventaire de l'ensemble des ressources dont dispose chaque membre du comité (moyens humains, méthodes, savoir-faire, partenaires ...). L'ambition de ce travail était de favoriser une " mutualisation des moyens et savoir-faire de chacun et une plus grande cohérence dans les interventions ".

LES PERSPECTIVES

L'analyse des projets conduits jusqu'alors permet de mettre en avant plusieurs points:

- La participation des parents à l'élaboration des projets doit être recherchée.
- L'échange entre parents doit être une priorité dans la conduite du projet, les professionnels le cas échéant se situant en appui.
- Le travail en réseau doit être réel en amont du projet (information des partenaires), dans sa conduite (bilan-évaluation) et son évolution.

- Les animateurs de groupes de parents qu'ils soient bénévoles ou professionnels doivent être ou se former à l'animation de groupe et prévoir des modalités de prise de recul supervision ...).
- Un projet en direction des parents comporte trois aspects : le travail avec les parents, le travail en réseau et le travail de supervision : ce sont ces trois temps qui doivent être présentés dans un projet.

Bas-Rhin

Les pistes de projets qui seraient à mettre en oeuvre sont les suivantes:

- Développer des projets en direction de futurs parents et des jeunes pour les sensibiliser à la fonction parentale
- Développer des projets qui favorisent la création d'une véritable communauté éducative notamment autour de l'axe familles-école, mais aussi avec les structures petite enfance, de loisirs...
- Développer des projets pour les parents dont les enfants ont plus de 6 ans. (préadolescence ...)
- Développer les projets en milieu rural et dans les villes moyennes
- Aider à la création de réseaux d'entraide des parents et à la prise de responsabilités des parents
- Développer des projets de soutien aux parents qui se greffent sur des lieux habituellement fréquentés par les parents (salles d'attente PMI, structures petites enfances, écoles, centres de loisirs, lieux publics...)

Haut-Rhin

Dans le Haut-Rhin, les groupes vont se poursuivre, et le travail va s'axer autour du projet de création d'un service d'animation, d'information du réseau parentalité, projet qui sera travaillé en étroite collaboration au sein du comité, mais aussi avec les partenaires institutionnels concernés par la parentalité: la CAF, la MSA, le conseil général, l'Etat (DDASS, DDJS...), le FAS, les politiques villes...

.....

ACTIONS DE SOUTIEN

A LA PARENTALITÉ EN ALSACE

Alexandre Fabry
Chargé de mission à
l'Observatoire Régional de
l'Intégration et de la Ville
(ORIV-Alsace)

Parler et recenser les actions de soutien à la parentalité n'est pas chose aisée. Le recensement exhaustif est même impossible, car beaucoup d'actions contribuent à soutenir la parentalité. C'est l'objectif de nombreuses municipalités, qui mettent en place des soutiens économiques, des modes de garde adaptés, etc. De même, de nombreuses actions, informelles, quotidiennes, familiale ou de voisinage, peuvent y contribuer. L'objet de cette intervention n'est donc pas de vous présenter un état des lieux exhaustif du soutien à la parentalité en Alsace. Il s'agit plutôt de dresser un panorama, de repérer la palette des actions proposées, leurs modes d'actions, le public qu'elles visent, etc. Cette vision est donc partielle, puisque recensant des actions qui se réclament explicitement du soutien à la parentalité. Elle l'est d'autant plus, partielle, qu'elle reflète la vision des professionnels. Du coup, pour avoir une vision plus large, nous avons pensé, avec le centre ressources familles et parentalité de l'UDAF du Bas-Rhin, qu'il serait intéressant de donner la parole aux parents, pour savoir ce que ces actions leur apportent, ce qui leur manque, ce qu'il faudrait développer. C'est ce que nous avons tenté de faire par la réalisation d'un petit film vidéo, de 25 mn, qui vous sera projeté à la suite de mon intervention¹.

1. "Soutien à la fonction parentale en Alsace : parole de parents", conçu par le centre ressources familles et parentalité de l'UDAF 67, en collaboration avec l'ORIV.

Disponible à l'UDAF
19-21 rue du Faubourg national,
BP62 -67067 Strasbourg Cedex
tel : 03 88 52 89 89

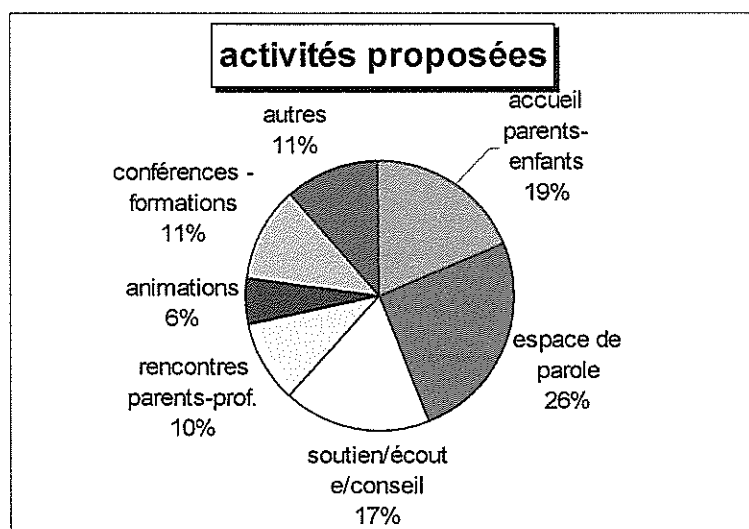
Mais avant de donner la parole aux parents, à travers ce film, je vais tenter de vous proposer un panorama rapide des expériences que nous avons repérées, en vous rappelant encore qu'il n'est pas question ici d'exhaustivité, et que les % que je vous donnerais ne portent que sur les 122 actions répertoriées, et ne sont donc que des ordres de grandeur, et nullement représentatifs d'une "réalité objective".

Je structurerai cette présentation en 3 points, en vous présentant d'abord les types d'actions proposés, puis en analysant, derrière ces différentes actions, les modes de soutien mis en place. Dans un troisième temps, enfin, nous nous intéresserons au public qui est visé par ces actions. D'autres éléments auraient également été intéressants : le type de structures porteuses, les financeurs, etc. Je n'aurai pas le

2. Fabry (A.), Action de soutien à la parentalité en Alsace, *ORIV, cahier de l'Observatoire n°32, avril 2001.*

temps ici, mais ces données seront publiées sous peu par l'ORIV, et seront alors disponibles plus en détail².

A) LES ACTIVITES PROPOSEES



Parmi les 122 actions repérées, on distingue six grands types d'activités : les espaces de parole, les accueils Parents - Enfants, les actions de soutien, écoute et conseils, les formations et conférences, les rencontres parents - professionnels et les animations. Chacune type d'activité recouvre une certaine diversité d'action, que je vais essayer de présenter rapidement ici.

LES ESPACES DE PAROLE

Les espaces de parole sont les expériences les plus présentes dans le département, puisqu'elles représentent près du tiers (26%) des actions repérées. La notion d'espace de parole rassemble ici toutes les actions qui se proposent de regrouper des parents pour débattre, échanger des expériences autour de l'éducation des enfants. Cette notion semble préférable à celle de groupe de parole, qui peut parfois être vue comme plus restrictive. En effet, pour certaines personnes, le groupe de parole présente un aspect plus contraignant et plus thérapeutique. Les espaces de parole repérées regroupent des situations diverses :

On trouve ainsi **des groupes de parole**, se réunissant régulièrement, organisés depuis plusieurs années et animés par un psychologue. Ce dernier régule la discussion et apporte des connaissances théoriques sur la psychologie de l'enfant. C'est le cas, par exemple, des groupes de parole mis en place par l'Ecole des Parents et des Educateurs du Haut-Rhin.

D'autres **espaces de parole ont un fonctionnement plus souple**, qui peut prendre deux formes : soit la rencontre est régulière (une fois par mois, par exemple), mais les participants sont libres d'arriver en cours d'année et d'évoquer les problèmes qui les touchent directement; soit le nombre de rencontres est limité (3 ou 4), mais le groupe constitué lors de la première rencontre est fermé et poursuit son travail sur l'ensemble des séances.

Enfin, **certains espaces de parole sont moins structurés**, puisqu'il s'agit de groupe d'adultes (femmes en général) qui se retrouvent pour échanger de manière plus ou moins informelle, sans psychologue mais en présence, éventuellement, d'une animatrice. La différence entre ce type d'action avec des " groupes de paroles " est souvent mise en avant par les parents eux-mêmes .

La différenciation entre tous ces espaces de parole n'est parfois pas facile à faire. Ces trois modèles sont théoriques, et dans la pratique, certains groupes peuvent se situer au croisement ou à la marge de ces modèles

LES ACCUEILS PARENTS-ENFANTS

C'est le deuxième grand type d'activités recensées, puisqu'ils représentent 19% des actions. Il s'agit le plus souvent de lieux d'accueil Parents - Enfants qui proposent la réalisation d'activités en commun, en présence d'une animatrice et d'autres parents. Ces lieux peuvent être ouverts ponctuellement (voire sur rendez-vous), ou plus fréquemment, et accueillir un public régulier ou occasionnel. Cette appellation accueil parents-enfants englobe des expériences diverses :

On trouve ainsi **un lieu d'accueil pour l'exercice du droit de visite**. C'est un lieu où peuvent se rencontrer un enfant et son parent (ou grands-parents) avec lequel il ne vit pas ou plus, en raison d'une situation familiale de séparation très conflictuelle. L'utilisation de ce lieu est provisoire, l'objectif étant de permettre, à terme, la restauration d'un droit de visite " normalisé ".

Il existe aussi **des lieux d'écoute et de rencontre**, plus " thérapeutique ". L'objectif est ici d'accueillir (lors d'une permanence ou sur rendez-vous) un enfant et son (ou ses) parent(s) afin de répondre aux

questions et aux préoccupations des parents, d'offrir un lieu d'écoute et de rencontre, notamment en cas de problèmes de relations ou de comportement, de naissance difficile, de handicap ou de maladie.

Enfin, on trouve également **des lieux plus ludiques**, qui ont pour but de proposer aux enfants des activités nouvelles, tout en permettant aux parents de se rencontrer, de rompre leur isolement et d'échanger. Ces lieux peuvent être animés par des professionnels. A titre d'exemple, la ville de Strasbourg gère de nombreux lieux de ce type, animés par des professionnels. Ces lieux se désignent souvent comme des lieux de socialisation, étape déterminante avant l'entrée à l'école. D'autres lieux du même type peuvent être animés par des bénévoles, les parents des enfants, qui s'organisent pour proposer diverses activités (parcours psychomoteurs, comptines, sorties pédagogiques, etc.) à faire en commun.

LES ACTIONS D'ECOUTE, DE SOUTIEN, DE CONSEIL

La catégorie " actions d'écoute, de soutien et de conseil " regroupe plusieurs types d'expériences, qui ont toutes en commun de se baser sur **l'écoute des difficultés et la proposition éventuelle d'une solution, ou, au moins, d'un soutien**. Il serait difficile de détailler plus précisément ces actions, chacune présentant des caractéristiques spécifiques. Toutefois, on peut repérer des écoutes téléphoniques, des actions de médiation en cas de conflit, la mise en place d'un service ou d'une personne référente chargée de l'accueil et de l'aide aux familles, voire d'un suivi plus personnalisé par la suite. Ces actions représentent 17% des expériences recensées.

LES CONFERENCES ET FORMATIONS

Ces actions visent à transmettre des connaissances théoriques sur la psychologie de l'enfant, l'éducation, etc. Elles sont mises en place ponctuellement, ou en complément d'autres actions. Les intervenants sont en général des professionnels de l'enfance et de la famille (psychologues, sociologues, etc.). Ces formations et conférences s'adressent à deux types de publics : soit directement les parents, soit les formateurs et intervenants (professionnels ou bénévoles) intervenant dans les actions de soutien à la parentalité.

LES RENCONTRES PARENTS-PROFESSIONNELS

Il s'agit de rencontres entre parents et professionnels, qui ne prennent pas la forme d'un espace de parole, mais d'un échange d'informations dans le but de mieux se connaître. C'est principalement le cas de rencontre entre parents et enseignants. Ce peut-être des réunions, des repas, etc.

LES ANIMATIONS

Ce type d'action se définit un double objectif : **renforcer la convivialité entre parents, et entre parents et professionnels, et transmettre des compétences** qui permettent aux parents de se revaloriser. Ça peut prendre la forme d'atelier bricolage, ou cuisine, ou d'ateliers réalisés au sein de l'école, en présence des enfants, voire même de théâtre-forum.

D'autres expériences n'ont pu être regroupées au sein de catégorie du fait de leurs spécificités.

B) LES MODES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Au-delà de ces distinctions formelles, il est possible de repérer **des modes** de soutien à la fonction parentale différentes, correspondant à la spécificité de chaque action. S'interroger sur ces modes d'approche, c'est s'interroger sur le fondement même de ces actions, leur raison d'être et leur manière de fonctionner. A travers ces approches, on peut percevoir leur vision de la fonction parentale et des carences de celle-ci aux yeux des professionnels. En schématisant, on peut repérer **cinq modes de soutien à la fonction parentale** :

L'ÉCHANGE, LA RENCONTRE ENTRE PARENTS

Dans ce mode d'approche, **le soutien à la fonction parentale s'opère ici hors de la présence de l'enfant, dans un échange, une**

relation verbale entre adultes. La construction d'une réflexion sur la parentalité s'y fait en commun, entre parents, en échangeant ses expériences, ses préoccupations. La présence d'un professionnel, psychologue notamment, permet de réguler les interactions, de canaliser la discussion et d'apporter des éléments de connaissance théorique, mais elle n'est pas toujours indispensable.

Le présupposé de ce type d'approche est que l'isolement des parents est un facteur de risque pour le bon fonctionnement de la fonction parentale, et que la rencontre de l'autre, de son expérience, permet de mieux appréhender ses propres difficultés dans les relations aux enfants. Ce mode d'approche est notamment développé au sein des espaces de parole, mais il se retrouve aussi dans certains lieux d'accueil Parents - Enfants, qui mettent en avant l'importance de la rencontre d'autres parents.

LA RELATION AVEC L'ENFANT

Dans ce cas, les actions de soutien à la parentalité se font en présence de l'enfant. C'est la relation que les parents entretiennent avec lui qui est au cœur de l'expérience, c'est elle qu'il convient d'observer, de travailler afin que la fonction parentale soit assurée au mieux. Pour ce mode d'approche, c'est dans l'interaction quotidienne enfant - parent que réside l'une des clés de la fonction parentale.

Les professionnels qui pratiquent ce type d'approche utilisent plusieurs moments pour travailler la relation. Les vacances, par exemple, peuvent être des temps intéressants. Ainsi, certaines structures proposent-elles des vacances ou des week-ends familiaux : activités séparées ou en commun permettent de travailler la relation dans un temps de détente. Plus couramment, le jeu avec l'enfant est souvent utilisé comme médium, comme support à la relation. C'est l'approche qui est notamment développée par les lieux d'accueil Parents - Enfants.

LA MISE EN PLACE D'ACTIVITES, D'ATELIERS

L'aide à la fonction parentale passe ici par **l'aide à la personne**. Il s'agit **de redonner confiance à un individu, de valoriser ses connaissances, son savoir-faire**. Cette revalorisation vise à lui permettre de mieux appréhender la société, d'y trouver sa place, et, partant, de mieux remplir son rôle de parent. Par le biais d'apprentissage pratique et technique, il s'agit, en fait, d'optimiser leurs potentialités, alors même qu'ils n'en ont pas conscience. Le présupposé de ce mode d'approche est qu'un individu dévalorisé, marginalisé, qui a perdu confiance en lui, ne peut remplir correctement son rôle de parent.

C'est ainsi que certaines actions de soutien à la parentalité passent par des ateliers de bricolage, de cuisine ou plus largement " d'ouver-

ture sur le monde ". Ces ateliers peuvent parfois se faire en présence des enfants. Il s'agira alors de mettre en avant les savoir-faire des parents, afin de les valoriser aux yeux des enfants.

LA RELATION PARENTS - PROFESSIONNELS

L'objectif de ce mode d'approche est de **renforcer les liens entre les parents et les professionnels de l'enfance**, de faire travailler ensemble " l'équipe éducative " de l'enfant. Ces actions prennent comme point de départ l'idée que plusieurs adultes concourent à l'éducation de l'enfant, et qu'il est indispensable que ces adultes se connaissent, se reconnaissent et reconnaissent réciproquement leurs rôles et leurs fonctions.

Ces actions sont le plus souvent montées sur l'initiative des professionnels, qui souhaitent voir les parents s'impliquer plus fortement dans leur travail. C'est plus particulièrement le cas de l'école. Le soutien à la fonction parentale passe alors par la précision du rôle de chacun, dans l'idée que le rôle et la fonction des uns n'altère pas celle des autres.

L'INTERVENTION D'UN TIERS, D'UN EXPERT

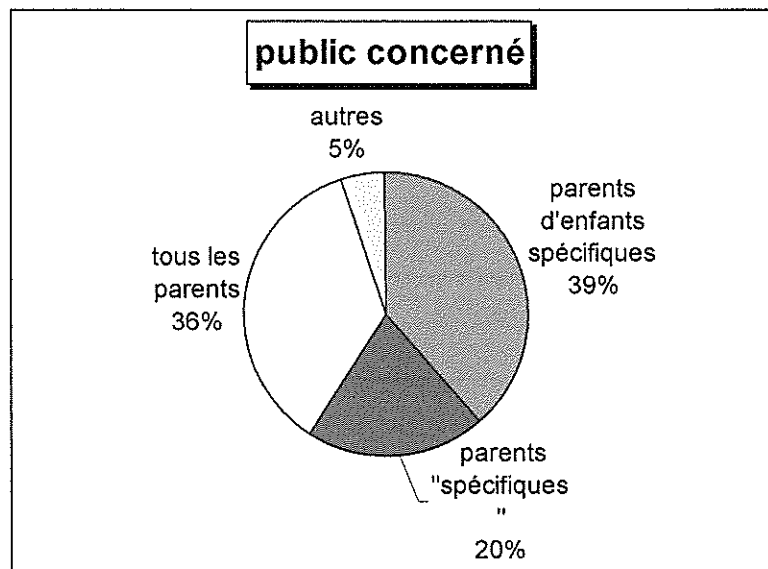
Dans ce cas, **le soutien à la parentalité passe par un tiers, un expert**. Celui peut écouter, prodiguer des conseils, soutenir (psychologiquement ou juridiquement) les parents, voir agir plus directement. Son rôle est donc multiple : écoute, transmission de connaissance, médiation dans certains cas, etc.

Ce recours à l'expert est celui que l'on trouve dans les actions de médiations familiales, dans les permanences téléphoniques ou physiques, dans l'action éducative en milieu ouvert, ainsi que dans l'organisation de conférences.

Ces différents modes d'approches ne sont, bien sûr, pas aussi distincts dans la réalité. Il s'agissait seulement d'extraire des expériences repérées quelques lignes directrices pour en préciser les modalités de fonctionnement. Dans les faits, **une action peut combiner plusieurs modes d'approches**.

C) LES PUBLICS CONCERNÉS

Dans la majeure partie des actions, le public signalé comme étant celui qui est visé par l'action est constitué des parents. Seule une ou deux actions ne s'adressent qu'aux jeunes, ou prioritairement aux jeunes, pour soutenir la fonction parentale. Il s'agit alors de mettre en avant, par la discussion, la place que peuvent occuper les parents sur telle ou telle question, telle ou telle problématique. Si l'on met de côté ces expériences exceptionnelles, **le public-cible des actions est toujours " les parents "**. Dans plus d'un tiers des cas, il s'agit même de tous les parents, sans spécifications plus précises. Une analyse plus fine nous permet toutefois de mieux cerner le public de ces actions. **Il peut se décomposer en trois, voire quatre types de public :**



LA PARENTS D'ENFANTS " SPECIFIQUES "

Ce type de public-cible est le plus fréquent, puisqu'il représente près de 40% des cas. Ces dernières ont pour caractéristiques de s'adresser aux parents de tel ou tel enfant, identifié par des traits spécifiques. Deux catégories d'enfants peuvent être identifiées :

Les enfants connaissant des difficultés, qu'elles soient d'ordre

scolaire, social, physique ou judiciaire. Ce sont ces difficultés qui motivent l'action envers les parents. L'objectif est de les aider à combler les difficultés de l'enfant ou de leur donner les moyens d'y mettre un terme.

Les élèves ou les enfants inscrits dans telle ou telle structure (école, institut ou Centre Socio-Culturel). Le fait de s'adresser à ce type de parent peut relever de deux motivations : soit il s'agit de faire en sorte que les parents s'investissent dans la structure (école, etc.) ; soit on cible ces parents par commodité, ces structures étant un biais intéressant pour toucher un nombre important de parents (l'immense majorité des enfants étant scolarisée à l'école, par exemple).

Dans tous les cas, ces actions ont en commun de passer par l'enfant pour définir le parent-cible de l'action. Ce mode d'approche induit donc ***que le besoin d'un soutien à la parentalité découlerait de la spécificité des enfants.***

LA PARENTS SPECIFIQUES

C'est le cas de 20% des actions recensées. Ces parents-cible présentent des caractéristiques qui peuvent être d'ordre social (précarité ou parcours migratoire) ou d'ordre familial (situation conflictuelle dans le couple, séparation, famille monoparentale, etc.). **C'est ici la spécificité des parents qui les désignent comme étant susceptibles d'avoir des difficultés dans leur rôle de parent**, cette spécificité engendrant la nécessité d'une action. La situation des enfants n'est pas prise en compte en tant que telle.

LA PARENTS NON SPECIFIQUES

Ce public-cible est celui de 36% des actions. Ces parents sont non spécifiques, au sens où aucun critère n'est requis pour participer à l'expérience : le besoin d'un soutien à la fonction parentale serait alors commun à tous les parents.

Pourtant, lorsqu'on croise cette donnée avec la localisation des actions, on s'aperçoit qu'une part importante de ces expériences s'inscrit dans des quartiers spécifiques, situés en milieu urbain et caractérisés par l'habitat social (ce sont d'ailleurs, en général, des quartiers relevant de la politique de la Ville. Du coup, le public-cible de ces actions n'est pas aussi large qu'il n'y paraît au premier abord, et même si la discrimination n'est pas directe, elle est induite par le territoire de l'action : ainsi, des parents " cadres supérieurs " habitent moins fréquemment ces quartiers, et seront donc moins touchés que des parents " ouvriers " ou " chômeurs ". De même, ces quartiers

accueillent souvent un nombre important de population d'origine étrangère, qui feront donc parties du public-cible de ces actions. Un certain nombre d'actions, qui semblent rechercher un public large, reçoivent donc, de fait, des parents présentant des caractéristiques spécifiques.

Une quatrième catégorie de public peut exister, il s'agit des **adultes qui accompagnent l'enfant**, qui forment son entourage quotidien. Ainsi, quelques actions se donnent pour cible ces adultes, qu'ils soient parents, grands-parents ou assistantes maternelles. De même, des actions s'adressent aussi aux formateurs.

Ces actions apportent donc un soutien à la fonction parentale, et non pas aux parents en soi, ce rôle pouvant être tenu par les parents de l'enfant, ou par ceux qui jouent ce rôle en l'absence, ou par délégation, de ceux-ci.

Au total, les actions repérées semblent destinées principalement à une population marquée par sa condition socio-culturelle ou géographique (ce qui souvent va de pair), ou, dans une moindre mesure, par sa situation de couple. Pour que d'autres parents fassent l'objet d'actions, il faut soit que leur(s) enfant(s) connaisse(nt) des difficultés importantes (d'ordre scolaire ou judiciaire), soit qu'ils en manifestent l'envie, le besoin, voire qu'ils montent l'action eux-mêmes.

CONCLUSION

Le temps me manque pour évoquer d'autres points qu'il aurait pu être intéressant d'analyser. Parmi ceux-ci, la localisation des actions, que l'on a déjà évoqué lorsque l'on s'est intéressé au public, mais également les financements, le type de structures porteuses, etc. Pour plus d'éléments sur ces points, je vous renvoie au recueil qui sera publié prochainement.

Je souhaiterais conclure mon intervention par deux points, deux éléments de réflexion : un point de méthode, de principe, et une mise en garde. Je débiterai par la mise en garde, parce que celle-ci peut être pondérée par le deuxième point.

La mise en garde, c'est celle de la normalisation implicite de la fonction parentale. Je ne la développerai pas longuement ici, d'une part parce que cette question est au cœur de la Lettre de l'ORIV³ qui vous a été remise avec les documents du colloque, et d'autre part parce que c'est une question que Sylvie Emsellem évoquera indirectement dans son intervention. Il est d'ailleurs intéressant de noter que deux modes d'approches aussi différents qu'un recueil d'expérience et

3. Emsellem (S.), Fabry (A.), Vers une normalisation implicite de la fonction parentale, lettre de l'ORIV n°7, novembre 2000, 10 p.

une étude monographique aient pu mettre en avant ce risque, cet écueil. Sur ce point, je rappellerai simplement que ces actions, que nous venons d'évoquer, porte souvent en elle une certaine vision de la fonction parentale (qui repose sur l'importance de la verbalisation, sur une certaine approche de la pédagogie et du jeu (cf. LAPE), etc. Ce que Sylvie Emsellem a retrouvé dans le " mode scolaire de socialisation ".

Or, le danger qui peut poindre c'est que la mise en avant de cette vision ne se fasse au détriment de certains parents, qui ne seraient pas " dans la norme ", du fait d'une situation familiale, sociale ou " culturelle " (issue de l'immigration). C'est un écueil qui n'est pas absent lorsqu'on regarde le public qui est visé par ces actions, et du sentiment de culpabilité qui peut parfois assaillir les parents dans certaines actions (vous le verrez dans la K7).

Il ne s'agit pas, pour autant, de condamner cette vision des choses, bien au contraire. Il s'agit plutôt d'éviter que cette approche ne soit contre-productive ou stigmatisante.

Et j'en arrive à mon deuxième point : l'échange, la rencontre. Cet aspect a été fortement mis en avant par les parents, et peut permettre d'éviter " l'imposition " de normes.

Echange entre parents, de pratiques, d'expériences, où l'on se rend compte que quel que soit le niveau social, les parents peuvent rencontrer les mêmes problèmes, se poser les mêmes questions face à l'éducation des enfants.

Mais échange aussi entre parents et professionnels, et c'est là dessus que je souhaiterais conclure. Cet échange entre parents et professionnel ne doit pas être seulement un lieu d'information des parents, mais un lieu d'échange réel, le lieu d'un aller-retour, où les professionnels peuvent aussi apprendre des parents, comprendre leurs points de vue, leur culture. C'est à partir de là qu'il sera possible de construire quelque chose ensemble, enfants, parents et professionnels.

.....

PARENTS/PROFESSIONNELS

DES MODES DE SOCIALISATIONS DIVERGENTS

Sylvie Emsellem
Chargée d'études à
l'Observatoire Régional de
l'Intégration et de la Ville (ORIV-
Alsace)

INTRODUCTION

✓ *Pourquoi l'O.R.I.V. s'est intéressé à cette thématique ?*

Les phénomènes de " violences urbaines " (incendies de voitures, dégradations des espaces publics...) ou de " violences scolaires " (racket...) renvoient communément aux comportements " déviants " de certains jeunes et sont à l'origine du foisonnement des discours sur la démission des parents, et leur nécessaire responsabilisation. "C'est la faute des parents" : c'est un leitmotiv aussi bien scandé par le groupe de musique rap N.T.M. que certains représentants de l'Etat.

En effet, les parents n'accompliraient pas convenablement leurs missions éducatives et seraient responsables des comportements délicieux de leurs enfants. Cependant, cette injonction à la responsabilisation serait implicitement destinée à certains parents sur certains territoires. Il semblerait que soient visés ceux résidant, dans les quartiers d'habitat social et / ou ceux d'origine immigrée.

✓ *Quelle démarche a-t-il choisi ?*

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville souhaitait s'intéresser à ce phénomène de société qui qualifie les parents de démissionnaires, sans partir d'aucun préjugé, dans un souci de mise à plat et de déconstruction des discours. L'association a donc voulu aborder cette thématique en questionnant le rôle des parents dans le processus de socialisation de leurs enfants. Pour mener à bien cette réflexion, nous voulions travailler sur un territoire géographique garantissant une "relative mixité", concernant à la fois le type d'habitat et les catégories socio-économiques des familles y résidant, afin de ne

pas favoriser une quelconque stigmatisation. Les secteurs géographiques Mittelhart et Schuman, à Colmar répondaient à ces prérogatives.

PROBLÉMATIQUE

Une des missions qui incombe aux parents est d'assurer la socialisation de leurs enfants. La socialisation est un processus qui permet à long terme, la construction d'une identité personnelle et sociale.

Une définition de la socialisation a été retenue :

" La socialisation est le processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise tout au cours de sa vie les éléments socio-culturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre. "

Cette définition s'oppose à la socialisation-conditionnement, où les individus seraient passifs progressivement modelés par des schèmes de pensée et d'action : une socialisation sous le modèle du "dressage".

Ayant choisi d'interroger des parents dont les enfants sont âgés entre 0 et 16 ans, notre étude traite davantage de la socialisation primaire, où le rôle des parents est essentiel, bien que l'enfant et à fortiori l'adolescent se socialise au contact d'autres instances de socialisation tels que l'école, l'environnement, le groupe des pairs, les médias et parfois les haltes-garderies. Nous avons donc réalisé des entretiens auprès des professionnels qui participent à la socialisation des enfants sur les secteurs Mittelhart et Schuman.

LA METHODOLOGIE ET SES LIMITES

Pour mener à bien cette étude, nous avons utilisé différentes sources:

- **Des sources bibliographiques** : ouvrages relatifs aux mutations de la famille, à l'école, à l'identité...

- **Des sources statistiques** avec l'étude du recensement de la population de 1990 (commune de Colmar).

- **Des sources orales** :

78 entretiens ont été menés :

dont 33 auprès des professionnels de l'éducation nationale, de la petite enfance, des intervenants sociaux et des responsables associatifs. et 45 auprès des parents.

- Une première limite méthodologique est liée à **la faiblesse de l'échantillon des parents**. Cette étude n'a donc pas la prétention d'être représentative d'une situation territoriale et sociale. Elle a pour objectif de faire remonter des paroles et des préoccupations expri-

- mées par les parents et les professionnels sur un territoire restreint.
- Une autre limite résulte de la forte représentation **des parents de milieu populaire**, résidant majoritairement à Florimont et Bel-Air par rapport à l'ensemble de notre panel. En effet, l'association avait projeté de rencontrer quatre-vingt personnes d'origine sociale et " ethnique " différentes, afin de garantir, concernant le choix des parents interrogés, une relative mixité sociale.
 - Certaines limites sont **inhérentes aux sources orales**. En effet, lorsque nous menons des entretiens auprès de parents ou de professionnels, nous ne pouvons pas vérifier la validité de leurs propos. Nous sommes uniquement dans l'analyse de discours, impossible alors de vérifier si ce qui est dit, est réellement fait. D'autant plus que l'enquêteur est perçu comme un tiers extérieur, qui peut juger, les personnes interrogées essaient alors de se conformer à "ce qu'il faudrait dire" et "ce qu'il faudrait faire".
 - Le déroulement propre à chaque entretien **peut entraver la libre parole**. La plupart des entretiens ont été enregistrés avec l'autorisation des personnes rencontrées, alors que nous leurs garantissions l'anonymat de leurs propos, ils s'exprimaient souvent avec beaucoup de retenue. La présence du conjoint ou des enfants peut entraver aussi la libre conversation : une mère aura du mal à parler de ses difficultés avec son enfant, en sa présence.

 - L'investigation a été menée en 1999/2000 : des choses ont **évoluées**, la situation n'est pas restée figée. En effet, à l'occasion de restitutions menées auprès des professionnels sur le territoire d'étude, il a été souligné une évolution positive, quant au travail partenarial mené sur le quartier Florimont.
 - C'est un travail qui s'est mené à un moment donné, il n'a pas la prétention d'apporter une vérité, mais plutôt un éclairage après avoir **croiser les discours** des parents et des professionnels¹.

1. Pour lire l'étude dans son intégralité, se reporter à Emsellem (S.), Parents / professionnels, des modes de socialisation divergents, ORIV, cahier de l'Observatoire n°30, septembre 2000, 111 p.

A) L'INFLUENCE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL SUR LES PARENTS

Dans cette partie, il a été possible de confondre plus aisément les propos des professionnels et des parents, car ils ne se contredisent pas mais se complètent.

LE TERRITOIRE ETUDIÉ

Le découpage géographique des quartiers, effectué par l'INSEE, ne traduit pas une réalité sociale. En effet, les quartiers Mittelhart et Schuman recouvrent une grande hétérogénéité, décrite par ceux qui y vivent ou y travaillent. Ces derniers distinguent cinq sous-territoires, ayant des caractéristiques et des dynamiques propres, pouvant parfois être convergentes.

Dans le secteur Mittelhart, sont différenciés

- le quartier Bel-Air :
- la rue de l'Abbé Lemire
- et Mittelhart

Dans le secteur Schuman sont signalés :

- le quartier Florimont
- et la Socozup

Ces ensembles géographiques ne recouvrent aucune réalité administrative. Toutefois, ils ont été déterminés et ont une cohérence pour l'ensemble des personnes rencontrées.

✓ *Florimont est caractérisé par :*

- une population **jeune**, majoritairement d'origine **étrangère** et **défavorisée**.
- une grande **précarité** décrite et explicitée, aussi bien par les professionnels que par les parents.
- Cette **concentration** de familles paupérisées et étrangères est très mal vécue par ceux qui résident dans le quartier. Ils souhaitent une plus grande mixité sociale.

Il y a un sentiment **d'enfermement**, qui se traduit par la volonté quasi systématique de déménager dans un autre quartier et dans un autre logement qu'une habitation à loyer modéré. Les personnes rencontrées sont restées en moyenne 11 ans dans le quartier, certaines d'entre elles y sont depuis 27 ans. Il semblerait que seules les familles

qui accèdent à une situation sociale plus favorable pourront s'en aller. Cependant, cette alternative semble encore plus limitée pour les populations d'origine étrangère, victimes de pratiques discriminatoires, selon elles. Cette exclusion est confortée par un enfermement spatial. Résultant du barrage linguistique et des différences culturelles, les habitants du quartier ont peu d'échanges entre eux et se regroupent en fonction de leurs communautés d'origine. Alors que certains professionnels perçoivent une certaine solidarité entre les habitants, voire même une certaine chaleur, il semblerait que les personnes ont peu d'échanges entre eux. Il y a une peur de contamination par les problèmes des autres.

Au niveau des logements, ce sont uniquement des logements sociaux, et malgré la réhabilitation à la fin des années 80, les habitants se plaignent des nombreuses dégradations des parties communes des blocs, d'une mauvaise isolation des logements entraînant des problèmes de nuisances sonores, du mauvais fonctionnement des ascenseurs, de la promiscuité de leurs appartements et de la non prise en compte de leurs réclamations par le bailleur social.

✓ *Bel-Air :*

est composé par une population du quart monde alsacien ; essentiellement des vanniers. Cette expression renvoie à la pauvreté sociale et culturelle de cette population, majoritairement illettrée et analphabète. Progressivement sédentarisée, la population vannière est décrite notamment par les professionnels, de façon péjorative, qualifiée de oisive et victime du fléau de l'alcoolisme. Les cellules familiales sont larges et les mères sont souvent très jeunes.

Il y a une véritable frontière entre Bel-Air et Florimont symbolisée par la voie ferrée. Ces deux quartiers souffrent d'une image très négative qu'ont les personnes qui vivent dans le centre ville de Colmar, s'inscrivant dans une stigmatisation plus générale des quartiers à l'ouest de la voie ferrée. Certains professionnels et habitants ne se sentent pas en sécurité dans ces deux quartiers et ne s'y promèneraient pas la nuit. Leur sentiment d'insécurité est lié à l'habitat, aux pratiques illicites exercées par les jeunes, aux vols, aux agressions verbales...

✓ *La rue de l'Abbé Lemire :*

est un quartier retranché où se confrontent deux types de populations: la population maghrébine et la population des vanniers.

✓ *Socozip :*

est composée de catégories socio-professionnelles moyennes. Se mêlent des logements sociaux et des habitations individuelles. Ceux

qui vivent et travaillent depuis un certain temps sur le quartier observent une évolution négative, la situation se serait dégradée. Sont cités des problèmes de drogues, de bagarres et d'attitudes irrespectueuses des jeunes (agressions verbales...).

✓ *Mittelhart :*

est composé de maisons individuelles, de villas et le bâti est espacé. La population est vieille, constituée de retraités. Ce quartier est qualifié de " bourgeois " par les professionnels rencontrés.

Au sein des quartiers Florimont, Bel-Air et l'Abbé Lemire, le discours des professionnels et des parents traduit une forte dichotomie entre ceux qui vivent dans ces quartiers et ceux qui résident dans le centre ville de Colmar. Il y a "eux"; intégrés dans la société et "nous", qui en sommes rejetés et exclus.

Les parents ont conscience de vivre sur des territoires où règnent une misère économique et sociale : des territoires d'exclusion, au sein desquels sont véhiculées des valeurs différentes (consommation de drogues, d'alcool, vols, "deal", recèle, violences...) de celles prônées au sein de la société.

En effet, le processus de socialisation des jeunes sur ces territoires peut se réaliser par l'intériorisation de normes et de valeurs déviantes.

DE FAIBLES DYNAMIQUES PARTENARIALES

✓ *Au sein de la Z.E.P. :*

Durant ces deux dernières années, aucun projet commun n'a été élaboré au sein de la zone d'éducation prioritaire.

Différentes raisons ont été évoquées : une lassitude généralisée, l'empilement des projets de zone, d'école et de classe et la faible motivation de l'ancien coordonnateur.

Il existe des relations informelles entre les écoles maternelles, cependant les relations entre les écoles maternelles, élémentaires et le collège sont faibles.

✓ *Entre les structures de quartier :*

On note une faible volonté de travailler ensemble.

Différentes raisons peuvent expliquer la faiblesse, voire le non fonctionnement du partenariat :

- Des raisons " historiques ", les professionnels n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Initier cette démarche ne semble pas aisée.
- Les incompatibilités personnelles peuvent entraver la possibilité de travailler ensemble, certains professionnels ne peuvent pas passer au dessus de leurs dissensions personnelles, bien que l'enjeu soit de taille sur des territoires fortement précarisés. Certains d'entre eux vont jusqu'à remettre en cause les compétences de leurs partenaires et ne leur reconnaissent aucune légitimité.
- Le turn-over du personnel de certaines structures, qui résulte de la difficulté ressentie par les professionnels de travailler sur des territoires en grande difficulté, ne favorisent pas la mise en pratique d'un travail partenarial. Dès le départ d'un d'entre eux, la démarche est à renouveler, nécessitant beaucoup de temps sachant que le bon fonctionnement du partenariat repose souvent sur l'identification et la reconnaissance de personnalités.
- Plusieurs professionnels ont remis en cause la politique sociale de la ville de Colmar, " peu visible et illisible ", qui ne clarifie pas correctement les missions de chacun et ne permet pas un travail cohérent.

LES STRATEGIES ELABORES PAR LES PARENTS

- Les parents veulent connaître les amis de leurs enfants.
- Ils veulent que les amis de leurs enfants viennent à la maison, afin d'assurer une surveillance directe.
- Les parents qui vivent à Mittelhart ressentent fortement les phénomènes de violences urbaines qu'ils attribuent notamment aux jeunes issus de l'immigration et / ou ceux résidant dans les quartiers Ouest de Colmar.

✓ *Dans les quartiers Florimont, Bel-Air et la SOCOZUP :*

Les parents ont une **forte angoisse** par rapport à l'environnement dans lequel vivent leurs enfants.

Ils sont conscients :

- **Du poids excessif de cet environnement néfaste** sur l'avenir de leurs enfants [" j'ai peur qu'ils se piquent, qu'ils se droguent "]
- **De l'influence des pairs.**
- **De l'influence de la société de consommation.** Certains parents disent succomber aux désirs de leurs enfants, car ils ont peur qu'ils tombent dans la facilité.
- Et surtout de leur faible prise sur cet environnement. Fort sentiment de FATALISME et D'IMPUISSANCE : [" Mon fils c'est le temps qui arrive à l'éduquer, ce n'est pas moi ".]

Certains parents ne pensent pas pouvoir agir sur l'environnement et

- Des raisons " historiques ", les professionnels n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Initier cette démarche ne semble pas aisée.
- Les incompatibilités personnelles peuvent entraver la possibilité de travailler ensemble, certains professionnels ne peuvent pas passer au dessus de leurs dissensions personnelles, bien que l'enjeu soit de taille sur des territoires fortement précarisés. Certains d'entre eux vont jusqu'à remettre en cause les compétences de leurs partenaires et ne leur reconnaissent aucune légitimité.
- Le turn-over du personnel de certaines structures, qui résulte de la difficulté ressentie par les professionnels de travailler sur des territoires en grande difficulté, ne favorisent pas la mise en pratique d'un travail partenarial. Dès le départ d'un d'entre eux, la démarche est à renouveler, nécessitant beaucoup de temps sachant que le bon fonctionnement du partenariat repose souvent sur l'identification et la reconnaissance de personnalités.
- Plusieurs professionnels ont remis en cause la politique sociale de la ville de Colmar, " peu visible et illisible ", qui ne clarifie pas correctement les missions de chacun et ne permet pas un travail cohérent.

LES STRATEGIES ELABORES PAR LES PARENTS

- Les parents veulent connaître les amis de leurs enfants.
- Ils veulent que les amis de leurs enfants viennent à la maison, afin d'assurer une surveillance directe.
- Les parents qui vivent à Mittelhart ressentent fortement les phénomènes de violences urbaines qu'ils attribuent notamment aux jeunes issus de l'immigration et / ou ceux résidant dans les quartiers Ouest de Colmar.

✓ *Dans les quartiers Florimont, Bel-Air et la SOCOZUP :*

Les parents ont une **forte angoisse** par rapport à l'environnement dans lequel vivent leurs enfants.

Il sont conscients :

- **Du poids excessif de cet environnement néfaste** sur l'avenir de leurs enfants [" j'ai peur qu'ils se piquent, qu'ils se droguent "]
- De **l'influence des pairs**.
- De **l'influence de la société de consommation**. Certains parents disent succomber aux désirs de leurs enfants, car ils ont peur qu'ils tombent dans la facilité.
- Et surtout de leur faible prise sur cet environnement. Fort sentiment de FATALISME et D'IMPUISSANCE : [" Mon fils c'est le temps qui arrive à l'éduquer, ce n'est pas moi ".]

Certains parents ne pensent pas pouvoir agir sur l'environnement et

donc interdisent toutes sorties à leurs enfants dans le quartier.

Le processus de socialisation est entravé si les relations avec les autres sont limitées.

Les parents semblent donc être dans une impasse, soit ils autorisent leurs enfants à fréquenter le quartier en prenant le risque qu'ils intériorisent des valeurs déviantes, soit ils leur interdisent systématiquement le contact avec l'extérieur et limitent alors l'éventuelle possibilité pour eux de s'ouvrir et d'évoluer, autrement dit de se socialiser.

B) LES PARENTS ET L'ÉCOLE

LA FREQUENTATIONS DE L'ÉCOLE PAR LES PARENTS

Concernant la fréquentation de l'école par les parents, les enseignants et les parents affirment entretenir de bonnes relations.

✓ *Une faible présence des parents aux réunions parents-professeurs*

Les enseignants estiment la participation des parents, aux réunions organisées par les établissements, trop faible. Ils se plaignent de ne pas y rencontrer les parents qu'ils souhaiteraient voir : ceux dont les enfants ont le plus de difficultés scolaires.

Les enseignants ont expliqué cet absentéisme par différentes raisons, certaines d'entre elles concernent les parents dans leur globalité, d'autres visent uniquement les parents de milieu défavorisé.

Concernant les parents de manière générale, les raisons émises sont de plusieurs ordres :

- Les réunions collectives ne sont pas appréciées par les parents. Uniquement concernés par le cas particulier de leur enfant, ils ne souhaitent pas participer à des réunions thématiques plus générales. D'autre part, les parents auraient plus de difficulté à s'exprimer collectivement et privilégieraient le contact individuel. Ces deux arguments nous ont été largement confirmés par les parents que nous avons interrogés.

- Les enseignants pensent que certains parents s'absentent par crainte d'être jugés.

- Les contraintes professionnelles, évoquées aussi par les parents, freinent leur participation.

D'autres arguments ont été uniquement évoqués pour les parents de catégorie socio-professionnelles défavorisées qui englobent notamment les populations de vanniers et les populations d'origine étrangère-

re. En effet, le barrage linguistique entraverait selon les enseignants la participation des parents d'origine étrangère et du quart monde alsacien aux réunions d'informations. Cet handicap lié à la maîtrise de la langue française est exprimé par les parents eux-mêmes.

Selon les enseignants, les populations de vannières auraient une difficulté supplémentaire à fréquenter l'école, liée au fait qu'ils n'y sont jamais allés ou qu'ils en aient de très mauvais souvenirs.

Les raisons précédemment émises sur la non participation des parents aux réunions, à savoir l'aspect formel et collectif des rencontres, la peur d'être jugés, le barrage linguistique semblent être pertinentes, puisque les parents se mobilisent davantage pour l'organisation de fêtes et de kermesses de fin d'année.

✓ *Des outils d'information peu adaptés*

Des outils ont été élaborés par les écoles maternelles pour mieux informer les parents des activités suivies par leurs enfants à l'école (cassette vidéo, cahier de vie). Cependant, le mode de communication privilégié de l'institution scolaire reste le support écrit. Cette pratique est inefficace pour des populations vannières et d'origine étrangère qui ne savent ni lire ni écrire. Souvent, l'enfant reste le seul interprète entre l'école et ses parents et peut tronquer l'information s'il le souhaite. Ne possédant pas le savoir acquis par leurs enfants, les parents peuvent être affaiblis dans leur rôle éducatif et destitués d'une part de leurs responsabilités.

Certaines écoles essaient de prendre en compte l'illettrisme d'une partie de la population et élaborent des plaquettes d'information en langue étrangère (turque ou arabe), inadaptées pour des populations d'origine étrangère souvent analphabètes dans leur langue d'origine. D'autres écoles mettent en place des réunions d'informations avec des interprètes.

Beaucoup d'enseignants souhaitent mettre en place une véritable co-scolarisation, où les parents deviendraient de véritables partenaires de l'école, pour une meilleure scolarisation de leurs enfants.

LE MALENTENDU

✓ *Désintérêt ou surinvestissement de l'école par les parents ?*

Les enseignants ont donc fait un diagnostic des handicaps qui freinent les parents de catégories socio-professionnelles défavorisées à fréquenter l'école. Certains d'entre eux essaient de modifier leurs pratiques avec de nouveaux outils d'information permettant de mieux s'adapter à une population précarisée.

Cependant, dans leur grande majorité, ils pensent que les parents se désintéressent de la réussite scolaire de leurs enfants. Analphabètes, illettrés, ils sont "démunis face au scolaire" et ne peuvent pas en sai-

sir l'enjeu.

Or, même si ces parents sont distants culturellement du monde scolaire, n'en ayant pas acquis les codes, ils ont largement compris l'importance de l'école et ont tout à fait conscience que compte tenue de leur situation sociale, seule la réussite scolaire peut être une issue pour la réussite professionnelle de leurs enfants.

L'enjeu de la réussite scolaire est largement compris par les parents, comme le traduit la participation pratiquement unanime des enfants des quartiers populaires, au soutien scolaire assuré par l'Association de Soutien aux travailleurs Immigrés, au centre socio-culturel Florimont. L'ensemble des parents de catégories socio-professionnelles défavorisées, que nous avons rencontrés, ont conscience de ne pas pouvoir aider leurs enfants à faire leurs devoirs et essaient de trouver divers moyens pour les aider, tels que la participation au cours de soutien scolaire, l'appel à une aide amicale et familiale ou le paiement de cours particuliers.

L'importance que les parents confère à la scolarité de leurs enfants est aussi visible au travers de la volonté qu'ils manifestent pour être délégués de parents d'élèves. En effet, ils ne le sont pas dans l'objectif de défendre les intérêts communs des élèves, mais uniquement pour mieux être informés de la scolarité de leurs enfants et saisir les rouages de l'École.

Les stratégies d'évitement des écoles situés en Zone d'Education Prioritaire sont souhaitées aussi bien par les parents de catégories socio-professionnelles aisées que ceux de milieu populaire. Effectivement, ces derniers souhaiteraient inscrire leurs enfants dans des établissements privés mais sont empêchés par l'aspect financier. Ils souhaiteraient donc offrir le maximum de chance à leurs enfants pour réussir, jugeant le niveau des écoles publiques du quartier trop faible.

Contrairement à ce que pensent les enseignants, les parents ne se désintéressent pas de l'avenir scolaire de leurs enfants, ils sont bien présents, mais à leurs façons, c'est à dire qu'ils s'impliquent dans la scolarité des enfants, mais sans doute pas de façon la plus efficace et satisfaisante aux yeux de l'institution scolaire et des enseignants.

✓ *Délégation de l'autorité parentale à l'école ou démission parentale ?*

Les enseignants constatent que les parents de milieu défavorisé leur délèguent certaines de leurs responsabilités relatives à l'éducation de leurs enfants. Selon eux, cette délégation manifeste le désintérêt des parents par rapport à la réussite scolaire de leurs enfants, bien qu'elle soit aussi le signe d'une confiance des parents à leurs égards. Or, les parents ne se démettent pas des responsabilités qui leur incombent mais délèguent leur autorité aux adultes présents, en leur absence. Les enseignants sont les seuls adultes présents à l'école, ils symbolisent donc l'autorité à la place des parents. De nombreux parents d'o-

rigine étrangère attendent ou demandent aux enseignants, d'utiliser des méthodes de coercition pour imposer la discipline et le travail.

Les parents majoritairement illettrés trouvent tout à fait légitimes de s'en remettre aux décisions de l'école. Ils font totalement confiance aux enseignants, détenteurs du savoir qu'ils n'ont pas. Cette confiance accordée aux enseignants par les parents de milieu populaire ne se retrouve pas chez les familles plus aisées qui ont pu remettre en cause la pertinence, la lourdeur des programmes scolaires et les emplois du temps parfois inadaptés.

✓ *Des attentes décalées*

Dans leur majorité, les enseignants reprochent aux parents de faibles catégories socio-professionnelles, résidant notamment à Florimont et Bel-Air, de ne pas discuter, de ne pas jouer avec leurs enfants. Ils déplorent la transmission d'un langage codé et incompréhensible freinant la socialisation de leurs enfants. Certains vont jusqu'à dire qu'ils "les éduquent comme des animaux".

Ils critiquent aussi les priorités qu'ont les parents, qui préfèrent acheter une antenne parabolique que des jeux éducatifs à leurs enfants, malgré leur faible budget. Ils constatent que ces familles sortent très peu du quartier et que les seules activités proposées aux enfants consistent à faire les courses dans les grandes surfaces.

DES MODES DE SOCIALISATIONS DIVERGENTS

Derrière l'ensemble de ces reproches dirigés vers les parents de milieu populaire, se trame une principale critique : ils n'éduquent pas leurs enfants de manière à être réceptifs aux exigences scolaires, ils n'en font pas de bons élèves. Se confrontent dès lors deux modes de socialisation différents, celui dominant dans notre société actuelle : **le mode scolaire de socialisation** véhiculé en partie par les enseignants et celui des familles populaires : **le mode populaire de socialisation**.

Ce mode scolaire de socialisation résulte de l'essor de la scolarisation, visible notamment par la croissance des effectifs dans les établissements secondaires.

L'école détermine donc fortement la trajectoire sociale de chacun et participe aux hiérarchisations sociales. Même si ce n'est pas systématique, seule l'acquisition de diplômes garantit encore aujourd'hui une insertion professionnelle réussie.

Une caractéristique majeure du mode scolaire de socialisation est la séparation des apprentissages et de la pratique. Ainsi, la construction de la forme scolaire participe de manière centrale à l'instauration d'un nouveau rapport à l'enfance et d'une nouvelle façon de le socialiser. L'enfant est constitué comme un être spécifique qui relève d'une

action particulière, distincte des autres activités sociales et qu'on appelle l'éducation.

Dans de nombreuses familles, mais surtout dans les familles des classes supérieures et moyennes, les pratiques des parents sont constituées en pratiques éducatives. Les parents de ces classes sociales donnent un sens éducatif aux jeux et aux jouets des enfants considérant que dès le plus jeune âge toute activité peut être utilisée pour éduquer les enfants.

Alors que les familles plus aisées ne sont pas éloignées de ces pratiques éducatives, ayant connaissance des attentes de l'Ecole, les familles populaires les plus démunies sont relativement étrangères à ce mode de socialisation. L'ignorance de ce mode de socialisation dominant explique ce malentendu entre les parents de milieu précaire et les enseignants. Ces derniers souhaiteraient que les parents intériorisent dans leurs pratiques une visée éducative. Les parents des élèves en difficulté sont donc coupables de n'être pas des " parents-enseignants ".

Résultant de la faiblesse du partenariat, les professionnels ont conscience que les parents peuvent être déstabilisés ne saisissant pas les missions propres à chaque structure et réceptionnant des discours contradictoires.

Contradiction en partie visible dans les propos que nous avons recueillis, où certains professionnels proposent que les parents soient sanctionnés par le prélèvement de leurs allocations familiales s'ils ne remplissent pas convenablement leurs rôles alors que d'autres, ne niant pas les difficultés auxquelles les parents sont confrontés, réfléchissent à la manière de les aider.

Certains parents, notamment d'origine étrangère perçoivent très mal que les assistantes sociales remettent en cause leurs pratiques éducatives et s'immiscent dans leurs relations avec leurs enfants. Selon eux, elles les destituent de leur autorité parentale.

Derrière le discours des professionnels, les parents de milieu populaire sont implicitement remis en cause dans leurs pratiques socialisatrices. En effet, leurs pratiques ne répondent pas aux exigences scolaires, au modèle dominant de notre société.

C) LE ROLE EDUCATIF DES PARENTS

ETRE PARENT

✓ *Responsabilité / Irresponsabilité*

Alors que les professionnels affirment que les parents n'ont pas réellement conscience des responsabilités qui leur incombent, pour l'ensemble des parents interrogés, l'entrée en parentalité renvoie systématiquement à la notion de **responsabilité**.

✓ *Maturité / Immaturité*

Pour les parents, être responsable de l'éducation de ses enfants nécessite d'être mature ou de le devenir. Cette nécessité est partagée par les professionnels, qui ont au contraire, exprimé le manque de maturité des très jeunes mères qui vivent à Bel-Air, âgées entre 14 et 15 ans.

Peu de parents ont exprimé le bonheur et la joie que pouvait apporter la venue d'un enfant.

Pour de nombreux parents, l'enfant représente **une finalité dans l'histoire du couple** et garantit **la filiation intergénérationnelle**.

La fonction parentale renvoie également **au devoir de transmission**. Beaucoup de parents se réfèrent à ce qui leur a été transmis par leurs propres parents, pour assurer l'éducation de leurs enfants :

- soit en reproduisant le schéma éducatif qu'ils ont reçu et en l'améliorant.
- soit en le modifiant radicalement.

Cette capacité d'amélioration des schémas éducatifs est peu ressentie par les professionnels, qui pensent que les parents résidant dans les quartiers Florimont, Bel-Air et l'Abbé Lemire donnent uniquement ce qu'ils ont reçu et reproduisent donc des modèles éducatifs carencés.

Les professionnels pensent que les parents des quartiers Florimont ou Bel-Air ne sont pas capables de se projeter, submergés par leurs difficultés quotidiennes, qui les obligeraient à gérer leur vie au coup par coup. Or, les parents anticipent leur avenir, mais en relation avec les obstacles qu'ils présagent, ils n'ont pas de solutions ou de stratégies pour y pallier.

Alors que les professionnels et les parents utilisent le même vocabulaire pour définir le statut parental, il semble ne pas recouvrir la même réalité, la même interprétation.

En effet, être parent est synonyme de responsabilité et de maturité

selon les dires des parents, alors que les professionnels perçoivent chez les parents qu'ils côtoient un manque de maturité et de responsabilité. Deux interprétations peuvent être émises : soit les parents tiennent un discours contradictoire à leurs pratiques, soit les mêmes valeurs ont des sens différents. Si pour les professionnels, être responsable de l'éducation de son enfant c'est lui assurer une plus grande autonomie, un éveil et une ouverture intellectuelle, le sens de la responsabilité pour les parents de milieu populaire renvoie plutôt à la garantie des besoins primaires et à un devoir de surveillance. Cet apparent paradoxe ne résulte-t-il pas d'une représentation différente des missions parentales ?

LES REPRESENTATIONS DES MISSIONS PAR LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

- La première mission évoquée à la fois par les professionnels et les parents est d'assurer **les besoins " primaires "** des enfants, à savoir leurs besoins alimentaires, vestimentaires, financiers, d'hygiène et de santé. Ces besoins essentiels ne peuvent pas toujours être assurés chez certaines familles, en situation de grande précarité.

✓ *Une perte de l'autorité parentale?*

- La deuxième mission parentale est relative à **l'inculcation des règles, des limites et des valeurs**. Selon les professionnels, les parents sont défaillants en la matière, il n'exercent pas d'autorité sur leurs enfants. Ce phénomène se traduit de deux manières :

* D'une part, les parents auraient des difficultés à transmettre des limites, des repères, des règles de vie en société à leurs enfants dès le plus jeune âge. Selon les professionnels, les parents n'imposent pas d'interdits à leurs enfants pour éviter les conflits ou les confrontations. Ce sentiment n'est pas erroné, puisque nombreux sont les parents à nous avoir expliqué qu'imposer des règles, favorise leurs transgressions par leurs enfants.

* D'autre part, les professionnels notent un décalage entre les valeurs prônées au sein de la cellule familiale et celles de la société, notamment pour les populations d'origine étrangère. Ce décalage est fortement ressenti par les parents d'origine étrangère eux mêmes qui ont souvent exprimé la difficulté d'éduquer leurs enfants en France, ils se sentent un peu dépassés.

Pour les professionnels, l'ébranlement de l'autorité parentale résulte d'une part, des mutations de la cellule familiale, caractérisée par une croissance des familles monoparentales, recomposées et d'autre part, de l'obsolescence du modèle éducatif des soixante-huitards qui prônait

l'interdiction d'interdire.

Le style éducatif des familles populaires peut aussi constituer un facteur explicatif de la difficulté de transmission des limites. Certains parents pensent que seule la présence physique d'un adulte est nécessaire pour imposer des limites et des sanctions à leurs enfants. Il n'y a pas une pratique éducative qui vise à faire intérioriser fortement les interdits au préalable, impliquant l'obligation systématique d'une présence adulte. Ce style éducatif caractérisé davantage par un usage du contrôle, de la punition, de la coercition, de la surveillance et de la force est davantage en vigueur dans les classes populaires.

Favoriser l'éveil, l'autonomie, l'ouverture sur les autres, les parents de milieu plus aisé et les professionnels l'évoquent comme une nécessité pour l'éducation de leurs enfants. Pour les familles populaires, cette dimension éducative est peu abordée. En effet, l'Ecole semble structurer la vie de l'enfant et les activités extra scolaires se " consomment " en fonction de l'offre des structures de quartier ou suite à une demande spécifique des enfants auprès de leurs parents. Alors que les parents de catégories socio-professionnelles plus élevées affichent leur volonté d'offrir à leurs enfants des activités musicales et sportives.

Selon les professionnels, apporter de l'amour, dialoguer avec ses enfants, leur consacrer du temps est du ressort des parents. Les parents interrogés n'ont pas formalisé ce devoir, peut-être s'impose-t-il comme une évidence à leurs yeux ?

Les professionnels ont insisté sur la nécessité de discuter avec les enfants, sur la dimension psychologique de l'éducation. Leur discours est d'ailleurs fortement empreint d'un vocabulaire psychologique, où l'enfant doit être considéré comme une personne à part entière.

Les professionnels affirment ne pas prôner de modèle familial. Dans leurs pratiques, ils diffusent celui de la famille relationnelle, où la parole doit être favorisée. A été préconisée à plusieurs reprises, la création de lieux de paroles uniquement pour les parents ou des "maisons vertes", où se côtoieraient parents, professionnels et enfants.

Les professionnels sont porteurs d'un modèle familial dont les normes relèvent de la psychologie.

UNE EDUCATION DIFFERENCIEE

Les parents éduquent leurs enfants de façon différente selon leurs sexes et leur âge. Effectivement, s'ils ont eu plusieurs enfants, ils disent avoir acquis une expérience qui leur permet d'ajuster progressivement leurs pratiques éducatives.

Les professionnels perçoivent que l'éducation des parents est plus permissive pour les garçons, notamment pour les familles d'origine étrangère. A partir de 14-15 ans, les filles sont fortement contrôlées par la famille et plus largement par l'environnement.

Concernant les parents d'origine étrangère, l'importance d'avoir un

garçon est confirmée et ils soulignent fortement que les filles leur posent moins de problèmes ne faisant pas la corrélation avec l'éducation plus stricte qu'ils leur transmettent.

LES RELATIONS CONJUGALES

Dans le discours des professionnels, les pères sont très peu évoqués. Lors des entretiens avec les familles, l'absence du père est évoqué uniquement par rapport à son indisponibilité liée au travail.

Dans le discours des parents, le père reste le symbole de l'autorité alors que la mère, plus compréhensive joue un rôle de confidente.

Dans les familles d'origine étrangère, il semblerait que la mère joue un rôle d'intermédiaire entre ses enfants et son mari, qui peut d'ailleurs à long terme, entraîner sa mise à l'écart.

Pour les femmes d'origine étrangères, bien que certaines femmes travaillent ou y aspirent, la femme reste encore gardienne de l'espace privé, alors que le mari est davantage présent dans l'espace public.

Les femmes qui travaillent ont insisté sur la difficulté qu'elles ont à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Alors que les parents affirment leur volonté de se concerter concernant l'éducation de leurs enfants, le questionnement qui émerge pour les parents divorcés est de savoir comment s'accorder par rapport à l'éducation de leurs enfants sur deux espaces différents ?

QUESTIONS ET REPERES

CONCERNANT L'AUTORITE PARENTALE SUIVANT LE PRIN- CIPES DE VALORISATION ET DE MISE EN RESEAU DES PARENTS ET DES PROFESSIONNELS

Maria Mailat

Anthropologue, chargée de mission à la Cellule d'Appui Technique de la DIF -Délégation Interministérielle à la Famille-

L'autorité parentale est une construction juridique et sociale récente. Elle est définie dans le droit civil français. Cependant, sa construction sociale est en plein chantier. Qu'est-ce que ce concept recouvre et comment est-il traduit à la fois dans la vie des couples et comme objectifs de la politique sociale sur le territoire ? Quel sens donnent les travailleurs sociaux à l'autorité parentale ? Quelles sont les pratiques professionnelles qui permettent de construire et de soutenir les expériences collectives, positives de l'autorité parentale ? Comment évaluer l'accompagnement des parents dans le domaine de l'autorité ? Savons-nous créer des passages valorisants qui aident les parents à passer de la possession de l'autorité parentale à son exercice en terme d'expérience stimulante tant pour les parents que pour les enfants.

Je constate que dans les discours qui influencent les interventions sociales, les représentations de l'autorité restent solidement rattachées à l'image du Père. Il me semble que nous continuons à alimenter un " rêve " sinon une idéologie implicite que l'on pourrait formuler de la façon suivante : *les mères ne sont pas en capacité de " faire autorité " devant leurs enfants*. De là, la famille composée d'une mère et des enfants devient le cible privilégié de ceux qui cherchent des boucs-émissaires dans la société. Heureusement, les travailleurs sociaux sont là pour nous rappeler qu'un père seul est aussi débordé par ses adolescents. Qu'il n'arrive pas non plus à mettre des limites, surtout lorsqu'il n'est soutenu par aucune institution, lorsqu'il doit être

à lui tout seul l'institution répressive par excellence, celle qui protège les écoles, les espaces publics, les gendarmeries, les supermarchés etc...le Père divin, Dieu en personne...

D'autres experts réduisent l'autorité à ses " fonctions " élémentaires en lui donnant un aspect mécaniciste. Pour d'autres, il s'agirait de la remplacer par ... responsabilité : l'autorité est-elle simplement soluble dans la responsabilité ? Et cette dernière se définirait par la capacité d'intervenir quand il s'agit de surveiller et de punir l'enfant ? Mais, attention : punissez-le mais si vous le faites nous allons signaler un enfant en danger ! Enfermée dans cette contradiction, l'autorité parentale se réduit à un discours et à des lois non-applicables. Rappelons-nous de ce père convoqué devant le proviseur du collège parce que son fils est en échec scolaire. Le père se fait disputer au même titre que son fils. Exaspéré par les remontrances et les accusations du proviseur, il finit par gifler l'adolescent. Témoin de cette scène le chef d'établissement menace le père de signalement. Après une telle situation, que reste-t-il encore de l'autorité du père (et du proviseur !) devant cet adolescent ?

L'autorité parentale est-elle un simple outil rattaché, annexé aux services publics quand ceux-ci exigent la sanction d'un enfant " violent " ? N'y a-t-il pas d'emblée une erreur politique majeure dans la façon de poser les fondements (éthiques et sociales) de l'autorité parentale ?

Je pense que nous ne pouvons pas impunément continuer à introduire du négatif dans les liens de filiation entre les parents et les enfants. Toute société a besoin de s'enraciner dans les représentations de la mère et du père. Même dans l'anthropologie, on parle du père fondateur. Et Enriquez montre à quel point les institutions qui accueillent des enfants se vivent comme des mères quasi-divines, capables de réparer, suppléer, remplacer (faute d'éduquer) les parents.

Lorsqu'on analyse les nouvelles mesures concernant la place des pères, il nous semble intéressant de mettre en évidence la recherche d'un équilibre entre le rôle du père et rôle de la mère, la nécessité d'inscrire l'enfant dans sa double filiation et de légitimer davantage la " politique de négociation " entre les parents non seulement en cas de divorce mais dans le quotidien. A partir de cette autorité partagée, les acteurs du terrain ne peuvent pas faire l'économie d'aborder - dans la réflexion et dans leurs pratiques - la façon dont l'autorité parentale se traduit dans les rapports internes de la famille élargie en tenant compte des réseaux de parenté, ainsi que dans les rapports parents-professionnels.

Nous devrions innover car à l'heure actuelle nous savons très peu valoriser l'autorité du père en harmonie avec celle de la mère. Il faudrait arriver à mettre en évidence le contenu positif, créateur des relations père-mère dans le champ de l'autorité et de l'éducation en développant des actions où l'autorité est partagée non seulement entre les deux parents mais aussi entre les acteurs de terrain qui prennent en charge les enfants. Ainsi, il faudrait dépasser les rapports conflictuels

entre des professionnels et bénévoles qui interviennent dans la même famille.

J'insiste sur le fait que l'autorité est une construction politique et sociale qui concerne non seulement les parents et qui ne se réduit pas à des formules tel que savoir dire Non, mettre des limites...Il faudrait d'abord faire l'expérience d'une construction positive de l'autorité entre parents et enfants : cette base permettrait par la suite d'imposer des limites. C'est comme dans un champ : il ne suffit pas de mettre des barrières, il faudrait aussi semer pour jouir d'une récolte. Autrement, on risque de planter des barrières partout et le champ ressemblera à un camp.

Dans cette perspective, lorsqu'on aborde l'autorité paternelle, il faudrait commencer par le respect, la dignité que les professionnels devraient savoir exprimer, construire avec les parents de telle façon que l'enfant puisse comprendre que ses parents sont valorisés, pris en compte par l'environnement socio-éducatif. Donner une place aux parents soulève la question de comment travaillent-on avec eux ? Comment sont-ils pris en compte dans le projet d'un service, d'une école, d'un quartier ? Autrement, nous sommes en train d'instrumentaliser des êtres humains, processus qui n'a jamais donné des bons résultats. Sans repenser la communication et les interactions entre la société civile - des parents en occurrence- et les institutions qui accueillent/ s'occupent des enfants, il me semble que nous risquons de nous enfoncer dans l'impasse des discours incantatoires. Parler des parents, c'est avant tout parler de l'honneur et du respect en tant que formes d'expression politique et liant dans l'espace de la vie quotidienne, en tant qu'expériences partagées, hors du champ thérapeutique et loin des lieux marqués par une logique de guerre, exemple : le " couvre-feu " dans certaines villes et de culpabilité, c'est à dire dans les endroits où les gens se rencontrent, parlent d'égal à égal, posent des questions et cherchent des réponses ensemble, sans avoir des étiquettes de bon ou de mauvais parents collés sur leurs fronts.

.....

COMPTE RENDU DES ATELIERS

A) INITIATIVES DE PARENTS

Animateur:

Jean-Luc PICARD (les Amis du Furet)

Rapporteur:

Monique BEAULIEU
Fatima SABBOURI

Comment faire aboutir un projet de soutien à la parentalité, en étant parent ? Comment susciter, encourager de telles initiatives ? Deux exemples alimenteront le débat : l'accueil parents-enfants le " p'tit abri" à Rosheim, et le groupe des femmes relais de Papin, à Mulhouse.

LE "P'TIT ABRI" A ROSHEIM (67)

C'est un lieu d'accueil parents/enfants qui s'inscrit dans la filiation des travaux de Dolto (Maison verte : première maison ouverte le 06/01/79 basée sur l'idée que beaucoup de ses patients étaient installés dans des symptômes sérieux dus aux difficultés des familles). C'est un lieu où circule la parole, un lieu d'échange entre professionnels, parents et enfants permettant la dédramatisation.

✓ **Cadre et principes de fonctionnement du "p'tit abri":**

- anonymat (sans contrôle social)
- un adulte responsable présent du début à la fin avec son enfant
- règles expliquées dès l'arrivée.

Le lieu d'accueil permet l'acquisition de l'autonomie et facilite une séparation progressive entre l'adulte et l'enfant en toute sécurité. C'est un lieu convivial, un havre de paix sociale où l'on dépose son fardeau

✓ *Motivations et étapes de création:*

C'est l'initiative de mères en congé parental, ayant des enfants en bas-âge, qui se sentaient seules dans leur village et ressentaient le besoin de rencontrer d'autres parents, d'avoir une vie sociale. L'idée leur est venue de créer un lieu de rencontre avec d'autres mères dans la même situation.

Rosheim compte environ 5000 habitants, et est la première ville à avoir eu une crèche. Pourtant, la première rencontre avec les élus fut difficile, car ceux-ci pensaient qu'il n'y avait pas de besoin particulier : "on n'a jamais eu besoin d'une structure particulière pour la petite enfance, pas de financement et les grands-parents sont là". Or, la demande des parents était importante : halte-garderie, accompagnement scolaire, centre de loisirs, un lieu d'accueil parents-enfants...

Le groupe a continué à travailler, soutenu, par la responsable de la crèche (avec qui le partenariat dure depuis 7 ans maintenant). Ainsi, dans le cadre du CCAS, le groupe a participé à une enquête au niveau du canton pour vérifier le besoin d'une telle structure. Il obtient le soutien de la CAF et de la mairie.

Les personnes qui se sont investies au départ sont parties épuisées par les démarches administratives. Pourtant, le P'tit Abri a ouvert ses portes en 1995 au rythme d'une fois/semaine. A l'ouverture 12 parents et autant d'enfants étaient présents. Il fonctionnait alors avec du matériel de récupération.

Au fur et à mesure du fonctionnement, le besoin d'un cadre s'est fait ressentir.

✓ *Etapes de création de l'association et les difficultés rencontrées*

Pour structurer le projet, les parents ont créé une association et se sont tournés vers l'association d'une commune voisine qui a servi de support pour toucher les premières subventions.

Une personne de la " Maisonnée " de Strasbourg, s'est déplacée pour rencontrer les élus et aider ces parents dans leurs démarches. La rencontre avec la Maisonnée est due au hasard car les idées et les besoins de ce groupe correspondaient à la philosophie des " maisons vertes " de Dolto. Cette personne est restée présente pour assurer la supervision des accueillantes du " p'tit abri ".

Cependant des difficultés inhérentes au fonctionnement d'un groupe apparaissent. Le groupe réagit et se pose des questions : Comment gérer ces difficultés ? Un gros travail sur soi-même au quotidien s'impose (remise en question-confrontation- réflexion) Et comme les bénévoles n'ont pas la compensation pécuniaire, il faut trouver un élément moteur. L'intervention d'un tiers a permis au groupe de se

reconstruire au fur et à mesure.

LE GROUPE "FEMME RELAIS" A MULHOUSE (68)

C'est un groupe informel constitué de 15 femmes dynamiques, de 7 nationalités différentes qui agissent pour les habitants du quartier.

✓ *Cadre et principes de fonctionnement*

Le groupe mène diverses actions :

- accompagnement des sorties scolaires
- participation à l'organisation des fêtes du quartier
- recensement
- nettoyage
- vide greniers - caves
- lien entre administrations et les habitants. Ce lien se fait au travers de la langue, de l'accompagnement des familles,....

Le CSC Papin sert d'appui technique par l'intermédiaire de la médiatrice chargée de repérer les personnes relais qui peuvent contribuer au développement du quartier. Un fort partenariat existe avec l'éducation nationale, les élus, les bailleurs sociaux...

De leur travail émergent des projets portés par le centre en tant qu'appui technique. Les financements ainsi obtenus sont complétés par les ventes ou l'organisation de repas multiculturels.

✓ *Motivation et étapes de création*

Ce groupe est né sur l'initiative du CSC Papin et les motivations de ces femmes étaient d'ordre personnel, : la préoccupation de l'avenir de leurs enfants, leur situation de vie, nombre de ces femmes sont veuves ou divorcées et ont du temps (elles sont à la recherche d'une situation professionnelle et touchent le RMI).

Puis au fur et à mesure des actions, cela devient une préoccupation sociale et un acte citoyen. En effet, elles mènent différentes actions pour que " le quartier ne tombe pas dans la délinquance ", elles ont la volonté de changer le quartier et son image parce qu'elles sont bien dans leur quartier. D'autant plus que l'implication des parents à l'école et dans diverses actions entraîne la participation des enfants.

Ces femmes sont très présentes dans les services de la mairie et des différentes institutions et entraînent la participation d'autres parents qui donnent régulièrement des coups de mains. Elles restent, aussi, présentes dans les moments de la vie quotidienne de leur quartier et de leurs voisins en participant aux baptêmes, mariage, enterrement..

Pour l'instant, l'ensemble de leurs actions reste centrées autour de l'école primaire et elles souhaiteraient avoir un local en face de l'école pour que celui-ci devienne un lieu de vie, d'échanges,... et passer le relais à d'autres femmes. En effet, dans un avenir proche, ce groupe souhaite s'impliquer au niveau du collège puisque leurs enfants vont y être scolarisés.

Toutes ces activités les occupent à plein temps et, souvent, les journées démarrent à 8h et finissent à 22h. Elles revendiquent le fait d'être actives même si elles sont " Rmistes ".

Elles posent aussi la question de la reconnaissance de l'engagement bénévole.

✓ *Les difficultés rencontrées par "les femmes relais "*

Leurs actions sont portées par le CSC Papin qui leur prête les locaux. La formation en association pourrait être l'une des réponses à leurs questions. Pour l'instant le groupe de femmes relais n'est pas encore prêt pour une telle entreprise, car créer une association c'est monter des projets (donc des pages et des pages d'écritures), c'est demander des financements... C'est également se poser la question de la responsabilité et de l'égalité dans le groupe (une association impliquerait une hiérarchie -président, secrétaire, trésorerie...-).

Elles ressentent encore le besoin d'un appui technique en plus d'être informées et formées.

Ce groupe fait face à une autre difficulté, celle de la langue et des différences de cultures, sur 15 personnes elles sont de 7 nationalités différentes.

Par ailleurs, créer une association, cela pose la question de la professionnalisation et de la formation. Devenir professionnel changerait leur statut, elles deviendraient " institutionnelles " ce qui modifierait complètement les liens avec les autres habitants du quartier.

ELEMENTS DU DEBAT

Plusieurs points ont été mis en avant lors du débat :

✓ *Le montage et le reportage de projet: affaire de parents ou de professionnels ?*

Plutôt que de se poser la question en ces termes, il semble plus pertinent de se poser celle de la gestion. Longtemps, c'est l'administration qui a géré mais dans certains cas, pour une pérennité et une dyna-

mique du projet il vaut mieux que cela soit une association. L'association est perçue comme une structure fragile mais elle repère et répond le mieux aux besoins. C'est aussi une question de partenariat.

L'un des participants fait part de l'expérience des " chantiers de l'éducation " : Ce sont des petits groupes de mères, au nombre de 200 en France, soutenu par l'AFC qui s'engagent à réfléchir sur l'éducation. C'est un lieu d'échange et d'écoute, où il n'y a pas de jugement, fonctionnant sur la base de la confidentialité. C'est une structure souple avec des règles établies par les participantes. Elles se réunissent, dans leurs logements, pour échanger sur un thème, les enfants sont gardés par les mamies pendant ce temps. Une fois tous les trois mois, elles invitent les papas. Ce groupe privilégie la vie de groupe plutôt que la recherche de financements.

L'organisation en association avec des professionnels peut être la garantie de la pérennité d'un projet, parce que le bénévole n'est pas reconnu par les financeurs.

Il y a parfois un risque d'ambiguïté entre le porteur du projet (en l'occurrence le CSC Papin) et les bénévoles. Cela amène d'ailleurs à se demander qui est le plus à même de créer du lien social et une dynamique : le bénévole ou le salarié ? Pour le groupe de femmes relais, la question se pose différemment, puisqu'elles ne veulent pas devenir professionnelles (même si deux d'entre elles demandent un statut de salarié). En tant que bénévoles, elles ont plus de pouvoir.

Finalement, les rôles des parents et des professionnels sont compatibles : Pour que les choses se mettent en place, il faut l'aide du professionnel en tant qu'aide extérieure, en cas de besoin. Etre bénévole comporte des risques, notamment celui de délaisser sa famille. Passer du bénévolat au salariat (surtout pour les personnes qui sont à l'origine du projet), c'est faire le deuil de son " bébé " !

✓ *Qui participe aux actions ?*

Quand les groupes sont forts en terme de cohésion, l'intégration de nouveaux parents peut-être difficile. Au p'tit Abri, quelqu'un qui veut venir, est invité aux réunions jusqu'à l'AG. L'arrivée de sang neuf dynamise et requestionne. Chez les femmes relais, L'accueil n'est pas préparé, mais la vie du groupe est intense, c'est difficile pour les nouveaux. Ils souffrent pour trouver leur place.

Parmi les nouveaux, on trouve des consommateurs et des gens qui s'investissent. S'investir c'est difficile et les nouveaux ne se rendent pas compte du travail qu'il y a derrière. Il faut qu'il y ait une relève, donc il faut laisser les groupes ouverts.

CONCLUSION

✓ *Qu'est-il important de transmettre à la table ronde ?*

- Les élus devraient être plus attentifs pour qu'ils aient une meilleure connaissance du terrain.
- Etre structuré en association n'assure pas forcément la reconnaissance, d'où l'importance de créer des liens avec les élus.
- Les élus doivent arrêter d'avoir des idées tout seuls : les parents ne trouvent pas leur place, leur en ont-ils réservé une ?
- Comment peut s'articuler le lien entre le politique et la parentalité ? par les associations, faire de la politique ?...
- Quelle formation pour les élus pour qu'ils comprennent mieux les difficultés des parents ?
- Importance d'une communication expliquant les rouages administratifs.

B) DES GROUPES DE PARENTS: POURQUOI ? COMMENT ?

Animateur:

Georges GREINER (OREE)

Rapporteur:

Béatrice ANDRES (UDAF)

Peut-on dresser une typologie des différents groupes : réseaux, groupes de parole, réunions - débats, rencontres, activités diverses... ?

Comment se constitue un groupe de parole de parents ?

Avec quels objectifs ?

Quel fonctionnement ?

Quel rôle et quel engagement pour l'animateur (expert en psychologie, guide, passeur...) ?

GROUPES DE PARENTS D'ADOLESCENTS DE L'ECOLE DES PARENTS (COLMAR-68)

Témoignage:

Brigitte STEPHAN (Ecole des parents de Colmar)

L'Ecole des parents de Colmar a mis en place les premiers groupes de parents en 1929.

La mission de ces premiers groupes était d'aider les parents à être de "meilleurs parents".

La question qui se posait : comment fonctionne l'enfant ?

Aujourd'hui, l'école des parents de Colmar s'adresse aux parents d'adolescents et de pré-adolescents.

L'année 2000, est la première année où les demandes de participation ont été faites par des parents dont les enfants sont de plus en plus jeunes, 11-12 ans.

✓ *Fonctionnement du groupe*

Le groupe fonctionne avec l'aide d'un animateur, d'un médiateur et d'un psychologue.

Les participants sont au nombre de 8 à 12. Permet à chaque parent de s'exprimer, de participer.

Les parents s'engagent à participer sur l'année scolaire (septembre / juin) aux 8 séances de groupes de paroles. La rencontre a lieu une fois par mois.

La participation aux groupes de paroles est payante : 280 F pour un individu et 420 F pour un couple, plus l'adhésion à l'association.

Rare sont les parents qui reviennent l'année suivante. Le groupe de paroles n'est pas une thérapie, si les difficultés des parents avec leurs enfants sont trop importantes, ils sont réorientés sur d'autres structures qui donnent de l'aide ou des conseils plus appropriés.

✓ *Objectif*

L'objectif de ce groupe de paroles est de favoriser les échanges d'expériences des parents, de permettre les rencontres entre ces parents, d'éviter les ruptures familiales, de dédramatiser les situations et d'éviter les conduites à risque.

Les parents expriment leurs "difficultés" avec leurs adolescents et pré-adolescents. Ils réfléchissent sur leurs problèmes et ceux exprimés par les parents du groupe.

Les parents parlent de ce qui les "dépassent" et de leurs "angoisses"

Le groupe de parents permet de "dédramatiser" les problèmes rencontrés par les parents face à leurs adolescents.

Les parents prennent conscience qu'ils ne sont pas "seuls" à rencontrer des problèmes particuliers avec leurs adolescents, d'autres parents sont confrontés aux mêmes problèmes.

Cette situation fait que les parents prennent de la distance vis-à-vis de leurs problèmes et leur permet de mener des réflexions sur leurs questions grâce au groupe.

Le groupe permet aux participants de "déculpabiliser" car souvent le parent pense qu'il a mal agi ou agit mal avec son enfant.

Le groupe de paroles, permet aux parents de se "**libérer**", ils parlent de leurs problèmes librement, ils se sentent écoutés et de ce fait se sentent "**soulagés**" d'avoir pu en parler.

Lors de ces groupes de paroles, il est important de rappeler aux parents qu'ils doivent donner des "**limites**" à leurs enfants-adolescents. Souvent les parents sont réticents, ils n'osent plus rien dire face à leurs adolescents, mais il est très important de se positionner face à eux et de dire ce qui peut et ce qui ne peut pas être fait.

Lors de la première séance, chaque participant se présente, donne le prénom et l'âge de son enfant et "clarifie" ou explique ce qui l'a poussé à participer à ce groupe de parents.

Le groupe de parents s'est fixé comme **règles** la neutralité, le non jugement et la confidentialité.

Le groupe ne prend plus de nouveaux participants lors de la seconde séance.

C'est un "**groupe fermé**", dont l'objectif est de favoriser la confiance entre les participants.

Lors de ces séances, des choses personnelles et intimes sont dites devant les autres participants, aussi il est important pour eux de retrouver les mêmes personnes d'une séance à l'autre, afin que la confiance entre les personnes puisse s'instaurer.

✓ *Rôle de l'équipe d'animation*

Le médiateur et le psychologue se voient avant et après la séance du groupe des parents.

Le médiateur a un rôle d'observation, il observe le comportement des

participants.

L'animateur a pour fonction de donner la parole aux participants, de permettre leur participation.

L'animateur et le psychologue ont pour fonction de travailler sur le ressenti des parents.

Le psychologue doit amener le parent à réfléchir sur sa situation. Mais il n'est pas seul à avoir ce rôle, les autres parents sont eux aussi un support de réflexion.

Il faut amener les parents à penser différemment.

Les parents recherchent la présence du psychologue pour qu'il leur explique le processus de développement de l'enfant, de l'adolescent.

La présence du psychologue incite les parents à venir, car face à un professionnel, les parents parlent plus "profondément" de ce qui les touche.

Les intervenants ont pour objet de favoriser l'expression verbale des parents afin de leur permettre de se rendre compte que la solution se trouve dans leurs propos.

Les intervenants contribuent à révéler aux parents leurs potentialités et les aider à mettre de la distance entre eux et leurs adolescents.

✓ *Difficultés de fonctionnement*

Les difficultés rencontrées dans ce groupe de paroles sont liées à la différence d'âge des adolescents. Les problèmes auxquels sont confrontés les parents sont différents suivant que l'enfant soit âgé de 11-12 ans ou 18 ans et plus.

Dans ce groupe, les participants qui sont pour l'essentiel des femmes, ont tendance à exclure le père. Elles ne leur parlent pas de certains problèmes qu'elles rencontrent avec l'adolescent. L'Ecole des parents essaye de faire comprendre aux mères, que le père doit être intégré dans la problématique, car il peut être détenteur de la solution.

GROUPES DE PARENTS DE LA HALT'JEUX (STRASBOURG-67)

Témoignage:

Maité SCHMIDT:

*Edutrice sanitaire de Strasbourg
(Organisation de Prévention
Insertion) 2 rue de Sélestat,
67 100 STRASBOURG*

La structure la Halt'Jeux est une Halte Garderie Parentale. Elle a été mise en place suite à une demande des mères de familles qui souhaitaient un accueil pour les enfants âgés de 3 mois à 6 ans. Dans cette structure très dynamique, les mères se posaient des questions, elles avaient pour principale demande, le souci de connaître le devenir de leur enfant.

Suite à cette demande, le groupe de parents a été mis en place.

Le groupe de paroles s'est mis en place en 1998-1999 avec l'aide de l'OPI, à partir de la structure Halt'Jeux.

Ce groupe est un groupe "ouvert" et donc interactif. Les mêmes parents ne viennent pas à toutes les séances qui ont lieu une fois par semaine pour une durée de 2 heures.

Certains parents ne viennent aux séances que lorsqu'ils rencontrent un problème avec leur adolescent et qu'ils ont besoin d'en parler.

Par séance, il y a à peu près 15 parents. Le groupe est composé de 8 nationalités différentes, ce qui nécessite l'intervention d'interprètes. A chaque intervention, l'interprète explique aux parents ce qui s'est dit, et lui demande s'il souhaite réagir.

Pour chaque séance, le psychologue cible la problématique qui est susceptible d'intéresser tous les parents.

La **Halt'jeux** fonctionne avec les parents et grâce aux parents, aussi il est très important de faire exister les parents avec leurs propres "projets".

L'objectif du groupe est de permettre aux parents de se rencontrer et de se connaître.

De les amener à réfléchir sur des interrogations comme la "violence conjugale et sa répercussion sur la santé psychique de l'enfant" avec un animateur et un psychologue.

Il est important de donner une place aux parents, de leur dire qu'ils sont "capables".

Lors des séances du groupe de parents, il faut bien gérer le "respect" et le "secret" des gens dans le groupe et à l'extérieur du groupe.

Il faut respecter la parole des parents car elle donne une autre "évolution du problème".

Durant l'année 2000, l'OPI a mené une action différente.

A la bibliothèque municipale Strasbourg-Meinau, l'OPI a présenté sur une durée de 5 jours l'exposition "Être parents aujourd'hui" (exposition appartenant à l'Union Départementale des Associations Familiales), auprès des écoles et des parents d'élèves.

Cette action a eu un grand succès, beaucoup de parents se sont déplacés pour regarder l'exposition et pour parler avec la psychologue chargée d'animer l'exposition sur des thèmes différents.

Cette action s'est prolongée, elle a donné lieu à la mise en place d'un groupe de paroles à la bibliothèque.

GROUPES DE PARENTS DES COLLEGES (WITTELSHEIM-68)

Témoignage:

Martin IEHMANN (Service de Pédopsychiatrie, C.H.S., 68 250 ROUFFACH)

Groupe de Parole des Collègues de Wittelsheim organisé en partenariat avec l'Orée

1994-1995 : le projet du groupe de parole s'est mis en place dans le Bassin potassique dans le cadre de la politique de la ville.

Les rencontres avec les acteurs de terrain, les acteurs sociaux ont fait émerger des constats. Beaucoup de parents se posaient des questions sur l'éducation de leurs enfants.

Ce groupe de parole est un groupe "**ouvert**".

Toutes les séances du groupe de parole ont été planifiées dans le temps avec une certaine régularité lors de la première réunion de ce groupe.

Ce groupe est animé par un psychologue engagé pour des vacances et par une assistante sociale.

Les parents ne sont pas tenus de venir à toutes les séances. Ils leur arrivent de venir à des intervalles irréguliers, ou uniquement lorsqu'ils ont rencontré une difficulté particulière avec leur enfant.

L'**objectif** de ce groupe de parole est d'accompagner les parents, les aider à parler et à s'écouter (ils sont capables de trouver des solutions par eux-mêmes).

Le groupe permet qu'un débat puisse être mené par tous les parents participants, de se poser des questions et de trouver un certain nombre de réponses.

✓ *Difficultés de fonctionnement*

Les **difficultés** qui peuvent se rencontrer dans ce groupe de parole sont liées aux disparités entre les parents et aux différences de difficultés rencontrées par les parents face à leur enfant, ...dans certains cas, le groupe de parole est l'occasion d'une orientation vers une consultation spécialisée, plus adaptée à leurs difficultés.

Le groupe de parole des collèges de Wittelsheim a facilité la mise en place d'un réseau de parents pour que d'autres formes de rencontres puissent être possibles entre les parents, qu'ils se représentent ou non comme ayant des difficultés.

CONCLUSION

Georges GREINER a conclu en rappelant que l'on pouvait distinguer trois types de groupes :

- groupe qui traite des problèmes liés à l'éducation des enfants,
- groupe thérapeutique qui se situe dans un cadre thérapeutique spécifique.
- Groupe d'accompagnement de parent qui traite de difficultés particulières comme le divorce des parents, le handicap des enfants, etc.

La plupart des groupes de parole ne peuvent vivre et survivre que s'ils sont intégrés dans un réseau de parents où les parents se côtoient, se retrouvent, se sentent à l'aise. Les groupes de parole ne sont pas la panacée, d'autres formes de mise en lien sont tout aussi importantes : réunions conviviales, ateliers, réunions-débats, etc.

C) ÉCOLE ET FAMILLE

Animatrice:

Sylvie EMSELIEM (ORIV)

Rapporteur:

Murielle MAFFESSOLI (ORIV)

Il semblerait que nombreux soient les malentendus qui existent entre l'école et les familles, liés en partie à leurs représentations réciproques et à leurs divergences de mode de socialisation. Pourquoi l'école doit-elle associer les parents ? Comment peut-on envisager une " co-éducation " ?

|| L'ÉCOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT (WITTENHEIM-68)

Témoignage:

Ginette BUSSON (Directrice de l'école maternelle Charles Perrault à Wittenheim)

Elle rappelle en préalable la modestie de la démarche, son caractère non modélisable.

L'action présentée trouve son origine, lorsque à la rentrée 1999-2000, l'école maternelle ouvre une classe pour l'accueil des moins de trois ans. Les parents expriment alors leurs inquiétudes notamment par rapport à la séparation avec l'enfant. Les professionnels s'accordent alors sur la nécessité de créer un " lieu d'écoute " afin que les parents puissent en parler.

Le " lieu d'écoute " mis en place consistait dans l'organisation régulière de réunions entre parents et professionnels sans thème particulier. L'objectif de la démarche était de rassurer les parents. Mais très vite les professionnels se sont aperçus que les parents ne venaient pas à ces réunions, par contre ils s'attardaient dans la classe.

Il fallait donc mettre en place un autre type d'action. La Directrice a proposé aux parents de venir assister à la lecture de contes dans la classe. La participation des parents, et notamment des mamans, a été plus importante. Les professionnels ont vu que les parents s'intéressaient à la réaction de leurs enfants (découvrant ainsi leurs enfants sous un jour nouveau). Cette expérience a permis notamment de modifier le regard des parents sur les enfants.

Ensuite il a été proposé aux parents, et en particulier aux mamans, de présenter des contes, de participer à l'atelier, voire de permettre une formation autour du conte. Il s'agissait de permettre à ces mères, qui souvent ne maîtrisent pas l'écrit, de faire valoir leurs compétences (notamment dans le domaine de l'oralité). Cette expérience a permis la participation de parents d'origine et de culture différentes. Par cette action ce qui était également visée c'était la revalorisation du rôle des parents notamment par la mise en avant de leurs savoirs-faire.

LE CRAVIE (CENTRE RESSOURCES ALSACE VILLE INTEGRATION ECOLE)

Témoignage:

Ali BASARAN

Médiateur scolaire au CRAVIE
(Centre de Ressources Alsace Ville
Intégration Ecole)

Le CRAVIE dépend de l'inspection Académique. L'expérience relatée porte sur un groupe scolaire inscrit en Zone d'Education Prioritaire et comprenant de nombreux enfants étrangers ou d'origine étrangère, en particulier maghrébins et turcs. Or ces enfants semblaient présenter des lacunes importantes. Ali BASARAN est alors amené à observer ces enfants dans leurs classes. A priori ceux-ci ne présentent pas de difficultés intellectuelles.

Parmi ces enfants, 20 d'entre eux étaient turcs. L'observation a permis d'identifier que les difficultés résultées d'une crise identitaires due notamment à l'écart entre la culture de l'école et la culture d'origine. Il est proposé alors de mettre en place une action spécifique pour y répondre. A noter que par ailleurs d'autres démarches d'appui étaient mis en place et suivies par les autres enfants.

Deux groupes de soutien scolaire sont constitués. Chaque groupe se réunit une fois par mois. Un contrat est passé avec les parents afin qu'ils participent à ces groupes. Il est alors constaté, que lors de la présence des parents, les enfants avaient des réussites plus importantes. Par ailleurs, les parents ont été, par ce biais, amenés à rencontrer les enseignants (moments d'échange collectifs).

L'aspect positif de cette action réside à la fois dans la valorisation aux yeux des enfants du rôle et des capacités de leurs parents (par la participation aux activités de soutien scolaire), l'instauration d'une relation dans la durée entre parents et enseignants et la clarification des non-dits entre les parents et l'école.

Depuis cette expérience, ce type d'atelier a été développé dans d'autres écoles.

ELEMENTS DU DEBAT

✓ *Valorisation des parents*

Les personnes s'interrogent sur la nécessité de " valoriser " les parents, et donc leurs savoirs-faire, par rapport à l'école. Ainsi cette valorisation devrait se faire également dans d'autres domaines. Par ailleurs, la question de fond qui se pose semble être celle du " statut des mères par rapport à l'école " et, plus particulièrement, des mères immigrées qui souvent sont identifiées (et trouvent une place dans la société) au travers de leur statut de mère. L'école constitue de ce fait une perte de statut.

✓ *Limites posées par le cadre institutionnel*

Les enseignants s'inscrivent dans un cadre institutionnel donné qui fixe les limites d'intervention des enseignants. Ainsi il est rappelé qu'une "norme" existe [norme scolaire] et qu'il s'agit pour les enseignants de permettre aux parents de trouver une place dans le cadre de ces contraintes.

✓ *Distance parents/école*

La plupart des parents concernés sont issus de milieux populaires et souvent leur rapport difficile ou inexistant à l'école résulte de la distance entre l'école et eux, du décalage culturelle, de leurs propres vécus par rapport à l'école. "Ils se sentent écrasés par l'école et le langage".

Ces constats observés pour les parents de milieu populaire sont renforcés pour les parents étrangers ou immigrés notamment en raison de l'absence ou de la faible maîtrise de la langue.

✓ *Rapport à la langue*

Si la non maîtrise de la langue française peut constituer un obstacle dans les relations entre parents et enseignants, il pourrait être intéressant de clarifier le discours par rapport à l'utilisation par les enfants de leur langue d'origine. En effet, elle est souvent considérée comme un obstacle alors que par ailleurs on va souligner l'intérêt du bilinguisme. Il s'agit en effet de poser la maîtrise de deux langues par l'enfant comme une richesse et non un obstacle, voire un handicap.

✓ *Des actions innovantes mais singulières*

Les acteurs ont évoqué, au-delà des constats soulignant la difficulté des relations parents-école, la mise en œuvre d'actions. En fait, la réalité relevée semble relativement hétérogène (selon l'investissement des enseignants, l'implication des parents...). La mise en œuvre des ZEP -Zones d'Education Prioritaire- a permis des avancées, notamment dans le domaine des relations parents/enseignants en favorisant l'entrée des parents dans l'école.

Il semble que les écoles maternelles se trouvent dans une situation particulière car c'est à ce niveau que le lien avec les parents est le plus fréquent. Mais ces actions restent le plus souvent le fait d'enseignants sans que la démarche soit systématique.

Des efforts restent à faire dans les autres niveaux scolaires (notamment collèges ou lycées). Le partenariat est beaucoup moins évident. Le plus souvent les contacts parents-enseignants s'établissent dans le cadre de difficultés repérées par l'enseignant et donnant lieu à une réunion -voire à une convocation- des parents.

PISTES DE REFLEXION

✓ *Faire évoluer le rapport parents/école - enseignants*

Il s'agit de se donner les moyens d'aller au devant des parents, c'est à dire de comprendre leur fonctionnement, mais aussi de clarifier les intentions et les objectifs poursuivis.

Il faut créer les conditions d'un dialogue entre les parents et l'école. Sachant que l'école se doit d'aller au devant des parents.

✓ *Généraliser les expériences menées*

Inscrire les actions menées de manière systématique afin d'éviter que ce soit le fait de tels ou tels enseignants. D'autant que l'établissement de relations de confiance entre parents et enseignants supposent souvent une inscription dans le temps pour que s'instaure des formes de convivialité.

Souvent la difficulté vient du fait que les enseignants considèrent cet aspect (la relation aux parents) comme un élément supplémentaire de leur travail, voire non reconnu comme charge de travail. Dans ce domaine, il est proposé de s'appuyer sur la loi d'orientation de 1989 qui reconnaît la place des parents dans l'école et donc rend légitime l'établissement de cette relation.

✓ *Interroger le modèle d'éducation porté par l'école*

Il s'agit également d'éviter, notamment par le développement d'actions en direction des parents, de mettre en place des formes de contrôle de ces derniers (consciemment ou non).

Cette interrogation a également amené les membres du groupe à s'interroger sur le modèle d'éducation porté par l'école. Est-il partagé par les parents ? Il a été rappelé que le système scolaire est et reste un lieu de reproduction sociale (notamment des différences sociales) et qu'il est porteur de normes qui lui sont propres.

✓ *Réfléchir en terme de " co-éducation "*

Finalement il a été avancé l'idée, plutôt que de tenter de définir la place et le rôle des parents dans l'école, de réfléchir en terme de " co-éducation ".

La question centrale semble en effet être celle de la reconnaissance des différents acteurs intervenant auprès des enfants dans une fonction éducative. A ce titre, les parents comme les enseignants y participent.

La notion de " co-éducation " renvoie à l'idée d'une chaîne éducative comprenant différents acteurs. L'enfant se situe au centre de la chaî-

ne. Chaque interlocuteur constitue un maillon porteur de ses logiques et de ses contraintes et qui peut développer des capacités de résistance.

L'objet de la concertation entre les acteurs réside donc dans l'articulation des interventions, leur mise en cohérence. Les actions doivent alors porter sur les articulations entre les différents acteurs intervenant auprès de l'enfant par l'instauration d'un dialogue et en évitant que les références prônées par les uns soient en décalage avec celles mises en avant par les autres. Cela passe nécessairement par l'instauration d'un dialogue qui reconnaît la place de chacun. Pour se faire, il est nécessaire que les relations s'établissent sur des aspects positifs. Les rencontres parents/enseignants ne doivent pas exclusivement être liées aux difficultés de l'enfant.

Ce dialogue enseignants/parents et cette compréhension mutuelle même quand elle est souhaitée n'est pas forcément évidente car chacun fonctionne selon ses propres modes. L'école reste encore trop souvent enfermée dans sa logique et propose des réponses à partir de ses modes de faire. Par ailleurs, il est également nécessaire de travailler avec les parents pour expliciter les actions et les modes d'enseignement.

Exemples :

- le développement du jeu à l'école ou dans le cadre du soutien scolaire est souvent mal perçu par les parents de milieu populaire qui y voit une perte de temps ;
- des parents réunis en association de quartier avaient fait la proposition d'organiser des moments de débat avec les enseignants pour préciser les problèmes et échanger. La réponse de l'école a consisté dans l'organisation d'une journée porte ouverte à l'école. Or les parents n'y ont pas participé. Il s'agit en fait d'inverser les lieux de rencontre, de les instaurer dans des lieux neutres favorisant le dialogue entre acteurs.

Plus largement la mise en œuvre de la co-éducation suppose un important travail d'explicitation et d'échanges.

Parler de co-éducation, suppose un changement des manières d'être. Il est évident que ces actions pour qu'elles aboutissent doivent être accompagnées. Ainsi une action innovante menée par une école et/ou un enseignant si elle n'est pas explicitée, inscrite dans la durée, dans le contexte local et en lien avec les acteurs locaux (articulation et mise en cohérence) risque d'être un échec.

D) LA CULTURE, SUPPORT DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Animateur:

Alexandre FABRY (ORIV)

Rapporteur:

Delphine BOUVIER (ORIV)

A côté des approches psychologiques et sociales, l'art et la culture peuvent constituer des modes d'approches alternatifs dans des actions de soutien à la parentalité. Des expériences menées autour du livre (Marmothèque - Sainte Marie aux Mines), de la poésie (CSC Wagner - Strasbourg) et de la peinture (Lieux d'accueil parents-enfants de la ville de Strasbourg) permettront d'approfondir ces questions.

LA MARMOTHEQUE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT-68)

Témoignage:

Marie-Dominique **TRABAN**,
Responsable du Relais d'Assistantes
Maternelles

Régine MAURER,
Animatrice du prêt livre

La Marmothèque est une structure dont les activités sont à destination de l'ensemble des habitants du Val d'Argent, qui est une vallée rurale alsacienne. Mais des différences au sein de cette vallée existent : les communes situées en début de vallée n'ont pas les mêmes attentes et comportements que ceux des communes du fond de la vallée, plus renfermés sur eux même. Par ailleurs au sein de cette vallée, de fortes différences socio-économiques existent entre les habitants.

✓ *Création*

Le projet de la marmothèque est né de la mise en place d'un relais d'assistantes maternelles. La bibliothèque leur été ouverte et des animations à partir de livres leurs ont été proposées. Puis des sollicitations de parents, ont favorisé l'ouverture de cette activité à tous, notamment aux parents.

L'expérience a prouvé que l'ouverture de l'activité à tous, permettait son réel développement. Ainsi, des parents ont initié des projets avec comme support des livres. Donc cette action répondait uniquement aux souhaits de certains parents à utiliser des livres avec des enfants.

Par ailleurs, une émission ²bouquinou² sur la chaîne câblée locale, présentait des parents qui lisaient ou racontaient des histoires. Elle était très régulièrement suivie.

✓ *Fonctionnement*

Des parents ou une animatrice lisent, racontent des histoires. Le but poursuivi est de solliciter, inciter à raconter des histoires et donc à terme de démarrer l'envie de lire et l'imaginaire des enfants.

La Marmothèque, n'est pas un lieu de garde d'enfant. Ainsi un adulte doit toujours accompagner un enfant. Parfois, un grand frère ou une grande sœur accompagne un plus jeune, c'est souvent le cas, lorsque les parents ne parlent pas bien ou ne savent pas lire le français.

✓ *Public touché*

Les parents qui viennent sont essentiellement des femmes : des mamans, des assistantes maternelles, pour qui, le livre a un rôle fort dans l'éducation de l'enfant. Elles sont essentiellement " un public favorisé ". Les parents-enseignants sont ceux qui participent le plus régulièrement aux activités.

La difficulté essentielle que rencontre la Marmothèque est de toucher tous les publics présents dans la vallée. L'organisation de spectacles permet d'intéresser un plus grand nombre de familles.

✓ *Moyens*

La Marmothèque est localisée à Sainte-Marie-Aux-Mines, mais des permanences sont assurées dans les quatre communes. Un local est à cet effet est prêté par les mairies.

En moyenne, ce sont environ 50 enfants et 20 parents qui sont touchés par les activités de la Marmothèque.

Une classe à Rombach accueille également l'intervenante une fois par semaine.

Toutes les participations sont gratuites, la seule condition est une adhésion au Centre Socio-Culturel (20 FF), qui donne également accès aux autres activités proposées par le CSC.

✓ *Résultats*

La sensibilisation des parents aux livres s'appuie sur différents modes, au choix des parents : lire l'histoire, la raconter, l'accompagner par des peluches, des chants... Les ouvrages sont choisis en fonction de thèmes. Bien entendu, les fêtes, St Nicolas, Noël, Halloween, Pâques... sont toujours très appréciés. D'ailleurs c'est à ces occasions que les plus belles initiatives ont lieu.

✓ *Perspectives*

Une ludothèque vient d'ouvrir à Sainte-Marie, on y trouve d'autres outils pour créer du lien entre parents et enfants, essentiellement des jeux. La Marmothèque y met également des livres à disposition pour consultation. L'objectif est d'offrir le maximum de lieux où l'emprunt et l'utilisation de livres soient possibles.

Un gros travail reste encore à faire pour toucher les publics défavorisés, pour qui le livre n'est pas un outil *a priori* facilement accessible.

ARTS PLASTIQUE AU "LAPE" DU NEUHOF (STRASBOURG-67)

Témoignage:

Nicole LE GOUPIL

Accueillante au LAPE du Neuhof

✓ *Création*

Le Lieu d'Accueil Parents- Enfants " la passerelle " est installé dans un quartier où les familles vannières et tsiganes sont importantes (dans le secteur dit du polygone du quartier Neuhof de Strasbourg). Ce lieu fait parti d'un ensemble de projets gérés par le centre de loisirs.

✓ *Fonctionnement*

Une plasticienne vient une après-midi par semaine. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe du centre de loisirs. Il ne s'agit pas forcément de faire quelque chose à chaque fois, mais de prendre du temps pour tisser des liens avec la famille. Elle nomme son activité de l'art thérapeute.

✓ *Activités*

Les activités à partir des arts plastiques sont très larges. Il ne s'agit pas uniquement de création. Mais d'offrir par différents moyens des possibilités d'expressions aux participants.

Ainsi un constat avait été fait par l'équipe : les familles sortaient peu de leur quartier. Des sorties aux musées, visites de galeries d'arts... ont donc été proposées. Certes les mamans avaient beaucoup d'appréhension à se rendre dans ces lieux avec leurs enfants. Mais la réussite de la première sortie a encouragé la poursuite de ce type de moments. Certaines mères ont même renouvelé d'elles-mêmes ces sorties.

Dans les locaux du centre, des activités de peinture, de dessin, de modelage... sont proposées ; aussi bien aux enfants qu'aux parents. Chacun exprime ce qu'il souhaite dans le respect du travail de l'autre. Elles sont une introduction à l'art, tout en restant ludiques.

✓ *Evaluation des ateliers et des sorties par la plasticienne*

Les enfants ressortent des activités encouragés dans leur capacité créatrice. Ils découvrent de nouvelles joies, de nouveaux intérêts et de nouvelles préoccupations. C'est aussi un moyen d'accentuer leur

connaissance d'une nouvelle forme de langage avec les autres enfants, avec les parents.

En ce qui concerne les parents, c'est souvent une réelle découverte que l'utilisation des arts plastiques (nombreux sont ceux qui n'en ont jamais fait auparavant) : découverte d'un nouveau plaisir, le plaisir de partager avec d'autres, la joie de créer, découvrir sa propre capacité d'expression. A terme, elles prennent plus confiance en elles.

S'exprimer par un autre moyen que la parole, offre un autre support à ceux qui peuvent avoir des difficultés avec la parole ; ce peut être un nouveau support de relations. Le langage artistique peut être pour les adultes un nouveau mode de transmission de leurs valeurs.

Un apprentissage du respect du travail d'autrui se crée, de nombreux encouragements entre adultes, entre enfants et entre enfants et adultes ont lieu.

En outre, présenter publiquement leurs créations, valorise les parents dans le regard des enfants. Ceci renforce les parents dans leur qualité de parents. Plus de sérénité, de calme peut apparaître dans les relations parents/enfants ; c'est comme s'il y avait du transfert de plaisir.

PEINDRE AVEC DES MOTS (MULHOUSE-68)

Témoignage:

Faïza BOULKEROUA
Médiatrice au CSC J. Wagner

✓ *Mise en place*

Cette action se déroule au centre socio-culturel du quartier Wagner de Mulhouse depuis 1995. Dans le cadre de séances d'accueil individuel organisées dans le cadre de la médiation sociale, la médiatrice a repéré, parmi les demandeurs, le besoin d'exprimer leur mal-être, leurs frustrations dues aux difficultés rencontrées, à certaines situations familiales ou sociales. Le besoin d'expression et d'écoute a permis d'élaborer un projet d'expression pour évacuer les blocages et aller de l'avant. L'expression écrite, sous forme de poésie a donc été retenue par les principales intéressées. Le projet " peindre avec des mots " c'est mis en place avec un groupe de dix femmes, chez qui la maîtrise de la langue française était inégale.

✓ *Effets*

Différents effets ont été exprimés par les participants de ce groupe :

Même s'il est parfois difficile de se mettre à écrire, de débiter (parce qu'on ne s'en sent pas capable), écrire leur fait du bien, elles "peignent avec des mots" et expriment " les choses de l'intérieur ". Participer à un tel atelier leur permet de reprendre confiance en elles, leur donne plus d'assurance, elles se reconstruisent, " c'est un moyen de faire le deuil ". La médiatrice considère même ce travail comme une thérapie. En effet, elles ont pu exprimer avec leurs mots les situations qui frei-

naient leur évolution dans la société française, dans leur famille. c'est également un moyen de penser les choses, les événements qui l'entourent et la touche, elle et ses enfants.

Elles ont repris confiance en elles et ont trouvé leur place de mère. Les enfants les reconnaissent (notamment quand cette reconnaissance ne passe pas par le travail) et sont fiers des capacités développées par leurs parents. Dans une famille, (laisser des petits mots) c'est devenu un autre moyen de communication entre enfants et parents.

C'est également un moyen, pour les personnes issues de l'immigration d'entrer dans la société d'accueil, de réfléchir à leurs origines, à leur trajectoire, de transmettre des valeurs et des éléments culturels qu'ils n'arrivaient pas à transmettre autrement. S'exprimer par la poésie, a permis à de nombreuses femmes étrangères de se découvrir

Cette plus grande prise de responsabilité s'est aussi traduite par une implication dans divers projets de quartier, aussi bien au niveau de la réflexion que de la mise en place. Certaines d'entre-elles ont trouvé un emploi et continuent à échanger leurs idées dans le groupe " santé communautaire ".

ELEMENTS DU DEBAT

✓ *Livre, objet sacralisé du savoir*

Le livre est un objet culturel sacralisé. Seules certaines personnes, issues de milieu intellectuel ou de classes moyennes l'utilisent aisément. C'est pourquoi, pour lutter contre la peur qu'il véhicule dans les milieux où il n'est pas utilisé facilement, il doit être mis à disposition tout naturellement, sans mise en scène. Il s'agit de proposer des contextes où le livre peut être inclus, comme n'importe quel autre support.

✓ *Livre, objet d'exclusion*

Le livre véhicule aussi souvent l'image de l'école, et notamment de l'échec scolaire. Réhabiliter le livre passe aussi par l'utilisation de toutes sortes de livres, des recettes par exemple. Les mamans étrangères peuvent par exemple plus facilement s'appropriier le thème lorsqu'elle ne sont pas obligées de savoir lire, mais peuvent tout de même participer, " nommer les fruits, les légumes etc. ".

Ce support exclu à priori de nombreux parents, notamment ceux qui souffrent d'illétrisme. Les familles concernées sont aussi bien des alsaciennes que des étrangères. La transmission des parents aux enfants d'éléments culturels ne peut donc pas passer par le livre.

✓ *La Culture, des supports pour transmettre la culture*

L'ambiguïté du terme culture est très rapidement présente. En effet, la Culture (modes d'expressions artistiques) permettent d'exprimer une Culture, la Culture des individus, dans son sens le plus large. Quelque soit le support utilisé (une histoire, les arts plastiques, l'écriture...), une façon différente de la parole a permis aux personnes de s'exprimer. Les parents ont utilisé un support, un outil pour transmettre des valeurs à leurs enfants.

Chaque support est important. D'autres existent, restent à créer, mais tous ne conviennent pas à n'importe qui. C'est à chacun de tester et de se déterminer. Il est important de pouvoir en proposer de multiples, de les utiliser de manière complémentaire. C'est donc la fonction essentielle, attendue, des animateurs : proposer des outils d'expressions, encourager et pousser.

✓ *Affirmer son identité, déterminer sa place dans la société*

La culture au sens expression artistique, permet aux personnes de se présenter par ce " qu'elles savent faire ". Par ce moyen, elles affirment leur identité et déterminent leur place dans la société.

Etre fiers et conscient de sa Culture est un élément indispensable aux personnes, notamment lorsque leur place sociale n'est pas acquise par le travail. La reconnaissance socio-professionnelle est difficile en période de crise économique. La culture permet d'inventer d'autres moyens d'exister que par le travail.

✓ *Soutenir l'individu pour soutenir le parent*

Dans une période où il est fortement demandé aux parents de s'impliquer dans les activités des enfants, il est important de leur proposer des étapes d'apprentissage de l'expression et de construction de soi. C'est un préalable à la participation et à l'implication dans différents mouvements (vie scolaire, associative...).

Écrits réalisés dans le cadre du projet "Peindre avec les mots" et présentés lors de l'atelier par Grâce Marciel, Nadine Schnell et Halima M.

L'EXPRESSION

L'expression peut apporter une meilleure approche, d'un tiers à une personne. Car s'exprimer, montre que l'on se défait d'un lien, d'une situation, d'une métaphore, d'une écoute. Car quelqu'un qui a mal d'un lien qui ne lui apporte que désolation, qui arrive à se libérer, se prendre en charge, c'est un plus pour lui.

Celui qui vit dramatiquement, dans des conditions tragiques, qui arrive à se déposséder de son joug est libéré quand il arrive à faire ressortir son chagrin sur une feuille blanche.

Celui qui arrive à sortir de son cocon familial, de son carcan, qui se prend en charge, qui prend la parole, en public et déjà a deux pas de la réussite, sort de sa torpeur.

Il faut dire que l'entourage, l'approche, quel quelle soit, culturelle, ou autre, l'ambiance dans lequel la personne vit, le milieu social, fait que l'individu d'où qu'il vienne qu'importe la nationalité doit pouvoir, se libérer et s'imprégner des nouveaux modes de vie qui l'entoure, de capter l'opportunité de l'écriture, de la pensée orale, de créer elle-même ou lui-même le fils conducteur de l'écriture qui se mettra en place automatiquement.

Donc,

Lors de mon arrivée en France, je devais m'adapter. Je m'efforçais de m'habituer au changement. J'avais même osé porter le pantalon. Je devais penser blanc. Je mangeais blanc. J'ai appris réfléchir blanc.

Mais malgré tout, je devais rester noire, noire de tradition, noire de condition. J'avais essayé de me frayer un passage dans l'allée parsemée de fleurs. " Mais ma place était dans l'ombre.

Apercevez, mais ne touchez pas. "

" J'ai tenté de m'approcher, mais le chien avait pris ma place "

La-bas au Bled, place ou pas, je pouvais marcher au soleil dans l'allée, discuter ça et là. Le sourire n'avait pas de prix. Au coin de la rue, on en rencontrait, tout le temps.

Mais je veux devenir blanc et avoir une place.

Mais je veux devenir blanc, ce n'est pas blanche de peau. Mais c'est une place au sein de la société. Car j'étais conditionné par mes enfants, par qui et pour qui j'étais venu en France.

A qui j'avais inculqué les bonnes manières, à qui j'avais fait comprendre de ne pas oublier les valeurs traditionnelles, africaines. Les enfants pour qui, j'avais sacrifié ma vie, de peur que surgissent un malentendu.

Des enfants à qui une fois sur le territoire, j'ai voulu sauvegarder ce patrimoine, qui est la famille, à qui j'ai fait savoir que dans la famille, chacun avait sa place. Père-mère, enfants-parents.

Cette relation enfants-parents ou parents-enfants est un lien inéluctable, qui est source de vie intarissable. Alors pour vous tous, enfants, enfants du monde, enfants de la discorde, enfants de la classe moyenne, enfants de la haute hiérarchie, n'oubliez pas, l'amour ne s'achète pas avec l'argent.

Il s'achète avec l'amour. L'amour de vos parents a vous, et de vous a vos parents. C'est cela le lien indéfectible.

Celui qui a beaucoup d'argent, et qui pense que donner tout le temps des cadeaux à l'enfant, sans ne pas être présent au moment où l'enfant a besoin de lui ne peut justifier son amour.

L'enfant qui, tous les jours malgré l'effort, quelques fois difficile fournie par le parent, qui n'apporte que désolation, et chagrin, ne peut justifier son amour pour ses parents.

*Ecoute
A toi enfant
N'oublie pas
Tout est beau et facile
Soulève le petit doigt
Tu recevras sur un plateau, le Gibier*

*L'insouciance te menera,
Au gré du vent,
Bercé de mélodie RAPP,
Mais au réveil, tu recherches quelque chose
Ah oui, un manque,
Ce manque, qui te donne un goût amer
A la salive*

*Tu réfléchis et te dis
Qu'ais-je fais, où suis-je
J'ai besoin de mon pere,
J'ai besoin de ma mere
Ils me manquent mine de rien.
J'ai le cafard, j'ai besoin d'une soupe chaude
Je vais voir maman*

*En ce moment, le remords fait place,
L'amertume est dure.
Sache toutefois,
Quelque soit ta peine,
Tu retrouveras toujours le confort,
Le bien-être auprès des tiens*

Grâce MARCIEL

MAL

*Les jours chassent les nuits,
Mes nuits blanches rythmées par mes pensées
de ces drames qui frappent les miens
Drames qui laissent veuves et orphelins
Je me sens mal ou presque*

*Je ne ressens plus rien
Seule la rage subsiste
Le bonheur s'esquive comme un voleur
La mort pleure dans la maison
La mort a pris beaucoup des miens*

*Et je souffre de leur absence
sourire arraché
vision de cauchemar peinte avec du sang
Tous se lamentent
souffrant d'un mal commun*

*D'un même sale destin
pas de remède pour ce chagrin
les larmes ne coulent plus
plus la force de pleurer
se rapprocher les uns des autres de peur
de perdre un autre être aimé*

*Les anges sont en grève
plus personne pour veiller sur nous
Je lève mes yeux vers les cieux
priant Dieu de bénir leurs âmes*

que reste-t-il d'eux ?

Rien !

Sauf des souvenirs qui m'aident à sortir de ma torpeur

Nadine SCHNELL

L'étrangere

*A dix huit ans on m'a coupé les ailes
Je suis l'étrangere
Je suis telle une colombe, symbole de paix
Pourtant mes ailes sont cassées
Je ne peux ni voler, ni voyager
Je ne peux que pleurer mon passé
Je suis l'étrangere
Vingt deux hivers se sont écoulés
Loin des miens
Loin de ma tendre mère que j'ai quittée
Longtemps elle m'a suppliée d'y retourner
Et voilà après toutes ces années
Que s'est-il passé ?
Elle a vieilli, moi j'ai commencé
Mais contre le mal de mon pays
Que puis-je faire ?
Mon destin m'a amené ici
Où je suis l'étrangere*

Halima M.

E) FAMILLES SOUS CONTRAINTES JUDICIAIRES : QUELLE PLACE POUR UN TRAVAIL SUR LA REVALORISATION PARENTALE ?

Animateur:

Isabelle PATOURET (UDAF 67)

Rapporteur:

Arnold PFAPP (AEMO 68),
psychologue

Comment est-il possible de travailler dans l'esprit de la charte des réseaux, dans un cadre contraignant pour les familles ?

Mme Viviane BANWARTH a développé une réflexion sur les aspects psychosociologiques concernant des familles dont un des membres se trouve incarcéré

Mr GIORDANI - Juge des Enfants, a rappelé le cadre légal dans lequel tout ce questionnement était à resituer :

Le code civil (article 371-2) dit que l'autorité parentale appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. L'article 371 dit aussi que l'enfant a tout âge doit honneur et respect à ses pères et mères.

En cas de dysfonctionnement le droit civil assure une protection de l'enfant en prévoyant des mesures éducatives et en dernier recours des mesures possibles de déchéance, de retrait partiel ou de délégation.

C'est le juge des enfants qui peut organiser ces mesures éducatives, ordonner le placement de l'enfant. Dans tous les cas, le juge doit s'efforcer de recueillir l'adhésion de la famille (article 375-1 CC) et chaque fois que cela est possible, le mineur doit être maintenu dans sa famille (article 375-2). Le juge peut subordonner le maintien de l'enfant dans sa famille à des obligations par exemple fréquenter tel établissement d'éducation. Les parents conservent l'autorité parentale en cas de mesures éducatives.

Le code pénal (article 227-17) précise " le fait par le père ou la mère légitime, naturel ou adoptif, de se soustraire sans motif légitime à ses obligations légales au point de compromettre gravement la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 francs d'amende". En 1998, 115 parents ont été condamnés dans ce cadre là dont 22 à une peine de prison ferme. Dans le cas où l'enfant est auteur d'infractions, des mesures sont prises à son encontre mais aussi qui concernent les parents (mesures éducatives, sanctions de l'exercice de l'autorité parentale).

ASSOCIATION AVEC - ACCUEIL ET ECOUTE DES FAMILLES DE DETENUS EN ATTENTE AU PARLOIR

Témoignage:

Joëlle BRAUMER, Sonia WEBER
5association AVEC)

En ce qui concerne le travail de l'Association " AVEC " qui s'est construite à partir d'un espace - la salle d'attente des familles à la prison de l'Elsau - avec l'intention de développer un lieu plus spécifique pour les enfants, avec une intention d'une véritable prise en charge de ces derniers en plus d'un lieu d'écoute pour ces familles. Ceci pour saisir comment ces enfants vivaient l'incarcération d'un des parents, tout en travaillant cette relation avec l'autre parent. L'idée centrale était d'offrir un espace de paroles en toute liberté (avec du personnel formé à l'écoute). Il y avait même cette possibilité d'une écoute plus psychologique selon les demandes qui pouvaient apparaître dans cet espace de liberté (souvent, ces enfants ne savent pas... comme s'il fallait les protéger avec des " non-dits ").

Tout le travail consiste à mettre des mots sur cette réalité. A ce titre, les intervenants des petits livrets pédagogiques réalisés pour permettre aux enfants de trouver une réponse adaptée à cette question centrale, " où est passé papa ? ". De fait, toute incarcération est une souffrance pour l'ensemble de la famille, mais ne met pas à mal l'autorité parentale. Nous rencontrons plutôt une difficulté concrète pour un exercice effectif de cette autorité parentale (ex. l'administration pour des questions de sécurité, ne permet pas au parent incarcéré de signer le bulletin de son enfant). De fait, père ou mère détenu(e) reste entièrement parent selon le droit. Il est évident que l'incarcération peut grandement réduire cette fonction parentale, les procédés sécuritaires restant dominants au détriment d'une autre conception de la situation sociale et familiale du détenu.

Cela nécessitera peut-être beaucoup d'actions militantes, voire des recours, au travers d'un collectif national, aux instances gouvernementales.

LES "ATELIER PARENTALITÉ" DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Témoignage:

Laurence Arentz (Protection
Judiciaire de la Jeunesse)

Les " Ateliers de parentalité " ont été réalisés dans le cadre d'un travail à l'intérieur de la PJJ, en direction des familles ayant un enfant désigné comme "délinquant", souvent d'ailleurs avant jugement, avec fréquemment une mesure d'AEMO après une enquête du SSTE.

Cette mesure peut être décidée par le Juge des Enfants sur le résultat d'un entretien relativement court (15 minutes). Beaucoup de questions subsistent pour les familles, car d'emblée il existe une suspicion, une dégradation de l'image familiale. Le Juge des Enfants étant plus

perçu en général comme un juge répressif, ce qui détient inévitablement sur l'éducateur de la PJJ et piège donc fondamentalement les parents. Comment, dans un pareil contexte, retrouver la " bonne distance " avec la famille et travailler dans le sens d'une perspective plus satisfaisante en rendant une image de bons parents ?

Certes, les pièges sont multiples, avant d'arriver à passer au stade de la coéducation. Il faut du temps et des actes concrets. Passer du temps en famille avec les enfants. C'est dans cette optique que voudrait se construire ces groupes de paroles. Cela nécessite toute une formation pour l'équipe éducative qui s'est chargée de cette entreprise. Pour rester au plus près des familles, elle ne tient pas à s' étoffer de spécialistes dans le cadre de cette expérience, bien que le travail de réflexion et de régulation par la suite pourra se faire avec les psychologues. Cette équipe reconnaît volontiers que tout démarrage d'un groupe de travail sera délicat.

L'épreuve du groupe de paroles est bien dans cette nécessaire transformation du regard porté sur la situation, et cela n'est pas facile. Notamment parce que toutes ces familles sont marquées par la honte et la culpabilité... d'être des parents de délinquants. Il y a souvent du repli, des évitements, on ne veut pas en parler.

Se pose évidemment le problème de la confidentialité et d'une liberté de paroles (problème de la révélation de situations graves). La création de ces groupes de paroles va demander une lutte contre les images et les représentations négatives, avec ce risque aussi d'une certaine stigmatisation pour tous ces parents. L'équipe souhaite être vigilante quant à une triple démarche.

- D'abord, dépasser le simple cadre contraignant pour accéder véritablement au vécu familial.
- Ensuite, retravailler et relativiser nos propres modèles de " bons parents ".
- Enfin, tenter sans cesse de revaloriser cette fonction parentale au travers de moyens aussi concrets que possible.

ELEMENTS DU DEBAT

Il y a finalement quatre thèmes qui se sont dégagés de tous nos échanges.

✓ *La place des institutions*

Une sérieuse réflexion autour de la place des Institutions dans cette trajectoire complexe pour accéder à des expériences effectives de cette parentalité est à mener.

Au-delà de la simple affirmation, il faut bien reconnaître que toutes les logiques institutionnelles ne facilitent pas cet exercice d'être parent. Trop souvent, l'autre identité risque d'occulter complètement cette fonction. Le " prisonnier " est d'abord l'objet d'une instance pénitentiaire. A ce titre, il a à répondre à cette logique. Le développement des stratégies sécuritaires peuvent alors profondément entraver l'exercice de la parentalité. Comme le stigmate de délinquant peut faire dériver toutes les pratiques familiales habituelles. Il est vrai que les réponses données par les instances judiciaires (voire les services éducatifs auprès de ces instances) sont d'abord dans une logique " judiciaire ", avec tout le risque de la catégorisation et de l'exclusion. Parfois, les réponses d'un autre ordre sont excessivement délicates : ex. que reste-t-il des images parentales quand un père bat la mère devant les enfants !!! Comment dès lors restaurer l'autorité parentale ?

Dans le dédale des services, on peut facilement perdre le fil et rester l'enjeu de luttes qui occultent complètement la parole de la famille, du père ou de la mère incarcéré (e), de l'enfant désigné comme délinquant. Alors, comment les Institutions peuvent-elles accepter la mise en place d'autres lieux de paroles. Peuvent-elles se permettre de tenter de voir autrement les situations ? En particulier, comment les enfants ont-ils vécu l'incarcération du père ou de la mère ?

✓ *Un modèle de parentalité ?*

Le constat est difficile:

Il n'y a pas de modèle référent de la parentalité. On doit accepter que chacun de nous porte en lui des modèles liés à son histoire personnelle, et peut-être aussi au travail de représentation et de reformulation relatives à ce concept. On peut même parler de foisonnement actuel de modèles, ce qui complètera évidemment l'exploration d'un territoire déjà plus que complexe. Peut-être pouvons-nous faire référence aux exposés du matin qui laissaient entendre que certains modèles étaient fort dominants bien que non congruents. Ex : le modèle inscrit en filigrane dans la scolarité ou le modèle qui dans la société postindustrielle de la consommation.

✓ *L'importance du relationnel*

Ce troisième point renvoie d'une certaine manière à l'incertitude de la fluidité des modèles. L'autorité parentale reste un énorme problème car elle doit être partagée entre le père et la mère. Il ne s'agit plus dans ce cas d'une simple affirmation, en regard d'un code quelconque, mais bien d'une ouverture vers le relationnel éminemment psychologique, avec toutes les incertitudes qui s'en suivent.

Il s'agit pour le père et la mère de trouver un terrain d'entente. Le terme de " négociation " est apparu comme central dans cette représentation. Il n'est plus possible de simplifier les débats, mais plutôt

d'affirmer l'importance, voire l'exigence du relationnel, proie de toutes les incertitudes, mais aussi territoire vivant de réelles prises de paroles et des expériences de vie significatives. Pour respecter ces négociations, il faut bien des lieux, des temps et des personnes capables de tenir ce pari. Etre présent est d'abord une action véritable.

✓ *La parentalité sous "Contrainte judiciaire"*

Pour résumer toute la difficulté de cet accès à la parentalité quant il y a "contrainte judiciaire". Il nous faut pointer la dérive souvent inévitable consiste à tout mettre sur un seul plan (ex. Le père incarcéré n'est plus digne d'être père. Comme le jeune délinquant dévalorise toute l'image familiale auprès de tout l'environnement.)

Or, à part un acte juridique qui décide de retirer l'autorité paternelle ou maternelle, il n'est pas écrit, ni induit qu'une décision juridique par rapport à un délit doit irradier sur toutes les autres fonctions et rôles de la personne incriminée. Nous devons affirmer haut et fort qu'un père incarcéré reste un père dans son identité pleine et entière, même si l'administration, pour des raisons qui lui sont propres, le réduit grandement dans ses possibilités concrètes d'exercer cette fonction. De même, le jeune délinquant reste un fils ou un frère dans toutes leurs acceptations.

La parentalité et la famille sont des fondements existentiels, il est dangereux de les laisser irradier par des emballements liés à des constructions mentales fortement touchées par des actes ou des situations restés graves en eux-mêmes. Bien que les nouvelles données concernant " la transmission" entre les générations soient particulièrement bousculées, nous pouvons tout de même affirmer, dans le même ordre d'idées, que là aussi tout n'est pas à mettre sur un même plan.

Alors même que les contenus sont grandement brouillés, il reste de toute évidence la relation entre parents et enfants, relation qui reste fondatrice de l'existence même et du rôle pour chacun (père, mère, enfant) bien au-delà des turbulences des contenus à échanger.

Au-delà des bruits et fureurs du désordre social, la parentalité, comme la famille, doit rester le recours pour un autre travail humain, pour un autre regard sur notre humanité.

F) LES JEUNES ET LE PROJET DE "DEVENIR PARENT"

Animateur:

Richard SANCHO ANDREO
(Association THEMIS)

Rapporteur:

Marie-Laure OBRECHT (UDAF)

Comment les jeunes envisagent-ils, appréhendent-ils la fonction parentale ?

Comment le projet de couple et d'éventuels parents s'articule avec leur projet d'insertion sociale ?

Quelles sont leurs attentes en terme d'accompagnement à la parentalité ?

Dans les établissements scolaires, il existe des actions de prévention, mais rarement des temps de discussion autour de la conjugalité et de la parentalité sont proposés. Pourtant cela semble bien correspondre à une attente de leur part.

Quelles formes peut prendre cet accompagnement à la parentalité ?

Richard SANCHO ANDREO, Directeur de l'Association THEMIS, présente rapidement son association. L'équipe pluridisciplinaire de THEMIS (éducateurs, juriste, psychologue...) accueille des enfants et des jeunes et leurs parents afin de les informer sur leurs droits et éventuellement les accompagner dans leurs démarches administratives ou judiciaires.

Il s'agit de favoriser un accès collectif au droit en sensibilisant et informant les jeunes sur des questions touchant au droit et à la citoyenneté.

COMMENT LES JEUNES ENVISAGENT-ILS LA FONCTION PARENTALE ?

Le débat est lancé à partir des témoignages recueillis par THEMIS auprès de jeunes (BEP sanitaire et social, quartier mineurs Maison d'Arrêt de Strasbourg...) et dynamisé par un support vidéo " paroles de jeunes ", cassette vidéo réalisée par l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) suite à son Assemblée Générale " Jeunes et Jeunes Familles ", les 17 et 18 juin 2000 à Poitiers.

" Le projet parental requiert des repères que l'on va chercher dans sa propre histoire qui devient le modèle que l'on veut reproduire ou au contraire repousser ". Les jeunes parents font ainsi souvent référence à leur jeune âge avec culpabilité quand tout va mal. " On devient parents pour éduquer autrement ", mais souvent aussi " plus le jeune a de difficultés, plus il protège ses parents ".

A l'exception du milieu populaire, le premier enfant vient en moyenne entre 25 et 27 ans avec une tendance à l'augmentation de cette

moyenne car être parents entre 16 et 25 ans représente une difficulté particulière pour les jeunes : "on ne peut plus profiter de la jeunesse", "on n'a plus le choix des études", "l'installation chez soi est difficile". L'autonomie étant plus tardive (accès à un logement, à un travail), la conception de l'enfant est d'autant repoussée.

On peut constater l'augmentation des questions sur la reconnaissance de l'enfant par le père ou la mère et ses répercussions sur l'autorité parentale. Le premier qui reconnaît l'enfant lui donnera son nom, qu'est-ce que cela implique et à qui donner la priorité ? Pour une jeune femme avec de faibles revenus cela peut être très important par rapport à ses droits : allocation parent isolé, pension alimentaire...

D'autre part, la filiation et la transmission sont des vecteurs importants d'identité sociale et de stimulation vitale.

Les jeunes s'interrogent également sur " faire un enfant seul(e) ", " avoir un enfant mais ne pas vivre avec la mère ou le père ". Se pose également la question de l'épanouissement d'un enfant au sein d'un couple homosexuel.

Dans l'extrait de la cassette " Paroles de jeunes ", le groupe " soldats pour la vie ", jeunes artistes de musique Rap, insistent sur l'importance que la famille occupe dans leur vie et dans leur cœur : " Pour nous la famille, c'est symbolique. C'est grâce à la famille qu'on avance. C'est sacré, quoi ! Là, la famille, c'est un point d'honneur. "

Pour ces jeunes, la cellule familiale devient un véritable rempart contre les difficultés et reste synonyme d'amour, de solidarité, d'entraide, de sécurité : " Quand on a un problème, on va voir la famille pour parler. Je dis que l'union fait la force et la famille, elle, elle est toujours soudée !".

QU'APPORTE LA FONCTION PARENTALE ET QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

La famille reste perçue comme le lieu privilégié de la transmission de valeurs morales comme le respect, l'honnêteté, la tolérance... mais également de traditions par la filiation paternelle et maternelle. La famille c'est : " Avoir un prénom, un nom, appartenir à un pays, avoir des origines, des racines, un patrimoine, une richesse "

" Il faut être deux " et " Il faut aimer les enfants " :

On peut également souvent noter une crainte de désengagement du jeune futur père lorsque son amie lui annonce sa grossesse (cf. cassette vidéo " paroles de jeunes "). " Ce désengagement n'est pas nouveau, nos parents et grands-parents en souffraient déjà ", relèvent des participants dans la salle. Et que devient un enfant qui n'a pas deux parents ? Le parent qui élève seul son enfant ne souffre-t-il pas parfois de " solitude ", solitude par rapport à l'éducation de l'enfant, mais également sur le plan matériel, " la vie est plus facile à deux ". L'homme et la femme sont complémentaires, dans les familles monoparentales, l'enfant ne souffre-t-il pas d'un certain " manque " ?

D'une manière générale, les jeunes estiment que le mariage n'est pas la base nécessaire à une union durable, on ressent un grand désir de liberté : il faut avant tout : " profiter de sa jeunesse ", " profiter des filles ", puis " avec sa femme se ranger ".

Devenir parent n'est pas un projet en soi, mais un des projets plus ou moins mûris à la rencontre d'un être aimé, c'est une preuve d'amour. Les enfants sont la résultante de l'amour, mais malheureusement parfois aussi de la violence (problématique relevée par les participants).

Si certains pensent qu'il faut réunir certaines conditions matérielles pour fonder une famille, l'enfant venant souvent en aboutissement après les études, le travail, l'installation, d'autres au contraire estiment que l'enfant pousse à se dépasser, à aller plus loin, " être parent peut être un levier pour une vie plus motivante, levier parfois aussi pour le couple ". On entend même : " les enfants sont fait pour apporter de l'argent aux parents "

Pour la mère, la maternité est la reconnaissance d'un statut social. D'où l'idée d'incapacité pour ceux qui ne peuvent pas " être parents ", " comment peut-on être adulte sans avoir d'enfant ? ". L'enfant assure une plénitude, c'est un aboutissement. " La parentalité est une vraie nécessité au niveau de la politique familiale, c'est l'inscription dans l'intergénérationnel ". Est alors également abordée la question de l'adoption.

TEMOIGNAGE DES PARTICIPANTS

Enquête réalisée par l'I.S.S.M. (Institut de service social de Mulhouse) avec des étudiants : enquête en cours, résultats communiqués 1er trimestre 2001

Constat :

L'institution familiale change : allongement de l'espérance de vie, allongement de la jeunesse, nous assistons donc à une redistribution des rôles familiaux. Comment les jeunes se représentent-ils leurs futurs rôles parentaux ?

Différents axes de travail sont développés au niveau de l'atelier de recherche :

- Rapport vie professionnelle, vie familiale
- Temps professionnel, temps familial
- Sexualité
- Transmission patrimoine familial
- Représentation de l'autorité

Enquête réalisée par le CDAFAL secteur Strasbourg Meinau, organisation de petites réunions afin de recenser les besoins des parents

Constat :

Le modèle de famille a changé (monoparentalité, double culture...) et tout ceci n'est pas toujours vécu positivement :

Dans les relations parents-enfants, on recherche ce qui est " acceptable ".

Se pose aussi la question de la solidarité familiale, de l'entraide familiale, notamment dans le cadre du vieillissement des grands-parents.

L'Expérience du Théâtre Forum à Strasbourg Musau : "Paroles aux adolescents" sur le thème de la vie en société

A montré l'importance de la **communication** dans la famille : information sur la sexualité, la contraception, mais aussi discussion, réflexion sur " être parents ", le respect, la transmission de valeurs, et de l'**écoute** des adolescents.

ELEMENTS DE CONCLUSION

Dans les écoles et les lieux de prévention, des actions de prévention (santé, contraception...) sont mises en place, il faudrait cependant encore **développer les temps de discussion, de réflexion ou les interventions ponctuelles** pour les projets suivants : être parent, être femme, la différence des sexes... Les rôles " traditionnels " des femmes et des hommes sont aujourd'hui dépassés. L'homme et la femme sont complémentaires, les femmes n'ont pas d'aptitude particulière pour certaines tâches comme le ménage, le repassage, la cuisine..., les hommes ont aussi à faire l'apprentissage de ces tâches.

Le respect, la tolérance, l'honnêteté, la fidélité, la solidarité sont autant de valeurs à transmettre et la solidarité familiale et intergénérationnelle est la manifestation de l'ensemble de ces valeurs.

.....

TABLE RONDE

Jean-Marie SIMON
Animateur de la rencontre
AEMO 68

Cette dernière partie de la journée ne sera pas consacrée à une synthèse des ateliers, mais sera l'occasion de faire remonter, de faire rebondir un certain nombre de questions, de préoccupations, de réflexions qui ont émaillés cette journée.

Nos invités pour cette table ronde, recoupent différents angles d'approches, nous avons des responsables élus politiques, des responsables institutionnels et enfin des représentants de réalisations du terrain (associatif principalement).

Le but de notre table ronde -sans prétention parce qu'il n'est plus l'heure d'avoir de grandes prétentions, parce que nous avons beaucoup échangé durant cette journée- c'est de faire remonter un certain nombre de questions, d'affirmations, de constats, de difficultés de fond, de la journée, mais surtout des ateliers que nous venons de vivre ensemble et de demander à nos différents invités, s'ils ont envie de réagir, de part leur place qu'ils occupent, sur l'une de ces questions. Donc, il ne s'agit surtout pas lorsque nous avons affaire à des responsables, des élus, de prendre des positions qui les engagent, mais tout simplement nous souhaitons qu'ils réagissent, qu'ils se positionnent face à ces questions.

Il y a eu six ateliers, je vous propose d'écouter dans un premier temps la remontée des ateliers. Il y a mille manières de les classer, alors tout compte fait nous allons rester dans la logique des choses. Donc nous commencerons par les ateliers un, deux et trois (même s'il y a de la variété, cette classification a aussi l'avantage de pouvoir transversaliser peut être tout de suite, au lieu de rester dans des cloisons).

C'est Mme MAÏLAT qui va nous rendre un certain nombre d'aspects qui ont été très marquants dans ces trois ateliers.

M. MAÏLAT :

J'ai essayé d'assister à ces trois ateliers, je vous propose de faire une restitution extrêmement rapide et je compte sur la salle éventuelle-

María MAILAT
Anthropologue,
Chargée de mission de la Cellule
d'Appui Technique - DIF

ment pour compléter ou réagir. Je vais commencer avec l'atelier deux: " les groupes de parents "; puis l'atelier trois: " l'école et famille "; et l'atelier un: " initiative des parents ".

En ce qui concerne la question des " groupes des parents ", voilà les quelques éléments qui me semblent importants.

En premier lieu, la préparation de ces groupes est importante de même que la sensibilisation des partenaires et le fait qu'un groupe de parole ne se met pas en place n'importe comment. Il y a vraiment une question de préparation.

Ensuite, la fonction de ce groupe permet de dédramatiser, de déculpabiliser les parents. On voit donc effectivement émerger cette question de la culpabilité et du fait que chacun croit qu'il est seul devant ses difficultés, avec ses enfants. Le groupe permet de se rendre compte que parfois l'on rencontre les mêmes difficultés.

Le groupe de parents confronte aussi les professionnels à leurs propres théories. Il y a là une interaction entre théories et pratiques que les animateurs doivent aussi gérer. La place des animateurs a été questionnée ainsi que leur rôle de co-animations éventuelles, avec l'intervention d'autres personnes qui apportent une explication (comme le psychologue qui explique le processus de développement de l'enfant).

Les difficultés pour ces groupes sont de repérer les ressources des parents, la manière dont parents peuvent eux-mêmes être mobilisés, de vraiment stimuler les potentialités. Il semblerait qu'on ne travaillerait plus sur les difficultés mais qu'on essaierait d'aller vers les ressources et de les stimuler. Mais, là se pose une question : comment les stimuler, comment les faire participer ?

Ensuite, il y a un autre aspect, qui me semble moins apparent, un peu dans l'implicite des échanges : la différence entre écouter, s'entendre et être entendu. Ces groupes permettent d'être dans l'écoute, mais il est important que les parents s'entendent, car quand ils commencent à s'entendre, ils se rendent compte qu'ils ont, eux-mêmes, certaines solutions

Et j'ajouterai être entendu, parce que être écouté c'est une chose et être entendu c'est une autre chose, qui nécessite d'essayer de voir où se situe la personne elle-même et ne pas tout de suite la rentrer dans des grilles d'analyse que l'on a en tant que professionnels. Parce que l'on écoute avec nos oreilles qui sont bien formatées, en fonction de l'approche que l'on a, en fonction de notre expérience. Entendre, c'est justement arriver à aller là où la personne se trouve et entendre ce que la personne veut dire, ce que la personne trouve comme sens de ces questions.

Ensuite, il y a eu une autre question qui a été posée, plutôt un constat, la question du respect et du secret, le fait que le respect est un principe de base des groupes de parole. A tous les niveaux, le respect entre les parents qui participent, mais aussi le respect du professionnels en direction des parents et donc la question du secret professionnel.

Un des groupes qui a été présenté était un groupe ouvert multiculturel, où des interprètes participent. Il y a tout une gestion de la prise

de parole, de la circulation de la parole, de la circulation du sens, qui me semble à moi être une démarche peut être pas facile, mais particulièrement intéressante.

Et puis, je dirai en conclusion de cet atelier qu'il y a eu deux approches du groupe de parole, il y a eu l'approche de l'école des parents et une approche " santé communautaire " qui va vraiment vers la participation des parents. Cette approche (santé communautaire) me semblait moins connue que celle de l'école des parents.

Ensuite, je suis allée vers " famille et école ". Deux expériences ont été présentées autour de la manière de faire venir les parents à l'intérieur de l'école. Dans un des cas c'était un tiers qui animait un groupe de parents à l'intérieur de l'école et dans l'autre c'était la directrice qui animait un groupe avec les parents. Il y a eu un débat important autour de la place des parents et du rapport parent-école du statut des parents à l'école, dans l'école et par rapport à l'école. La notion de co-éducation en proposant plutôt de penser que chacun doit avoir sa place et en définissant mieux les rôles, les places de chacun.

L'autre question centrale qui a été posée, c'est la question de la reconnaissance des parents par rapport à l'école. Quelle est la reconnaissance que l'on peut donner aux parents quand on travaille avec les enfants ? Et avec cette idée encore que finalement c'est l'enfant qui devrait être posé au centre quand on parle de famille-école, et que dans cette approche tout le monde devrait constituer une espèce de chaîne éducative autour de l'enfant.

Enfin, il y a eu toujours dans ce groupe, l'idée que quand on voit des actions émerger ces actions sont extrêmement ponctuelles et tiennent souvent à la bonne volonté de quelques individus. Ces actions sont pour l'instant limitées à l'école maternelle et un peu à l'école primaire, mais on est pas encore dans des modes d'éducation partagée entre l'école et les familles. Donc, il faudrait mieux clarifier des modes d'approches, qu'est ce qu'on veut faire, comment on va faire pour un peu mieux avancer et effectivement éclaircir des malentendus qui existent dans les échanges entre école et familles ?

Je finirais sur " l'initiative des parents ". Alors, là il y a des questions qui vont certainement interpeller les élus et c'est pour cela que je les ai laissées à la fin. " Initiative des parents ", ça interpelle aussi les professionnels, d'ailleurs : c'est à qui de monter des projets, de porter des projets, de frapper à des portes ? Et comment les institutions et les élus réagissent, quand les parents ou les habitants viennent avec des projets sans que ces groupes ou ces parents soient une institution ou une association ? Donc, que fait-on avec les initiatives qui émergent du terrain ? qui peut les écouter ? qui peut les faire porter un peu vers la réalisation quand on a affaire à des groupes qui ne sont pas forcément constitués et qui n'ont pas forcément d'opinions sur eux ? La question c'est comment monter un dossier de financement quand on voit la masse de dossiers que l'on doit remplir pour avoir un financement ? Comment une initiative peut être structurée sans pour autant être figée ? Quelle crédibilité, quelle liberté lorsque les parents veulent prendre l'initiative ? Et l'on s'est interrogé sur la tendance de profes-

sionnalisation dès qu'une action commence à prendre, on pense tout de suite à la professionnalisation, alors qu'au début des personnes qui portent du projet sont issues d'un quartier, elles représentent en quelques sortes certaines paroles du quartier et certains de ces parents ne souhaitent pas forcément aller vers une professionnalisation ou vers une institutionnalisation de leur projet ou de leur action. Et beaucoup de questionnements sur la façon dont les élus encouragent les habitants, soutiennent l'émergence de la parole des habitants, et sur la manière dont les habitants sont écoutés.

Bref, une grande question sur le lien entre le politique, les parents et les professionnels.

J-M. SIMON :

Merci beaucoup, je vous propose que l'on commence tout de suite par la fin parce que cette question est bien fraîche : " quand les parents s'éveilleront qu'est-ce qu'on fait? "

Est-ce que le maire de Riedisheim, qui est aussi au Conseil Général, l'adjoint au maire de Lutterbach, des institutionnels comme la CAF, vous avez envie de réagir par rapport à ceci ?

Y. CARABIN :

Je crois que la problématique dont on parle aujourd'hui à mon avis doit être une préoccupation des élus. Et dans tous les cas, je pense qu'il y a un partenariat important et nécessaire entre tous les acteurs, donc ce sont les parents, les professionnels, les associations et les élus qui doivent travailler cette problématique. Quand la demande vient d'initiatives de parents, à mon avis c'est peut être l'occasion de se mettre autour d'une table, d'écouter les gens, de voir ce qu'il y a moyen de monter, s'il y a une demande, je pense qu'il n'y a pas vraiment de choix, il faut se mettre autour d'une table lorsqu'il y a ce genre de demande. Je pense aussi qu'une volonté politique peut être à l'origine d'un travail sur cette question. Les deux approches sont possibles. Dans tous les cas, il y a un partenariat à monter entre professionnels, élus, parents. Les élus, d'abord parce qu'ils sont financeurs, mais aussi parce qu'ils sont intéressés par ce genre de problèmes, parce que l'on a souvent aussi des retours de familles, des retours de professionnels (notamment de l'école). Je pense que c'est une problématique à traiter en partenariat obligatoirement, quelle que soit l'origine.

C. BUTTNER :

La question, la manière dont elle est posée fait immédiatement un lien entre l'intervention de parents, de groupes de parents et l'argent. C'est-à-dire qu'on perçoit l'élu, le professionnel comme un financeur potentiel d'une action. Ce qui est positif ou moins, je ne porte pas de jugement la dessus. Par contre à partir du moment où il est fait appel à l'argent public, il faut évidemment qu'on rentre dans toutes les règles de la comptabilité publique et aussi dans l'estimation de l'opportunité de financer tel ou tel projet. Il y a donc nécessairement un travail de moulinage de tout projet et c'est peut-être là que réside la difficulté.

Yves CARABIN
Adjoint au maire de la ville de
Lutterbach

Charles BUTTNER
Président de la Commission
d'Action Sociale, Vice-président
du Conseil Général 68

Pour réagir et très rapidement, je pense à l'une des toutes dernières initiatives qui n'était peut-être pas issue que de parents, mais je la cite parce qu'elle me semble particulièrement signifiante sur le terrain de l'aide à la parentalité. C'est par exemple l'action de " la petite ourse " sur Mulhouse d'abord et Colmar ensuite, ça ce sont des initiatives. C'est la mise en relation d'enfants qui sont issus d'un milieu familial perturbé avec leur parent, rétablir le lien parent-enfant. Ce sont des initiatives peut-être de petites ampleurs mais qui me semblent essentielles et qui ont fini par obtenir des financements publics. Donc, je résume le propos : ce qui est difficile c'est de mettre en parallèle, en synergie l'argent public et les initiatives. Qui va dire c'est une bonne initiative ?

Et je terminerai en précisant que l'argent public, à partir du moment où il est attribué ne peut être utilisé que dans le cadre pour lequel il est attribué. Par exemple, je suis plutôt là comme Président de la Commission d'Action Sociale au Conseil Général ou Commission de la Solidarité comme on dit depuis deux ans. Pour nous la vocation c'est la protection de l'enfance. Partant de là il faut voir comment on peut décliner, tout ce qui peut relever de la protection de l'enfance, comment effectivement avec les professionnels on peut éventuellement mettre des initiatives de groupes de parents en synergie avec l'action des professionnels, avec l'utilisation de l'argent public tel que nous devons l'utiliser ?

J-M. SIMON :

Est-ce que Mr STUMBE a envie de réagir ?

Est-ce que les méandres administratifs vont être simplifiés ?

G. STUMBE :

Dans un premier temps, il faut dire que les Caisses d'Allocations Familiales, je ne parle pas uniquement de la CAF du Haut-Rhin, mais je prend également en compte celle du département du Bas-Rhin, ont à promouvoir des politiques publiques en dehors de notre mission de distributeurs de prestations (dont d'ailleurs je le signale en passant un peu plus de cinquante pour cent représentent nos attributions propres, le reste on travaille aussi pour le compte de l'Etat).

Ceci dit, la journée d'aujourd'hui était très riche en émergence de propositions, en émergence d'idées, ce qui est important c'est se hâter lentement sur le plan institutionnel car notre rôle ce n'est pas de répondre en saupoudrant les moyens publics. Notre rôle est de regarder par quels moyens, par quelles idées, on arrive le mieux à faire face à nos missions institutionnelles. Donc vous comprendrez quelque part que notre conseil d'administration doit faire des choix. Ceci dit, toutes les propositions qui sont faites sont reçues, sont analysées. A partir de là, on regarde ce qui existe déjà, ce qu'il faut éventuellement renforcer, ce qu'il faut créer, " la petite ourse " étant d'ailleurs un exemple récent puisqu'effectivement cela a été fait en partenariat, mais ça ne veut pas dire que avant et ailleurs il n'y avait pas des actions qui se menaient dans le domaine de la parentalité. Notre rôle à nous, c'est d'essayer de voir comment on peut, compte tenu des moyens que

Gérard STUMBE
Président de la CAF du Haut-Rhin (Représentant également de la CAF du Bas-Rhin)

nous avons à gérer, répondre le plus efficacement possible au plus grand nombre. Alors on utilise bien entendu en premier lieu nos partenaires qui sont par ailleurs conventionnés, je pense aux réseaux des centres socio-culturels pour certains aspects qui ont des conventions, qui ont des obligations. Je rappelle que l'une des obligations de la prestation de services globale qui est faite répond à un axe transversal que les centres doivent respecter : celui de promouvoir l'intergénéralité. Nous avons donc depuis longtemps un souci en la matière. Le problème est de savoir comment on le développe, qu'est-ce qu'on y met comme moyens, est-ce que l'on a un véritable projet qui émerge et qu'on peut soutenir d'avantage ? Ceci sont les négociations qui ont lieu chaque fois que l'on discute sur la prolongation de nos conventions, la façon de travailler ensemble etc... car nous ne sommes plus aujourd'hui simplement des distributeurs d'argent, nous sommes aussi des promoteurs de politiques publiques. Donc, toutes les demandes sont reçues, la réponse dépend de l'impact de l'action de même qu'il est toujours souhaitable pour savoir comment cela a fonctionné si une phase bénévole a précédé une phase de professionnalisation si l'on peut l'appeler ainsi. Tout est bien venu chez nous et tout a de l'écoute.

J-M. SIMON :

J'ai envie de garder encore ces questions un peu car je crois qu'elles sont vraiment en guise de perspective de notre action.

M. MAILLAT :

Le fait qu'il y ait des règles à respecter n'a pas été contesté, tous les parents qui ont des initiatives l'ont bien compris. Par contre, ce qu'ils regrettaient, je crois qu'il faut insister un peu, c'était sur les difficultés à se faire écouter par les élus, qui ont bien souvent des idées toutes faites sur les besoins des mères qui sont au foyer : est-ce qu'elles ont besoin de sortir de chez elles par exemple ? non ; est-ce qu'elles ont besoin de lieu de paroles ? non. C'est sur cette écoute, puisqu'on est là pour des recommandations, qu'il me paraît important d'insister. Une demande vraiment des parents qui étaient porteurs de projets, c'est d'avoir une réelle écoute des élus et de ne pas avoir un retour sur " on sait ce qu'il vous faut, on sait ce qui est bien pour vous ".

J-M. SIMON :

J'avais envie de poser la question à l'une ou l'autre des représentantes associatives, est-ce que vous avez temps à autre des parents qui viennent chez vous, en disant aidez nous, dites nous comment il faut faire ?

C. SCHEER :

En fait, c'est pour cela que Colibri a demandé à participer au réseau d'écoute et d'appui aux parents, parce qu'on avait effectivement cette difficulté de se faire entendre au niveau des élus. L'union fait la force, quand on se retrouve à plusieurs parents, on a peut être aussi plus de

*Maria MAILLAT
Anthropologue,
Chargée de mission de la Cellule
d'Appui Technique - DIF*

*Carole SCHEER
Représentante l'association le
Colibri de la Vallée de la Bruche
dans le Bas-Rhin*

Gérard STUMBE
Président de la CAF du Haut-Rhin (Représentant également de la CAF du Bas-Rhin)

choses dans la tête que si on était seul, on se sent plus en lien et c'est plus facile pour aborder les élus.

Mais, je voulais également citer par exemple au niveau des réseaux l'idée qui était apparue en septembre, c'était de mettre en place des réseaux d'animations locaux et ça paraît un outil intermédiaire entre le réseau départemental et nous pour justement assurer le lien avec les associations au niveau local et que l'information circule dans les deux sens.

G. STUMBE :

Des demandes de ce type, il nous est déjà arrivé d'en recevoir à la CAF du Haut-Rhin, notamment dans le domaine de la petite enfance, par exemple. C'est vrai que nous n'avons pas le droit de verser des fonds publics à des individus fussent pour des utilisations collectives, tout à fait évidente.

Donc, le premier accompagnement fait à ces gens qui viennent, c'est leur expliquer par quelle voie il faut passer pour pouvoir effectivement maître en œuvre leur action. La première phase de la démarche qui est de se constituer quelque part en plate forme de recevabilité pour ensuite pouvoir commencer à avancer et commencer à travailler. On ne se contente pas simplement de dire oui-non, on les accompagne, on les aide à trouver la sortie de leur problématique, surtout quand la problématique évoquée intéresse nos champs d'interventions.

J-M. SIMON :

Par rapport à la question de l'école, Mme Hauwelle, éternel drame entre les parents et les professionnels, comment voyez vous l'avenir ?

Francine HAUWELLE
Conseillère pédagogique au CRAVIE (Centre de Ressources Alsace Ville Intégration Ecole)

F. HAUWELLE :

L'école effectivement pose beaucoup de problèmes aux parents, l'école réfléchit beaucoup.

A l'heure actuelle, on essaye de former les nouveaux arrivants, donc les nouveaux professeurs des écoles par rapport à cette question de la parentalité. Ce n'est pas un mot qui est arrivé dans les écoles, mais ça va venir, on leur parle des parents, mais les choses avancent tout doucement. Ça fait quand même vingt ans que les parents d'élèves sont dans les conseils d'école, pas toujours bien vécu d'ailleurs, mais disons que nous sommes conscients de la difficulté et que nous essayons avec toutes les diversités que ça comportent de régler au mieux le problème. J'ai vu tout à l'heure dans l'atelier des personnes qui effectivement n'étaient pas satisfaites totalement de ce que l'école propose aux parents.

Nous essayons de faire avancer les choses et notamment, vous parliez d'action ponctuelle, et j'ai envie de dire que les actions ponctuelles sont souvent celles qui vont faire avancer tout le reste. Notamment, dans les zones d'éducation prioritaire, donc essentiellement dans les zones où il y a des parents et des enfants en difficulté.

Nous avons travaillé le partenariat et nous rendons compte que le partenariat est une chose essentielle et que cette notion de partenariat arrive dans les autres écoles qui n'ont pas besoin, puisque à la limite

elle fonctionne toute seule. Pourquoi on a eu besoin du partenariat parce que l'on s'est rendu compte que l'école ne pouvait pas tout seule, donc on s'est tourné vers les éducateurs en premier et nous avons essayé par le biais des ZEP, par le partenariat de sortir de l'impasse, ce n'est pas toujours facile mais il y a quand même des solutions qui commencent à émerger et les actions ponctuelles font avancer toutes les équipes pédagogiques.

J-M. SIMON:

Une réforme de la formation des enseignants se profile à l'horizon, elle sera plus pratique que théorique, donc on pourrait imaginer que suite à une journée de ce type là, vous allez intervenir en notre nom à tous pour que les mentalités de représentations changent dans la formation des nouveaux enseignants.

F. HAUWELLE :

Par rapport à ça, la semaine dernière j'ai co-animé un stage et nous avons accueilli des personnes qui s'occupent de la petite enfance, mais pas seulement dans les écoles maternelles, mais aussi ailleurs dans les multiaccueils. Donc, l'école s'ouvre de plus en plus et nous avons proposé pour le plan de formation de l'année prochaine : qu'est-ce que la co-éducation ? Donc, on est vraiment en train de faire avancer les choses la dessus. Les choses avancent.

J-M. SIMON :

Nous écoutons maintenant Elisa Terrier qui va nous faire des remontrances des trois autres ateliers.

E. TERRIER :

Ce sera plutôt des remarques génériques.

Une première remarque faite dans l'atelier " familles sous contraintes judiciaires ", comment travailler, quelle place pour la revalorisation parentale ? Ce qui a été dit, c'est qu'il semblait important lorsqu'on parle de soutien à la fonction parentale et donc de projets à mettre en œuvre de ne pas simplement s'intéresser aux parents, mais également aux institutions. Donc, voir justement comment travailler dans les institutions sur la place faite aux parents, sur le rapport, le partenariat justement, parent-institutions. Les institutions ça peut être la prison, puisque ça été évoqué dans l'atelier " familles sous contraintes judiciaires ", ça peut être les services sociaux (lorsqu'on parle " Protection de l'Enfance "), AEMO ou l'école etc... Il paraît important de ne pas focaliser uniquement sur des initiatives de parents, mais bien aussi voir au niveau des institutions, des professionnels comment les parents sont accueillis, considérés etc...

Ce qui a aussi été évoqué c'est de la définition légale de l'autorité parentale qui a été donnée dans cette atelier " famille sous contraintes judiciaires ": l'autorité appartient aux pères et mères pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, ils ont à cet égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation.

Francine HAUWELLE
Conseillère pédagogique au
CRAVIE (Centre de Ressources
Alsace Ville Intégration Ecole)

Elisa TERRIER
Chargé de mission à l'UDAF-67
(Union Départementale des
Associations Familiales du Bas-
Rhin)

Lorsqu'on parle d'action en direction des parents, justement on parle souvent de parents et pas de père et de mère, or il se trouve qu'on se rend compte qu'il y a beaucoup de difficultés, de questions qui se posent dans l'exercice de l'autorité parentale conjointe. Comment peut-on travailler ce dialogue père et mère dans le couple, qu'ils soient d'ailleurs séparé ou pas ? Comment, peut se construire cette autorité ?

Ensuite, ce qui a été dit c'était presque un slogan " pas de modèle ", nous l'avons dit à différents moments " pas de modèle " à prôner sur la manière d'être de bon parent, d'être parent. Or nous, avons vu ce matin, avec l'exposé de Sylvie Emsellem, qu'il y a un modèle dominant de socialisation qui est porté notamment par les institutions et les classes moyennes et que les autres modèles ont tendance à être dévalorisés ou écrasés, en tout cas pas reconnu. Donc, pour ma part " pas de modèle " c'est difficile à dire, mais en tout cas prenons conscience des modèles que nous portons chacun, avec lesquels nous travaillons et essayons de prendre la distance par rapport à ces modèles, de ne pas l'imposer aux familles avec qui on travaille, notamment les familles qui seraient sous contraintes judiciaires.

Pour faire le lien entre l'atelier " familles sous contraintes judiciaires " et l'atelier " la culture, support de soutien à la parentalité ", on doit dire être parent c'est une action et souvent les familles sous contraintes judiciaires sont empêchées justement d'exercer au quotidien leur parentalité, notamment pour un parent incarcéré. L'idée est d'arriver à donner concrètement des moyens aux parents pour justement exercer leur parentalité. Par exemple, il a beaucoup été question de la prison dans cette atelier " famille sous contraintes judiciaires ", donc ça passe par des choses très concrètes à mettre en place.

Dans l'atelier " la culture, support de soutien à la parentalité ", la créativité culturelle (à travers le livre, la poésie, mais aussi la peinture etc...) peut être un support d'action concret pour exercer sa parentalité, si on a pas la possibilité de l'exercer socialement parce qu'on est au chômage. Donc, c'est intéressant de voir la dimension culturelle comme une action, un moyen d'exercer sa parentalité. Dans cet atelier, il y a eu un témoignage très émouvant et très intéressant de deux mamans qui ont composé des poésies sur leur enfant.

Un autre élément par rapport à l'atelier " jeune et devenir parent ", ce qui est dominant auprès des jeunes c'est la peur d'être parent, qui est souvent liée à la peur de l'avenir, à la peur de l'engagement. En terme de représentation au niveau des jeunes et aussi parfois du vécu, pour les jeunes en situation confortable, le projet, le fait d'avoir un enfant est quelque chose qui en perspective assez lointaine. Ce qui est prioritaire c'est avant tout de construire un couple et l'insertion professionnelle, puis d'essayer de voir comment on va concilier vie personnelle, vie professionnelle et vie familiale. Donc, le fait d'avoir et élever un enfant c'est quelque chose qui est relativement lointain. Par contre, pour les jeunes en difficultés sociales, le projet parental apparaît comme quelque chose de très important parce que souvent il est vécu comme apportant un statut social et une reconnaissance sociale. Or, ce qui pose problème souvent, c'est que la réalité fait que ce pro-

jet parental est souvent réalisé dans un contexte très difficile, voir dans un contexte de violence parfois même sexuelle. Ce qui a été relaté justement en terme de piste d'actions à mener, notamment auprès des jeunes en difficultés sociales, mais de manière plus général, par exemple dans les établissements scolaires c'était de relier la question du devenir parent à l'éducation, à la sexualité qui aujourd'hui finalement n'est pas encore aussi élaborée qu'on veut bien le dire et par rapport à la question de la différence des sexes, poser la question qu'est-ce que c'est un homme ? Qu'est-ce que c'est une femme ? Comment aussi reconnaître la différence des uns et des autres ? Qu'est-ce que c'est le couple ? C'est à partir de ces questions que peuvent être travaillé la question de la transmission, " la transmission de la richesse ", la richesse que chacun peut avoir en soi, comme une perspective pour les jeunes, mais à condition que ces questions de couple et de la différence des sexes soient aussi travaillées.

J-M. SIMON:

Nous sommes dans trois domaines très différents même s'il y a des accents transversaux. Est-ce qu'il y a une ou l'autre question qui a fait écho chez l'un de nos invités, qui a envie de prendre la parole de manière très précise ?

F. HAUWELLE :

Par rapport au modèle dont à parler Mme Terrier, à l'école mon collègue a parlé lors de l'atelier de tout le travail qu'il fait justement sur les représentations qu'ont les enseignants des parents et les représentations que les parents turcs en particulier, puisqu'il est d'origine turque, ont de l'école. Et il fait une formation auprès des enseignants et auprès des parents pour que le regard change de part et d'autre et c'est en ça que nous faisons un travail sur la parentalité.

C. BUTTNER :

Tout à l'heure, j'ai eu une réponse technique qui soit claire par rapport à la question qui était posée. Et c'est aussi l'élu qui dit qu'elles sont ses limites, car l'élu ne fait pas ce qu'il veut.

Au delà de ces aspects techniques, je voudrais plutôt parler d'enthousiasme et en réponse à votre intervention et à ce qui a été dit.

J'ai été pendant dix ans principal d'un collège de zone et là j'ai vécu combien le déficit de parentalité était déterminant. Et j'étais il y a dix ans de cela à dire qu'il faut peut être supprimer les devoirs le soir à la maison qui étaient plutôt un instrument de renforcement d'une inégalité sociale, qu' autre chose ; c'est un message qui a été très difficilement compris. Plus tard, il y a trois ans, j'ai été amené à présider la Commission d'Action Sociale, j'ai fait un autre constat époustouflant. Le budget du Conseil Général est de trois milliards de francs et l'Action Sociale en absorbe environ le tiers, mais la Protection de l'Enfance absorbe le tiers du budget de l'Action Sociale et cette année ce sont pratiquement quarante millions de plus qu'il y a deux ans, ce sont trois cent douze millions de francs qui l'année prochaine vont certainement être budgétisés pour la Protection de l'Enfance. Ce n'est pas pour faire

Francine HAUWELLE
Conseillère pédagogique au
CRAVIE (Centre de Ressources
Alsace Ville Intégration Ecole)

Charles BUTTNER
Président de la Commission
d'Action Sociale, Vice-président
du Conseil Général 68

un panégyrique de l'action du Conseil Général, ni d'asséner des volumes financiers parce que pris comme ceci à la limite, ils n'ont pas de sens.

Mais, ce que je veux dire par rapport aux réels problèmes et il y a deux mots qui m'ont satisfait dans vos compte-rendus, c'est d'une part vouloir aller à la source : où est la source de ce mal-être, de ce problème? Et comment aider les parents finalement à être réellement père ou mère ?

Et moi, en tant qu'élus je lance un appel à projet, quelles actions nous pourrions ensemble mettre en œuvre pour effectivement remédier à ce déficit de parentalité ?

Personnellement, j'ai lancé cette idée quand j'ai vu ces deux constats, mon constat de principal de ZEP et ce que ça coûte finalement à la Protection de l'Enfance en Danger ; que peut-on faire à côté ou en plus de cet argent qui est déjà consacré ? Et je ne vais pas dire tout ce qu'on fait avec car ce n'est pas le propos de ce soir. Mais que peut-on encore trouver pour mieux faire ? Et c'est là que j'ai eu, mais il traînait déjà dans l'air du temps, ce terme d'aide à la parentalité. On s'est creusé les méninges, alors on a trouvé des choses qu'on a amélioré et qui sont pertinentes, par exemple développer l'accueil d'enfant en mode de garde qui est dans un milieu perturbé et où on aide, où on prend l'enfant dans une structure d'accueil, où on subventionne la formation des assistantes maternelles, pleins de petites choses qu'on fait avec nos travailleurs sociaux, mais qui vont directement à la source, au cœur du problème pour essayer d'aider chacun à être mieux père et mieux mère.

Mais, que peut-on encore inventer pour effectivement mieux travailler à la source de tout cela et là, je suis demandeur de projet. La difficulté d'entrer en relation avec les élus, bon peut être qu'elle existe, mais il faut aussi voir à quel niveau l'intervention peut se faire. Mais, moi je suis prêt à recevoir toute personne qui effectivement pourrait trouver des projets pertinents et de façon beaucoup plus pragmatique, si vous avez des parents qui souhaitent discuter, travailler de cela. Mais il y a aussi les circonscriptions médico-sociales où des travailleurs sociaux attentifs peuvent être là pour aussi être des relais, pas d'opinions, mais des relais d'initiatives qui seraient à développer. Donc, je lance plutôt un appel à idées, à projets et je ne fais pas de la rétention de projets, je voudrais pouvoir trouver de nouveaux projets pour répondre à ce défi.

Pour terminer, dans ces trois cent millions, en fait les trois quarts sont consommés tout simplement pour faire de l'hôtellerie, c'est-à-dire simplement pour payer les coûts de l'accueil d'enfants en institution. Même les mesures d'assistances éducatives en milieu ouvert et là aussi on a fortement développé les crédits pour qu'on passe enfin à la moyenne nationale, - je le reconnais sur Mulhouse, comme sur Colmar - à trente-cinq mesures par éducateurs, j'y ai tenu, il fallait le faire, j'en conviens. Enfin, moi je lance plutôt un appel à idées, à projets.

R. WAGNER :

Moi, je vais être décalé par rapport à ce que disait Mr Buttner, pour ne pas vous répondre en terme de projets.

Rudi WAGNER
*Président de l'ORIV
(Observatoire Régionale de
l'Intégration et de la Ville)*

Ce qui me paraît important aujourd'hui c'est qu'on arrive à voir qu'il y a un problème qui paraît fondamental. Il est revenu à plusieurs reprises, ce matin dans l'exposé de Sylvie EMSELLEM et cet après-midi dans le rapport de Commission, c'est cette question de reconnaissance. Il me semble qu'il y a là quelque chose en terme de modèle, pas de bons modèles de parents, des modèles différents. Une question qui me paraît fondamentale : est-ce qu'il ne faut pas travailler la dessus, travailler autour et travailler non seulement avec les parents, mais, comme le disait Mme Terrier, travailler aussi au niveau des institutions pour se reposer la question de la place que nous faisons et de la reconnaissance que nous avons par rapport aux parents et aux différents parents ? Cette question se pose particulièrement par rapport à ces parents qui sont souvent désignés comme étant des parents défaillants, c'est-à-dire les parents des milieux populaires, dans les cités d'habitat populaire ou des parents immigrés. Alors qu'il émerge très fortement une sorte de complexité particulière à ce niveau là, parce qu'il y a un rapport de modèle dominant et de modèle dominé et qu'il y a là sans doute à se reposer cette question, si nous ne voulons pas rester dans l'injonction : " allons y, faisons de la place aux parents ", mais quelle place et comment ? Donc, il me semble qu'il y a une nécessité sans doute de travailler de façon plus approfondie ces questions et je trouve tout à fait intéressant que les uns et les autres, l'Education Nationale en particulier nous parlait de cette volonté de travailler cette question au niveau institutionnel avec ces maîtres. Je pense que c'est une question plus générale et elle se pose par rapport à l'Education Nationale, elle se pose aussi par rapport à ce qu'on appelle l'éducation surveillée : l'Enfance Adaptée à sept, huit. Je pense que ce n'est pas du temps perdu que se prendre ce temps de recul, un peu de décaler pour qu'après les projets que vous pourrez financer, soient aussi des projets qui puissent effectivement être porteurs d'une nouvelle reconnaissance, d'une nouvelle place pour les parents.

Christine SCHMOLL
*Représentante de l'Accueil
Kangourou du Centre Socio-
Culturel de Wittelsheim 68*

C. SCHMOLL :

Des journées comme celles-ci permettent de redynamiser tous les efforts, tout le travail qu'on fait tous ensemble et c'est vraiment le partenariat qui me semble être la clé de l'avancement des travaux. L'écoute, le partage, et puis redescendre justement à la base et puis voir chacun dans nos structures, chacun sur notre lieu de travail échanger et faire le relais de journée comme aujourd'hui, me paraît également très important.

Grâce MARCIER
*Personne ayant lue des poésies
lors de l'atelier trois.*

G. MARCIER:

C'est au sujet de la poésie, des deux mamans qui ont présenté la poésie tout à l'heure. Je veux faire une petite rectification, la poésie que nous avons présentés, en l'occurrence moi personnellement. Ma poésie voulait permettre aux parents de mieux comprendre la relation avec ses enfants et ceci est valable pour tous, pas seulement celui qui est en difficulté, mais toute personne qui se respecte. Parce que je n'ai pas pensé à quelqu'un qui aurait pu être marginalisé, qui aurait certains problèmes, mais c'est mon point de vue, c'est ma constatation, c'est ma réflexion qui m'a permis d'écrire cette poésie que nous

avons présenté tout à l'heure. Donc, je ne touche pas spécialement de personne et moi même je ne suis pas une personne en difficulté. Il est vrai que je m'insère dans la vie active actuellement et je suis mère de famille célibataire avec enfants, mais je pense que ce à quoi j'ai réfléchi et que j'ai pu écrire sur papier, c'est la réflexion de toute personne qui penserait et qui aurait une bonne approche de cette relation parent-enfant et enfant-parent.

J-M. SIMON :

Je crois que cette précision va dans le sens où effectivement, on vous l'a déjà rappelé aux différents moments de la journée, la Charte qui crée nos réseaux insiste bien sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire une aide spécifique à des parents en difficulté, à des enfants en difficulté. Mais, il s'agit bien d'une question transversale qui nous concerne tous si nous sommes parent ici déjà pour commencer et tous les parents quelques soient nos situations.

Je voudrais que nous ne fassions pas la conclusion, mais une ouverture car finalement il ne s'agit pas de conclure la journée mais d'ouvrir sur un avenir.

M. MAILLAT :

La question d'être parent est un choix de société, la question centrale est : est-ce que les enfants peuvent se passer des parents ? Si la réponse est non, alors quelles solutions faut-il trouver ? L'autorité parentale n'est pas uniquement déclinée comme vous l'avez encore fait là mais sur l'article 371 tout court qui est celui du respect et de l'honneur. Et donc, il faut savoir quels moyens on donne aux parents pour exercer l'autorité parentale dans les espaces publics et pas uniquement quand nous avons des problèmes avec les gamins à l'école ou ailleurs et où on fait tout à coup appel à la famille. J'aimerais vous appeler à la conscience de ce clivage entre société et parentalité, on dit quand on a des problèmes avec les enfants c'est les parents, quand les enfants sont absents à l'école ce sont les allocations familiales qu'il faut couper, etc... là on est dans une dichotomie extrêmement dangereuse. Et effectivement si c'est un choix de société de travailler avec les parents et sous la valorisation des parents, il faut réinterroger certainement les institutions et réinterroger les modes de prise en charge aussi puisqu'on sait qu'un placement d'enfant coûte plus chère que l'allocation parent isolé. Donc, la question est de savoir comment on aide les parents, mais cela met en cause certains types de prises en charge et certains types de dispositifs. Deuxième point, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que la culture est toujours plurielle, personne d'entre nous dans cette salle n'a une seule culture. Mais on a tendance à ethniciser la culture, à la rendre raciste, (ainsi quand on parle de culture, ce n'est pas la culture du Maghreb même s'il y a des caractéristiques ethniques). Un enfant qui est élevé dans un milieu socialisé a déjà plusieurs cultures, et donc cette question de la culture me semble être le lien même, le fondement même de toute société.

Je terminerai cette conclusion ouverte et très questionnante sur quelque chose que j'ai entendu dans l'un des ateliers, je vole l'idée d'un des participants qui m'a semblé très intéressante comme piste de

Maria MAILLAT
Anthropologue,
Chargée de mission de la Cellule
d'Appui Technique - DIF

Guy JANVIER
Chargé de mission de la
Délégation Interministérielle à la
Famille

réflexion : que met-on derrière l'autorité parentale et quel lien avec la transmission ? Effectivement qu'est-ce un parent aujourd'hui peut transmettre à ses enfants ? Il y a quelqu'un qui a dit : il transmet la parole -le droit à la parole je dirais- et la faculté à la négociation. Et je pense que dans ces deux termes là, c'est toute la question du statut de la parole citoyenne reconnue qui est posée quand les parents qui prennent la parole. Que le projet doit être mouliné par une approche financière, qu'il faut des institutions, que les parents doivent se mettre en association, etc... Tout ceci sont les modalités éventuellement de l'émergence d'une parole, mais la parole citoyenne, c'est justement la seule parole qui peut être opposée à la violence et à la barbarie. Et la question centrale, c'est comment ces parents peuvent eux-mêmes être des citoyens entendus et pas uniquement écoutés, par des élus, des institutions ? Pour que leur parole soit reconnue et transmise à leur enfants, de telle manière que les enfants ne passent pas à l'acte, parce qu'il n'y a pas d'espace de transmission de la parole. Et la parole se transmet effectivement par les parents.

G. JANVIER :

En deux mots et ma conclusion ne sera pas éloignée de celle de Maria Maïlat, ça ne vous surprendra pas.

Moi, je tenais tout d'abord à vous remercier, vous êtes des précurseurs ici en Alsace, puisque ce sont les premières rencontres régionales et moi je me réjouis que deux départements se soient retrouvés dans cette journée commune pour parler du soutien à la fonction parentale, donc bravo à l'Alsace.

Autre raison d'être satisfait, on se retrouve aujourd'hui avec l'ensemble des partenaires, je remercie le Conseil Général d'être là, ainsi que les différents services de l'Etat, ils ont été capables, avec les Caisses d'Allocations Familiales, de déléguer à la Fédération des Centres Sociaux, de déléguer à l'Union Départemental des Associations Familiales, le pilotage de ces actions. Ça montre bien qu'on est capable aussi de raisonner un petit peu différemment et que l'Etat, si vous me permettez, ne se présente plus comme étant celui qui sait, celui qui dicte et celui qui demande que l'on fasse.

Et je terminerai là-dessus, c'est la même conclusion que Maria Maïlat, je crois que ce qui est important, ce sont les initiatives citoyennes, j'ai entendu Mr le Président que vous proposiez des appels d'offre, écoutez je crois qu'il faut saisir la balle au bond. C'est formidable, l'Etat, les caisses, les élus sont prêts à soutenir ces initiatives citoyennes, c'est la base de la démocratie. La démocratie commence par là, elle commence par la relation entre les parents et les enfants, entre les couples, une nouvelle relation entre les hommes et les femmes. Je crois que si on poursuit ceci, on aura pas perdu notre temps.

J-M. SIMON :

Pour terminer, je dirais que cette journée a été une première étape et elle sera suivie d'autres et nous espérons plus locale laissant encore plus de place aux parents et aux initiatives.

Et il y a aussi un engagement d'alternance, donc aujourd'hui nous étions sur les terres du Haut-Rhin, dans l'avenir nous irons sur les ter-

res du Bas-Rhin, l'alternance est une chose acquise, si vous vous êtes déplacés de loin la prochaine fois ce sera plus proche et le contraire. Merci aux partenaires, aux intervenants en grand groupe, en atelier, aux intervenants de cette dernière table ronde. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée, la réussite matérielle, la réussite dans le contenu, je ne veux pas dire scientifique ça serait trop élogieux, la réussite de cette mise en œuvre qui fut une première pour nous et c'est aussi un des fruits du travail en réseau, nous avons travaillé ensemble.

Merci au CREPS, à la Chambre de Commerce et particulièrement à son directeur qui a fait vraiment le maximum pour que nous soyons bien. Merci, au Crédit Mutuel qui a sponsorisé un certain nombre de produits.

Je voudrais dire un grand merci à nos deux pilotes à Michel et Elisa, parce qu'avec eux nous étions une bonne voiture, mais il fallait bien un moteur.

Merci à tous.

104

ANNEXES

RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS MEMBRES DU COMITÉ D'ANIMATION DU BAS-RHIN

Contact :

Elisa Terrier, chargée de mission

UDAF 67
BP 62
67067 Strasbourg Cedex

Tel : 03 88 52 89 89
Fax : 03 88 75 72 24
mel : eterrier@unaf.fr

Institutions

les Services de l'Etat
*DDASS
*Préfecture service politique de la ville
*Direction Jeunesse et Sports
*Délégation Droits des femmes
*Inspection Académique
*Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le Conseil Général (Aide sociale à l'enfance)
La CAF du Bas-Rhin
la MSA
La Ville de Strasbourg (service petite enfance)
Le contrat de ville de la Communauté Urbaine de Strasbourg
le Tribunal Pour enfants à Strasbourg
le FASILD

Associations

L'association Rescif
L'association Les Amis du Furet
Le Colibri
L'Observatoire Régional de l'intégration et de la ville (ORIV)
La fédération des centres socioculturels du Bas-Rhin
La fédération des maisons des jeunes et de la culture
La FNARS
Le Clapest,
L'association Thémis
L'association Contact et promotion
Le lieu d'accueil parents-enfants le Jardin à la Meinau
Le centre de consultation familiale La Grande Ecluse
Différentes associations de parents d'élèves :
PEEP
FCPE Bas-Rhin
APEL
APEPA

L'UDAF du Bas-Rhin (Union départementale des associations familia-
les)

Des associations familiales membres de l'UDAF -

Familles Rurales

Associations familiales catholiques

Association Générale des Familles

UD Confédération Syndicale des Familles

Personnes qualifiées

Le Laboratoire de psychologie de la famille

RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS MEMBRES DU COMITÉ D'ANIMATION DU HAUT-RHIN

Contact :

(Jusqu'en mars 2002)

*Michel Decherf, chargé de
mission*

*FDCSC 68
40, rue de Bâle
68100 Mulhouse*

*Tel : 03 89 66 00 61
Fax : 03 89 45 33 49*

Institutions

les Services de l'Etat

*DDASS

*Préfecture Bureau Ville et Solidarité

*Direction Jeunesse et Sports

*Mission Départementale aux Droits des femmes

*Inspection Académique

CAF

Délégation Régionale du FASILD

Conseil Général (Direction de la Solidarité)

mUtualité Sociale Agricole d'Alsace

Ville de Colmar

Ville de Mulhouse

Mission Contrat de Ville - Ville de Mulhouse

Associations

Action Educative en Milieu Ouvert (Colmar)

Action Educative en Milieu Ouvert (Mulhouse)

ARSEA - IMP Catherinettes

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APPEL)

CSC Jean Wagner

Association Familiale Catholique du Haut-Rhin

Association Syndicale des Familles Monoparentales

Cediff Drouot

Centre de Formation des Educateurs de Jeunes Enfants

CHRS - COTRAMI - FNARS

Conseil Départemental des Association Familiales Laïques du Haut-

Rhin (CDAFAL 68)
Ecole des Parents et des Educateurs du Haut-Rhin
Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels du Haut-Rhin
Fédération Nationale des Associations d'Accueil et Réinsertion Sociale (FNARS)
Les Amis du Furet
Ligue des Droits de l'Homme
Organisme de Recherche sur l'Enfant et son Environnement (OREE)
Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)
Planning Familial (MFPF)
SEPIA
Solidarité Femmes
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 68)

CHARTRE DES INITIATIVES POUR L'ÉCOUTE, L'APPUI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Rappel de l'objectif poursuivi

Au delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

A cette fin, favoriser l'animation et la mise en réseau de tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Principes d'action et d'animation

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
2. Favoriser la relation entre les parents et, dans cet objectif, privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
3. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents, à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives.
4. Favoriser une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels.

5. Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à destination des intervenants bénévoles ou professionnels, pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques. Elles devront assurer un bon équilibre entre la participation des parents et l'intervention des professionnels.

6. Garantir l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socio-professionnelles et culturelles différentes.

7. Prévoir un cadre éthique favorisant l'équilibre des relations familiales et ouvert à toutes formes de familles. Il s'appuiera sur les textes relatifs aux droits de l'enfant et de la famille.

8. Inscrire les projets dans la durée, notamment par le biais d'une convention pluri-annuelle associant les différents partenaires.

9. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent, sur des bénévoles et des professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles aujourd'hui.

10. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.